

## Table des matières

1. Conclusions du Conseil européen sur la gouvernance économique de l'Union européenne, la situation en Libye et sur la sûreté nucléaire, Bruxelles le 25 mars 2011. .....	3
2. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la répression en Syrie, Paris le 26 avril 2011.....	23
3. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la position de la France à propos de la situation en Syrie, Paris le 27 avril 2011.....	23
4. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'adoption par le Conseil des droits de l'Homme d'une résolution sur la situation des droits de l'Homme en Syrie, Paris le 29 avril 2011.....	24
5. Déclaration du G8 de Deauville intitulée "Un nouvel élan pour la liberté et la démocratie", le 27 mai 2011.....	24
6. Conseil des ministres du 1er juin 2011. Le sommet du G8 de Deauville.....	44
7. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'aggravation de la répression à Hama en Syrie, Paris le 31 juillet 2011.....	45
8. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'embargo décidé par l'Union européenne sur les importations de pétrole brut syrien, Paris le 2 septembre 2011. .....	46
9. Communiqué du ministère des affaires étrangères et européennes en date du 19 octobre 2011 sur le rejet de la résolution concernant la Syrie au Conseil de sécurité de l'ONU.....	46
10. Communiqué du ministère des affaires étrangères et européennes, en date du 21 octobre 2011, sur le renforcement du partenariat stratégique entre la France et l'Inde et l'actualité internationale..	47
11. Conclusions de la présidence du Conseil européen notamment sur la politique économique de l'Union européenne, la préparation du sommet du G20 des 3 et 4 novembre 2011 et sur la situation politique dans les pays arabes, à Bruxelles le 23 octobre 2011.....	50
12. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les mesures annoncées par la Ligue arabe à l'encontre de la Syrie, Paris le 16 novembre 2011.....	58
13. Communiqué du ministère des affaires étrangères et européennes, en date du 28 novembre 2011, sur le rapport de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme concernant la Syrie...	58
14. Déclaration conjointe de MM. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, et Villy Sovndal, ministre des affaires étrangères du Royaume du Danemark, sur la situation en Syrie, le 30 novembre 2011.....	59
15. Conclusions du Conseil européen du 9 décembre 2011 notamment sur les politiques économique et énergétique de l'Union européenne.....	59

16. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, en date du 4 février 2012 à Paris, sur le veto opposé par la Russie et la Chine au Conseil de sécurité de l'ONU au vote de la résolution condamnant la répression en Syrie.....	64
17. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 4 février 2012, sur la situation politique en Syrie.....	65
18. Déclaration conjointe franco-britannique sur la situation politique en Syrie, le 17 février 2012. ....	65
19. Déclaration conjointe franco-britannique sur le thème de la Défense, le 17 février 2012.....	66
20. Déclaration commune de MM. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, Guido Westerwelle, ministre allemand des affaires étrangères, et Radoslav Sikorski, ministre polonais des affaires étrangères, sur la poursuite des massacres et de la répression et l'escalade de la violence en Syrie, Berlin le 29 février 2012.....	73
21. Conclusions du Conseil européen sur la stratégie économique et sur la politique étrangère de l'Union européenne, le 2 mars 2012.....	74
22. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 12 avril 2012, sur l'approche commune franco-américaine concernant la situation politique en Syrie et la question du nucléaire iranien.....	84
23. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'adoption de la résolution 2042 au Conseil de sécurité de l'ONU sur le déploiement d'une mission d'observateurs internationaux chargée de vérifier l'application du plan de paix de M. Kofi Annan en Syrie, Paris le 14 avril 2012.....	84

# **1. Conclusions du Conseil européen sur la gouvernance économique de l'Union européenne, la situation en Libye et sur la sûreté nucléaire, Bruxelles le 25 mars 2011.**

Circonstances : Conseil européen, à Bruxelles (Belgique) les 24 et 25 mars 2011

ti : Nous présentons au Japon nos condoléances les plus sincères pour les très nombreuses pertes de vies humaines qu'il a subies et exprimons notre solidarité à la population et au gouvernement japonais. Les pensées des citoyens de l'Union européenne accompagnent les milliers de familles endeuillées et les centaines de milliers de personnes qui doivent maintenant reconstruire leur vie et leur communauté. Nous saluons les mesures rapides et décisives qu'ont prises les autorités japonaises. Rappelant l'amitié de longue date et les relations politiques et économiques étroites qui lient l'Union européenne et le Japon, nous sommes déterminés à soutenir le Japon à l'heure où il s'emploie à surmonter les problèmes auxquels il est confronté.

L'Europe a traversé une grave crise financière au cours des derniers mois. Bien que la reprise économique en Europe soit maintenant en bonne voie, il subsiste des risques et nous devons poursuivre notre action résolue. Nous avons adopté aujourd'hui un vaste ensemble de mesures qui devraient nous permettre de passer le cap de la crise financière et de continuer à progresser sur la voie d'une croissance durable. Ces mesures renforceront la gouvernance économique de l'Union européenne et assureront la stabilité à long terme de la zone euro dans son ensemble. Nous sommes également convenus de prendre des mesures énergiques au niveau de l'Union européenne pour stimuler la croissance en renforçant le marché unique, en réduisant les contraintes réglementaires globales et en favorisant les échanges commerciaux avec les pays tiers.

Nous avons débattu de la situation grave que connaît la Libye. À cet égard, nous avons exprimé notre satisfaction à la suite de l'adoption de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies et avons souligné que nous sommes résolus à contribuer à sa mise en œuvre. Pour ce qui est de notre voisinage méridional, nous avons réaffirmé notre détermination à mettre en place un nouveau partenariat avec la région et demandé une mise en œuvre rapide des orientations définies le 11 mars 2011; nous sommes convenus de premières mesures concrètes visant à aider les pays de notre voisinage méridional à court terme. Enfin, nous avons débattu des enseignements qu'il convient de tirer des événements qui se sont produits au Japon, en particulier en matière de sûreté nucléaire.

## **I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

1. Le Conseil européen a adopté ce jour un vaste ensemble de mesures destinées à faire face à la crise, à préserver la stabilité financière et à créer les conditions d'une croissance intelligente, durable, fondée sur l'intégration sociale et créatrice d'emplois, ce qui permettra de renforcer la gouvernance économique et la compétitivité de la zone euro et de l'Union européenne.

Mettre en œuvre le semestre européen : stratégie Europe 2020, assainissement budgétaire et réformes structurelles

2. Dans le cadre du semestre européen qui a été mis en place récemment, le Conseil européen a approuvé les priorités en matière d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles (Conformément aux conclusions que le Conseil a adoptées les 15 février et 7 mars 2011 et à la suite

de l'examen annuel de la croissance effectué par la Commission. Voir aussi le rapport de synthèse établi par la présidence le 16 mars 2011.) Il a souligné qu'il fallait s'attacher en priorité à rétablir des situations budgétaires saines ainsi que la viabilité budgétaire, à réduire le chômage par des réformes du marché du travail et à déployer de nouveaux efforts afin de renforcer la croissance. Tous les États membres traduiront ces priorités en mesures concrètes, qu'ils incluront dans leurs programmes de stabilité ou de convergence et leurs programmes nationaux de réforme. Sur cette base, la Commission présentera ses propositions relatives aux avis et aux recommandations par pays, en temps voulu pour qu'elles puissent être adoptées avant le Conseil européen de juin.

3. Plus particulièrement, les États membres présenteront un plan pluriannuel de mesures d'assainissement prévoyant notamment des objectifs spécifiques en matière de déficit, de recettes et de dépenses, la stratégie prévue pour atteindre ces objectifs et un calendrier pour sa mise en œuvre. Les politiques budgétaires pour 2012 devraient viser à rétablir la confiance en ramenant l'évolution de la dette à des niveaux supportables et à faire en sorte que les déficits repassent sous la barre des 3 % du PIB, dans les délais fixés par le Conseil. Pour y parvenir, il faudra, dans la plupart des cas, procéder à un ajustement structurel annuel bien supérieur à 0,5 % du PIB. Les États membres qui présentent des déficits budgétaires structurels de très grande ampleur ou un niveau d'endettement public très élevé ou en augmentation rapide devraient concentrer leurs efforts d'assainissement budgétaire en début de période.

4. Ces efforts d'assainissement budgétaire doivent être complétés par des réformes structurelles favorisant la croissance. À cette fin, les États membres soulignent leur volonté de faire aboutir la stratégie Europe 2020. Ils mettront notamment en œuvre des mesures visant à :

- accroître l'attrait du travail ;
- aider les chômeurs à se réinsérer sur le marché de l'emploi ;
- lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale ;
- investir dans l'éducation et la formation ;
- équilibrer sécurité et flexibilité ;
- réformer les systèmes de retraite ;
- attirer des capitaux privés pour financer la croissance ;
- stimuler la recherche et l'innovation ; et
- permettre l'accès à l'énergie à un coût abordable et renforcer les politiques mises en place en matière d'efficacité énergétique.

5. Les États membres présenteront les principales mesures qui sont nécessaires pour progresser sur la voie de la réalisation des grands objectifs arrêtés en juin 2010 dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Ils présenteront également des mesures destinées à corriger les déséquilibres macroéconomiques persistants, qui ont des effets préjudiciables, et à améliorer la compétitivité.

6. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces politiques et pour obtenir une large adhésion à ce processus, une coopération étroite sera assurée avec le Parlement européen et les autres institutions et organes consultatifs de l'Union européenne (Comité économique et social européen, Comité des régions); les parlements nationaux, les partenaires sociaux, les régions et d'autres parties prenantes y

seront pleinement associés.

7. Le marché unique a un rôle crucial à jouer pour ce qui est de stimuler la croissance et l'emploi et de favoriser la compétitivité. Le Conseil européen se félicite de l'intention exprimée par la Commission de présenter l'Acte pour le marché unique et invite le Parlement européen et le Conseil à adopter, d'ici la fin de 2012, un premier train de mesures prioritaires afin d'imprimer un nouvel élan au marché unique. Il conviendrait de mettre plus particulièrement l'accent sur des mesures qui créent de la croissance et de l'emploi et qui débouchent sur des résultats tangibles pour les citoyens et les entreprises. Il convient également d'accorder une attention particulière à l'achèvement du marché unique numérique. Globalement, les contraintes réglementaires, et notamment celles qui pèsent sur les PME, devraient être réduites, tant au niveau de l'Union européenne qu'au niveau national. La Commission fera rapport sur ce dossier d'ici l'été. Le Conseil européen s'est également félicité que la Commission ait manifesté l'intention de proposer des moyens d'exempter les micro-entreprises de certaines réglementations futures. Se fondant sur la communication de la Commission intitulée «Vers une amélioration du fonctionnement du marché unique des services», le Conseil européen demande aux États membres de mettre pleinement en œuvre la directive sur les services et invite la Commission et les États membres à prendre des mesures supplémentaires, en tant que de besoin, pour améliorer le fonctionnement du marché intérieur des services.

8. La dimension extérieure du marché unique est également importante et il faudrait s'attacher à favoriser des échanges commerciaux libres, équitables et ouverts, tout en mettant l'accent sur la conclusion, en 2011, des négociations du cycle de Doha menées dans le cadre de l'OMC, ainsi que des accords de libre échange, conformément aux conclusions du Conseil européen du 16 septembre 2010. Il convient de faire avancer rapidement les travaux à la suite du rapport de la Commission présentant les priorités d'action en vue de la suppression des barrières commerciales dans les pays tiers.

\* Renforcer la gouvernance

9. Le paquet des six propositions législatives sur la gouvernance économique constitue un élément essentiel pour garantir le renforcement de la discipline budgétaire et éviter les déséquilibres macroéconomiques excessifs. Il comprend une réforme du pacte de stabilité et de croissance destinée à renforcer la surveillance des politiques budgétaires et à appliquer de manière plus systématique et à un stade plus précoce les mesures visant à faire respecter les règles fixées, de nouvelles dispositions sur les cadres budgétaires nationaux et une nouvelle surveillance des déséquilibres macroéconomiques.

10. Le Conseil européen se félicite que le Conseil ait arrêté une orientation générale sur ces propositions, qui ouvre la voie à des négociations avec le Parlement européen. Il appelle de ses vœux la poursuite des travaux afin que ces propositions puissent être adoptées en juin 2011.

\* Donner une force nouvelle à la coordination des politiques économiques: le Pacte pour l'euro plus

11. Le Pacte pour l'euro plus, adopté par les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro et auquel participent également la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Roumanie (voir l'annexe I), renforcera le pilier économique de l'Union économique et monétaire (UEM) et donnera une force nouvelle à la coordination des politiques économiques, afin d'améliorer la compétitivité et de parvenir ainsi à un niveau de convergence plus élevé, ce qui permettra de renforcer notre économie sociale de marché. Ce pacte reste ouvert à la participation d'autres États membres. Il respectera pleinement l'intégrité du marché unique.

12. Les États membres qui ont souscrit au pacte s'engagent, sur la base des indicateurs et des

principes qu'il prévoit, à annoncer une série d'actions concrètes à mettre en œuvre dans les douze mois qui suivent. Un certain nombre d'États membres ont déjà annoncé de premiers engagements. Tous les États membres participants présenteront leurs engagements dès que possible et, en tout état de cause, en temps voulu pour qu'ils soient inclus dans les programmes de stabilité ou de convergence et dans les programmes nationaux de réforme, qu'ils doivent soumettre en avril, et pour qu'ils soient évalués par le Conseil européen lors de sa réunion du mois de juin.

\* En revenir à un secteur bancaire sain

13. L'Autorité bancaire européenne et les autorités compétentes procèdent actuellement à des tests de résistance. Le Conseil européen souligne l'importance que revêt le processus d'examen par les pairs, qui doit être mené en étroite coopération avec les autorités nationales de surveillance, le Comité européen du risque systémique, la Commission et la Banque centrale européenne, afin d'accroître la cohérence et la qualité des résultats. Les établissements bancaires devront assurer un niveau élevé d'information, y compris en ce qui concerne les titres de dette souveraine.

14. Les États membres élaboreront, avant la publication des résultats, des stratégies précises et ambitieuses pour la restructuration des établissements vulnérables, comprenant des solutions faisant appel au secteur privé (financement direct auprès du marché ou vente d'actifs), mais aussi un cadre solide, tenant compte des règles régissant les aides d'État, pour l'octroi, en cas de besoin, d'un soutien public.

15. Comme convenu lors du Conseil européen de juin 2010, il convient de réfléchir à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières à l'échelle mondiale et de développer cette idée. Le Conseil européen note que la Commission entend présenter un rapport sur la taxation du secteur financier d'ici l'automne 2011 au plus tard.

\* Renforcer les mécanismes de stabilité de la zone euro

16. Rappelant qu'il importe d'assurer la stabilité financière dans la zone euro, le Conseil européen a adopté la décision modifiant le TFUE en ce qui concerne la création du mécanisme européen de stabilité (MES). Il demande que les procédures nationales d'approbation soient lancées rapidement afin que cette décision puisse entrer en vigueur le 1er janvier 2013.

17. Le Conseil européen se félicite des décisions prises le 11 mars par les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro et entérine les caractéristiques du MES (voir l'annexe II). La préparation du traité instituant le MES et les modifications apportées à l'accord sur le FESF, visant à assurer à ce dernier une capacité de prêt effective de 440 milliards d'euros, seront mises au point de manière à permettre la signature simultanée des deux accords avant la fin de juin 2011.

## II. LIBYE / VOISINAGE MÉRIDIONAL

18. Le Conseil européen a débattu de la situation en Libye et a fait siennes les conclusions adoptées par le Conseil des affaires étrangères le 21 mars. Rappelant sa déclaration du 11 mars, le Conseil européen a exprimé sa satisfaction à la suite de l'adoption de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui énonce le principe de la responsabilité de protéger, et a souligné qu'il était déterminé à contribuer à sa mise en œuvre. Il a également salué la tenue du sommet de Paris le 19 mars, qu'il considère comme une contribution décisive à cette mise en œuvre. Il a condamné le fait que le régime libyen continue de faire fi des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que la répression violente et brutale que ce régime continue d'exercer à l'encontre de ses propres citoyens. Il a noté que les actions entreprises conformément au mandat du

Conseil de sécurité ont largement contribué à protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque et ont contribué à sauver la vie de civils. Lorsque les populations civiles seront en sécurité et à l'abri des attaques et lorsque les objectifs de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies seront atteints, il sera mis fin aux opérations militaires.

Le Conseil européen a insisté sur le rôle important que jouent les pays arabes, et en particulier la Ligue arabe, pour soutenir activement la mise en œuvre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies et pour trouver une solution politique à la crise.

19. Conformément à la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Union européenne, conjointement avec la Ligue arabe, les Nations unies et l'Union africaine, redoublera d'efforts pour apporter une solution à la crise, qui satisfasse les revendications légitimes du peuple libyen. Le Conseil européen a appelé une nouvelle fois le colonel Kadhafi à quitter immédiatement le pouvoir, afin de permettre à la Libye de s'engager rapidement dans une transition vers la démocratie, qui se déroule dans de bonnes conditions et sera menée par les Libyens eux-mêmes, en recourant à un dialogue qui repose sur une large assise et en tenant également compte de la nécessité de garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye. L'Union européenne est prête à encourager ce dialogue, y compris avec le Conseil national de transition, et à aider une Libye nouvelle, sur le plan économique et en vue de la mise en place de nouvelles institutions, en coopération avec les Nations unies, la Ligue arabe, l'Union africaine et d'autres acteurs.

20. L'Union européenne a réagi rapidement pour mettre en œuvre les sanctions imposées par les résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, y compris en inscrivant des personnes et entités supplémentaires sur sa liste autonome des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives. L'Union européenne est prête à élaborer et à adopter d'autres sanctions, y compris des mesures visant à garantir que le régime de Kadhafi n'ait pas accès aux recettes pétrolières et gazières. Les États membres présenteront des propositions similaires au Conseil de sécurité des Nations unies.

21. La situation humanitaire en Libye et aux frontières du pays reste extrêmement préoccupante. L'Union européenne continuera de fournir une aide humanitaire à toutes les personnes touchées, en coopération étroite avec l'ensemble des organisations humanitaires et des ONG concernées. L'Union européenne a renforcé son soutien aux opérations d'assistance humanitaire/de protection civile, y compris par des moyens maritimes, et poursuivra sa planification à cet égard.

22. Le Conseil européen a noté avec satisfaction que le référendum sur la révision de la Constitution tenu en Égypte le 19 mars s'est déroulé sans heurts et y voit une étape importante sur la voie d'un système politique plus ouvert et démocratique.

23. Notant que la situation dans chaque pays est différente, le Conseil européen s'est déclaré extrêmement préoccupé par la situation en Syrie, au Yémen et à Bahreïn; il a fermement condamné l'escalade de la violence et le recours à la force contre les manifestants, et a exhorté toutes les parties concernées à engager sans délai ni conditions préalables un dialogue substantiel et constructif. Il a fait siennes les conclusions adoptées par le Conseil des affaires étrangères le 21 mars.

24. Il conviendrait de faire avancer rapidement les travaux en vue de la mise en place d'un nouveau partenariat dans la région, conformément à la déclaration du Conseil européen du 11 mars 2011. Ce partenariat, qui sera fondé sur une intégration économique plus poussée, un accès élargi au marché et une coopération politique plus étroite, suivra une approche différenciée et fondée sur l'obtention de résultats. Comme première étape de la mise en œuvre de l'ensemble de mesures adoptées le 11 mars, et se fondant sur la communication commune de la Commission et de la Haute Représentante,

le Conseil européen demande que des progrès rapides soient enregistrés dans les domaines suivants :

- l'Union européenne et ses États membres intensifieront leur assistance humanitaire ;
- les programmes d'aide actuellement mis en œuvre dans les pays du sud de la Méditerranée feront l'objet d'un examen détaillé et seront recentrés, si possible dans le cadre d'un dialogue avec les pays concernés ;
- le plafond applicable aux opérations de la BEI en faveur des pays méditerranéens qui entreprennent des réformes politiques devrait être relevé d'un milliard d'euros, sans réduire les opérations menées dans le voisinage oriental de l'Union européenne ;
- les actionnaires de la BERD devraient étudier la possibilité d'étendre les activités de la banque aux pays du voisinage méridional ;
- les propositions relatives aux règles d'origine pan-euro-méditerranéennes devraient être adoptées sans tarder et la Commission est invitée à présenter des propositions relatives à des moyens supplémentaires pour développer à court, moyen et long terme les échanges et l'investissement étranger direct dans la région.

25. Le Conseil européen se félicite que la présidence et la Commission se soient rendues en Égypte récemment, dans le cadre d'une première phase de consultations visant à promouvoir une approche d'ensemble sur la question des migrations entre les pays du voisinage méridional et l'Union européenne. À cet égard, le Conseil européen invite la Commission à présenter, bien avant le Conseil européen de juin, ses propositions relatives à l'approche globale sur la question des migrations ainsi qu'au partenariat pour la mobilité.

26. Le Conseil européen souhaite également que la Commission présente, avant le Conseil européen de juin, un plan sur le renforcement des capacités de gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés. Il conviendrait d'aboutir avant juin 2011 à un accord sur le règlement renforçant les capacités de l'agence Frontex. Dans l'intervalle, la Commission mobilisera des moyens additionnels pour soutenir les opérations Hermès et Poséidon menées par cette agence en 2011 et les États membres sont invités à fournir des ressources humaines et techniques supplémentaires. L'Union européenne et ses États membres sont prêts à manifester concrètement leur solidarité avec les États membres qui sont le plus directement concernés par les mouvements migratoires et à apporter l'aide nécessaire, compte tenu de l'évolution de la situation.

### III. JAPON

27. L'Union européenne soutiendra les efforts déployés par le Japon pour surmonter les problèmes auxquels il est confronté à la suite du séisme et du tsunami qui l'ont frappé, avec les conséquences tragiques que l'on sait.

28. À la suite d'une première demande présentée par le gouvernement japonais, l'Union est en train d'acheminer des secours pour venir en aide à la population sinistrée. Elle se tient prête à apporter une aide supplémentaire si la demande lui en est faite. De manière générale, l'Union européenne souhaite renforcer sa coopération avec le Japon dans le domaine des secours en cas de catastrophe.

29. L'Union européenne salue les mesures rapides et décisives prises par les autorités japonaises à la suite des remous qu'ont connus les marchés financiers. Elle se félicite de l'intervention du G7 en ce



qui concerne le yen. Elle reste prête à coopérer pleinement avec le Japon pour faire face aux conséquences économiques et financières de ces événements, y compris dans le cadre du G8 et du G20.

30. Pour ce qui est de l'avenir, le Conseil européen réaffirme l'importance stratégique que revêt la relation entre l'Union européenne et le Japon. Il faut mettre à profit le prochain sommet pour renforcer cette relation et faire avancer nos priorités communes, notamment par le lancement éventuel de négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange, étant entendu que le Japon est disposé à s'attaquer entre autres à la question des barrières non tarifaires et aux restrictions en matière de passation de marchés publics.

31. Dans ce contexte, le Conseil européen souligne qu'il est nécessaire de tirer tous les enseignements de ces événements et de fournir au public toutes les informations nécessaires. Rappelant que la ventilation des différentes formes d'énergie relève de la compétence des États membres, il demande que des mesures soient prises en priorité dans les domaines suivants :

- il convient de vérifier la sûreté des toutes les installations nucléaires de l'Union européenne, sur la base d'une évaluation globale et transparente des risques et de la sûreté («tests de résistance») ; le Groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire (ENSREG) et la Commission sont invités à définir le plus rapidement possible l'étendue et les modalités de ces tests dans un cadre coordonné, à la lumière des enseignements tirés de l'accident qui s'est produit au Japon et avec la participation pleine et entière des États membres, en tirant pleinement parti de l'expertise disponible (notamment celle de l'Association des responsables des Autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest); les évaluations seront menées par des autorités nationales indépendantes et dans le cadre d'une évaluation par les pairs; leurs résultats et toute mesure nécessaire qui sera prise par la suite devraient être communiqués à la Commission et aux membres de l'ENSREG et rendus publics; le Conseil européen évaluera les premières conclusions à la fin de 2011, en se fondant sur un rapport présenté par la Commission ;

- la sûreté des centrales nucléaires est une priorité, qui dépasse à l'évidence le cadre de nos frontières; l'Union européenne demandera que des «tests de résistance» similaires soient effectués dans les pays voisins, ainsi que dans le monde entier, en ce qui concerne à la fois les centrales existantes et en projet; il convient à cet égard de mettre pleinement à contribution les organisations internationales compétentes ;

- les normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire devraient être appliquées et améliorées en permanence au sein de l'Union européenne et il conviendrait, au niveau international, d'encourager l'adoption de telles normes ;

- la Commission procédera à l'examen du cadre législatif et réglementaire existant en matière de sûreté des installations nucléaires et proposera d'ici la fin de 2011 toute amélioration qui pourrait se révéler nécessaire. Les États membres devraient veiller à la pleine mise en œuvre de la directive sur la sûreté des installations nucléaires. La proposition de directive relative à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs devrait être adoptée dès que possible. La Commission est invitée à réfléchir aux moyens de promouvoir la sûreté nucléaire dans les pays voisins ;

- il convient de suivre de près les conséquences à l'échelle mondiale et au niveau de l'Union européenne, en s'intéressant tout particulièrement à la volatilité des prix de l'énergie et des cours des produits de base, notamment dans le cadre du G20.

## ÉCONOMIQUES POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA CONVERGENCE

Les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro ont adopté le présent pacte, auquel ont également adhéré la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Roumanie, en vue de renforcer le pilier économique de l'union monétaire, de conférer une qualité nouvelle à la coordination des politiques économiques, d'améliorer la compétitivité et de parvenir ainsi à un niveau de convergence plus élevé. Ce pacte met surtout l'accent sur des domaines qui relèvent de la compétence nationale et sont cruciaux pour renforcer la compétitivité et éviter tout déséquilibre préjudiciable. La compétitivité est essentielle pour aider l'Union européenne à connaître une croissance plus rapide et plus durable à moyen et long terme, pour assurer aux citoyens des niveaux de revenus plus élevés et pour préserver nos modèles sociaux. Les autres États membres sont invités à participer s'ils le souhaitent.

Cet effort renouvelé en faveur d'une coordination renforcée des politiques économiques pour la compétitivité et la convergence repose sur quatre règles directrices :

a. Il sera en accord avec le modèle de gouvernance économique qui existe déjà dans l'Union européenne et le renforcera, tout en apportant une valeur ajoutée. Il sera compatible avec les instruments existants (stratégie Europe 2020, semestre européen, lignes directrices intégrées, pacte de stabilité et de croissance et nouveau cadre de surveillance macroéconomique) et s'appuiera sur ceux-ci. Il impliquera un effort particulier allant au-delà de ce qui existe déjà et comprendra des actions et des engagements concrets, plus ambitieux que ceux qui ont déjà été approuvés, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. Ces nouveaux engagements seront ensuite intégrés aux programmes nationaux de réforme et de stabilité et relèveront du cadre de surveillance régulier, la Commission tenant un rôle central important dans le suivi de la mise en œuvre des engagements, avec la participation de toutes les formations concernées du Conseil et de l'Eurogroupe. Le Parlement européen jouera pleinement son rôle, conformément à ses compétences. Les partenaires sociaux seront pleinement associés au niveau de l'Union européenne, dans le cadre du sommet social tripartite.

b. Il sera ciblé, privilégiera l'action et couvrira des domaines d'action prioritaires essentiels pour favoriser la compétitivité et la convergence. Il mettra l'accent sur des actions dont la compétence incombe aux États membres. Dans les domaines politiques choisis, des objectifs communs feront l'objet d'un accord au niveau des chefs d'État ou de gouvernement. Les États membres participants poursuivront ces objectifs avec leur propre panoplie de mesures, en tenant compte des défis qui leur sont spécifiques.

c. Chaque année, des engagements nationaux concrets seront pris par chacun des chefs d'État ou de gouvernement. Ce faisant, les États membres tiendront compte des meilleures pratiques et prendront comme référence les pays les plus performants, qu'il s'agisse de pays européens ou d'autres partenaires stratégiques.

La mise en œuvre des engagements et les progrès accomplis en matière de réalisation des objectifs politiques communs feront l'objet d'un suivi annuel au niveau politique par les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro et des pays participants, sur la base d'un rapport de la Commission. De plus, les États membres s'engagent à consulter leurs partenaires avant l'adoption de chaque grande réforme économique susceptible d'avoir des retombées.

d. Les États membres participants sont déterminés à réaliser l'achèvement du marché unique, qui est la clé d'un renforcement de la compétitivité dans l'Union européenne et la zone euro. Ce processus sera parfaitement conforme au traité. Le pacte respectera pleinement l'intégrité du marché unique.

### \* Nos objectifs

Les États membres participants s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour poursuivre les objectifs suivants :

- favoriser la compétitivité ;
- favoriser l'emploi ;
- mieux contribuer à la viabilité des finances publiques ;
- renforcer la stabilité financière.

Chaque État membre participant présentera les mesures particulières qu'il prendra pour atteindre ces objectifs. Si un État membre peut démontrer qu'il n'est pas nécessaire d'agir dans l'un ou l'autre domaine, il ne l'inclura pas. Le choix des actions politiques spécifiques nécessaires pour atteindre les objectifs communs demeure de la responsabilité de chaque pays, mais une attention particulière sera accordée à l'ensemble des éventuelles mesures mentionnées ci-après.

### \* Engagements politiques concrets et suivi

Sur le plan politique, les chefs d'État ou de gouvernement suivront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs communs précités en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs couvrant la compétitivité, l'emploi, la viabilité budgétaire et la stabilité financière. Les pays confrontés à des défis majeurs dans l'un quelconque de ces domaines seront identifiés et devront s'engager à y remédier dans un délai déterminé.

#### a. Renforcer la compétitivité

Les progrès seront évalués sur la base de l'évolution des salaires et de la productivité ainsi que des besoins d'ajustement en matière de compétitivité. Afin de déterminer si les salaires évoluent en accord avec la productivité, le coût unitaire de la main-d'œuvre (CUM) fera l'objet d'un suivi sur une période déterminée, par comparaison avec l'évolution dans d'autres pays de la zone euro et chez les principaux partenaires commerciaux comparables. Pour chaque pays, le CUM sera évalué au niveau de l'économie dans son ensemble ainsi que pour chaque secteur important (industrie manufacturière; services; secteurs des biens et services exportables et non exportables). Les augmentations significatives et durables pourraient provoquer une érosion de la compétitivité, notamment si elles viennent s'ajouter à un déficit croissant de la balance courante et à une diminution des parts de marché à l'exportation. S'il faut agir pour renforcer la compétitivité dans tous les pays, une attention particulière doit néanmoins être accordée à ceux qui sont confrontés à des défis majeurs à cet égard. Afin de faire en sorte que la croissance soit équilibrée et bien répartie dans toute la zone euro, des instruments spécifiques et des initiatives communes seront envisagés pour favoriser la productivité dans les régions en retard de développement.

Il incombera à chaque pays de déterminer les mesures spécifiques à prendre pour renforcer sa compétitivité; toutefois, une attention particulière sera prêtée aux réformes suivantes :

i) mesures visant à assurer que les coûts évoluent en accord avec la productivité, dans le respect des traditions nationales en matière de dialogue social et de relations entre les partenaires sociaux, par exemple :

?réexaminer les dispositifs de fixation des salaires et, le cas échéant, le degré de centralisation du

processus de négociation, ainsi que les mécanismes d'indexation, l'autonomie des partenaires sociaux dans le cadre du processus de négociation collective devant être préservée ;

?veiller à ce que les accords salariaux dans le secteur public viennent soutenir les efforts de compétitivité consentis dans le secteur privé (en gardant à l'esprit que l'évolution des salaires dans le secteur public constitue un signal important) ;

ii) mesures visant à renforcer la productivité, par exemple :

?ouvrir davantage les secteurs protégés en prenant des mesures au niveau national pour lever les restrictions indues qui pèsent sur les services professionnels, ainsi que sur le secteur du commerce de détail, afin de renforcer la concurrence et l'efficacité, dans le plein respect de l'acquis communautaire ;

?consentir des efforts spécifiques pour améliorer les systèmes d'enseignement et encourager la R&D, l'innovation et les infrastructures ;

?prendre des dispositions pour améliorer l'environnement des entreprises, en particulier les PME, notamment en éliminant les lourdeurs administratives et en améliorant le cadre législatif (par exemple, droit des faillites, code de commerce).

#### b. Promouvoir l'emploi

Le bon fonctionnement du marché du travail constitue un facteur déterminant de la compétitivité de la zone euro. Les progrès dans ce domaine seront évalués sur la base des indicateurs suivants : taux de chômage de longue durée et de chômage des jeunes, et taux de participation au marché du travail.

Il incombera à chaque pays de déterminer les mesures spécifiques à prendre pour promouvoir l'emploi; toutefois, une attention particulière sera prêtée aux réformes suivantes :

?les réformes du marché du travail destinées à favoriser la flexisécurité, à réduire le travail non déclaré et à accroître la participation au marché du travail ;

?l'éducation et la formation tout au long de la vie ;

?les réformes fiscales, par exemple la réduction des charges fiscales pesant sur le travail, afin de rendre le travail financièrement attractif tout en préservant le niveau global des recettes fiscales, et les mesures destinées à faciliter la participation au marché du travail des personnes assurant une seconde source de revenus.

#### c. Améliorer la viabilité des finances publiques

Afin d'assurer une pleine mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, la plus grande attention sera apportée aux éléments suivants :

- Viabilité des retraites, des soins de santé et des prestations sociales

Cet élément sera notamment évalué sur la base des indicateurs d'écart de viabilité (Les écarts de viabilité sont des indicateurs établis d'un commun accord par la Commission et les États membres pour évaluer la viabilité budgétaire.) Ces indicateurs mesurent la viabilité du niveau d'endettement sur la base des politiques menées, notamment les régimes de pension, les systèmes de soins de santé

et les régimes de prestations, et en fonction des facteurs démographiques.

Les réformes nécessaires pour assurer la viabilité et l'adéquation des retraites et des prestations sociales pourraient notamment consister à :

?adapter le système de retraite à la situation démographique nationale, par exemple en adaptant l'âge réel de la retraite à l'espérance de vie ou en accroissant le taux d'activité ;

?limiter les régimes de préretraite et prendre des mesures incitatives appropriées pour l'emploi des travailleurs âgés (notamment les travailleurs de plus de 55 ans).

- Règles budgétaires nationales

Les États membres participants s'engagent à traduire dans leur législation nationale les règles budgétaires de l'Union européenne figurant dans le pacte de stabilité et de croissance. Les États membres conserveront le choix de l'instrument juridique à utiliser au niveau national mais veilleront à ce qu'il soit par nature suffisamment contraignant et durable (par exemple, la Constitution ou une législation cadre). La formulation exacte de la règle sera également arrêtée par chaque pays (il pourrait par exemple s'agir d'un «frein à l'endettement», d'une règle liée au solde primaire ou d'une règle portant sur les dépenses), mais elle devrait garantir la discipline budgétaire tant au niveau national qu'aux niveaux inférieurs. La Commission aura la possibilité, tout en respectant pleinement les compétences des parlements nationaux, d'être consultée, avant son adoption, sur la formulation précise de la règle budgétaire, afin de s'assurer qu'elle est compatible avec les dispositions européennes et contribue à leur réalisation.

d. Renforcer la stabilité financière

Un secteur financier fort est essentiel pour la stabilité générale de la zone euro. Une réforme globale du cadre européen de supervision et de régulation du secteur financier est en cours.

Dans ce contexte, les États membres s'engagent à mettre en place une législation nationale en matière de résolution des défaillances bancaires, qui respecte pleinement l'acquis communautaire. Des tests stricts de résistance des banques, coordonnés au niveau de l'Union, seront menés régulièrement. En outre, le président du CERS et le président de l'Eurogroupe seront invités à informer régulièrement les chefs d'État ou de gouvernement sur les questions liées à la stabilité macro-financière et aux évolutions macroéconomiques constatées dans la zone euro qui appellent une action spécifique. En particulier, le niveau de l'endettement privé des banques, des ménages et des entreprises non financières sera suivi de près pour chaque État membre.

Outre les questions mentionnées ci-dessus, une attention particulière sera portée à la coordination des politiques fiscales.

Les impôts directs restent une compétence nationale. Une coordination pragmatique des politiques fiscales constitue un élément nécessaire d'une coordination renforcée des politiques économiques dans la zone euro, afin de soutenir l'assainissement budgétaire et la croissance économique. Dans ce contexte, les États membres s'engagent à entamer des discussions structurées sur les questions de politique fiscale, en vue notamment d'assurer l'échange des bonnes pratiques, sur la prévention des pratiques nuisibles et sur des propositions de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Établir une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés pourrait constituer un moyen de garantir, sans incidence sur les recettes, la cohérence entre les régimes fiscaux nationaux tout en respectant

les stratégies fiscales nationales et de contribuer à la viabilité budgétaire et à la compétitivité des entreprises européennes.

La Commission a présenté une proposition législative portant sur une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés.

\* Engagements annuels concrets

Pour démontrer une volonté réelle de changement et assurer l'impulsion politique nécessaire pour atteindre nos objectifs communs, les États membres participants conviendront chaque année, au niveau le plus élevé, d'une série d'actions concrètes à mettre en œuvre dans un délai de douze mois. Le choix des mesures politiques spécifiques à mettre en œuvre restera du ressort de chaque pays, mais ce choix sera guidé en particulier par l'examen des éléments mentionnés précédemment. Ces engagements se refléteront également dans les programmes nationaux de réforme et dans les programmes de stabilité présentés chaque année, qui seront évalués par la Commission, le Conseil et l'Eurogroupe dans le cadre du semestre européen.

## ANNEXE II - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU MES

Le Conseil européen a décidé d'ajouter à l'article 136 du traité le paragraphe suivant :

«Les États membres dont la monnaie est l'euro peuvent instituer un mécanisme de stabilité qui sera activé si cela est indispensable pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble. L'octroi, au titre du mécanisme, de toute assistance financière nécessaire, sera subordonné à une stricte conditionnalité.»

À la suite de cette décision, le Conseil européen est convenu qu'il était nécessaire que les États membres de la zone euro mettent en place un mécanisme permanent de stabilité, le mécanisme européen de stabilité (MES). Ce mécanisme sera activé d'un commun accord (par décision prise d'un commun accord, on entend une décision prise à l'unanimité des États membres participant au vote, les abstentions ne faisant pas obstacle à l'adoption de la décision) si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. Le MES remplira le rôle du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et du mécanisme européen de stabilisation financière (MESF) en fournissant, après juin 2013, une assistance financière extérieure aux États membres de la zone euro.

L'accès à l'assistance financière fournie par le MES sera accordé sous une stricte conditionnalité dans le cadre d'un programme d'ajustement macroéconomique et sur la base d'une analyse rigoureuse du niveau d'endettement public supportable, effectuée par la Commission et le FMI, en liaison avec la BCE. L'État membre bénéficiaire devra mettre en place les modalités appropriées d'une participation du secteur privé, en fonction de la situation qui lui est propre et en totale conformité avec les pratiques du FMI.

Le MES sera doté d'une capacité de prêt effective de 500 milliards d'euros (lors du passage du FESF au MES, la capacité de prêt consolidée ne dépassera pas ce montant.) Il sera procédé à intervalles réguliers, et au moins tous les cinq ans, à un examen visant à déterminer si cette capacité de prêt est suffisante. Le MES s'attachera à compléter sa capacité de prêt grâce à la participation du FMI aux opérations d'assistance financière; les États membres ne faisant pas partie de la zone euro pourront également participer à ces opérations au cas par cas.

La suite du présent document décrit les principales caractéristiques structurelles du MES.

#### \* Forme institutionnelle

Le MES sera institué par un traité conclu entre les États membres de la zone euro, sous la forme d'une organisation intergouvernementale relevant du droit international public, et sera établi à Luxembourg. Le statut du MES figurera dans une annexe du traité.

#### \* Mission et stratégie de financement

Le MES aura pour mission de mobiliser des fonds et de fournir, sous une stricte conditionnalité, une assistance financière en faveur des États membres de la zone euro qui connaissent ou risquent de connaître de graves problèmes de financement, le but étant de préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble.

Les États membres de la zone euro verseront au MES les sommes correspondant aux sanctions financières qui leur ont été imposées en vertu du pacte de stabilité et de croissance et des procédures concernant les déséquilibres macroéconomiques. Ces sommes feront partie du capital versé.

Le MES mettra en œuvre une stratégie de financement appropriée afin de garantir l'accès à un large éventail de sources de financement et d'être en mesure de fournir une assistance financière aux États membres, quelles que soient les conditions du marché. Une bonne gestion des actifs et des passifs permettra d'endiguer tout risque associé.

#### \* Structure de direction

Le MES sera doté d'un conseil des gouverneurs composé des ministres des finances des États membres de la zone euro (en qualité de membres votants), le membre de la Commission européenne chargé des affaires économiques et monétaires et le président de la BCE ayant qualité d'observateurs. Le conseil des gouverneurs élira un président parmi ses membres votants.

Le conseil des gouverneurs sera l'organe décisionnel suprême du MES et prendra, d'un commun accord, les décisions les plus importantes quant :

- à l'octroi d'une assistance financière ;
- aux conditions et modalités de l'assistance financière ;
- à la capacité de prêt du MES ;
- aux modifications de l'éventail des instruments.

Le conseil des gouverneurs prendra toutes les autres décisions à la majorité qualifiée, sauf disposition contraire.

Le MES sera doté d'un conseil d'administration, qui effectuera les tâches spécifiques que le conseil des gouverneurs lui aura déléguées. Chaque État membre de la zone euro nommera un administrateur et un administrateur suppléant. En outre, la Commission et la BCE nommeront chacune au conseil d'administration un observateur et un membre suppléant. Le conseil d'administration prendra toutes ses décisions à la majorité qualifiée, sauf disposition contraire.

La pondération des voix au sein du conseil des gouverneurs et du conseil d'administration sera proportionnelle aux parts respectives des États membres dans le capital souscrit du MES. La

majorité qualifiée correspond à 80 % des votes.

Le conseil des gouverneurs nommera un directeur exécutif chargé de la gestion quotidienne du MES. Le directeur exécutif présidera le conseil d'administration.

#### \* Structure du capital

Le MES s'attachera à obtenir et à conserver la notation la plus élevée auprès des principales agences de notation.

Le MES sera doté d'un capital souscrit de 700 milliards d'euros au total. Sur ce montant, 80 milliards seront constitués de capital versé par les États membres de la zone euro en cinq annuités égales à compter de juillet 2013. Le MES disposera en outre d'une combinaison de capital engagé exigible et de garanties apportés par des États membres de la zone euro pour un montant total de 620 milliards d'euros. Pendant la phase transitoire allant de 2013 à 2017, les États membres s'engagent à accélérer, dans le cas peu probable où cela serait nécessaire, la fourniture d'instruments appropriés afin de maintenir un ratio minimum de 15 pour cent entre le capital versé et l'encours des émissions du MES.

La clé de contribution de chaque État membre au capital souscrit total du MES sera fondée sur la clé de répartition du capital versé de la BCE figurant en annexe. En ratifiant le traité instituant le MES, les États membres s'engagent juridiquement à fournir leur contribution au capital souscrit total.

Le conseil des gouverneurs statuera d'un commun accord lorsqu'il s'agira d'adapter le montant du capital souscrit total ou de procéder à un appel de fonds, sauf dans les cas spécifiques décrits ci-dessous. Premièrement, le conseil d'administration peut décider, à la majorité simple, de rétablir - en procédant à un appel de fonds - le niveau du capital versé si son montant est diminué du fait de l'absorption de pertes (Le droit de vote de l'État membre dont la défaillance est à l'origine des pertes à combler est suspendu pour cette décision.) Deuxièmement, une procédure de garantie sur demande sera mise en place ; elle permettra de procéder automatiquement à un appel de fonds auprès des actionnaires du MES si cela est nécessaire pour éviter un manque de fonds lorsqu'il s'agit de rembourser les créanciers du MES. Dans tous les cas, la responsabilité de chaque actionnaire sera limitée à sa part dans le capital souscrit.

Toute contribution au capital souscrit versée par un État membre (tout État membre qui adhère à la zone euro devient membre du MES, avec tous les droits et obligations qui en découlent) adhérant au MES après le mois de juillet 2013 se fera dans les mêmes conditions que celles appliquées aux contributions initiales. Il appartiendra au conseil des gouverneurs de déterminer d'un commun accord les incidences concrètes pour le montant global du capital souscrit et la répartition du capital entre les États membres.

Aussi longtemps que le MES n'aura pas été activé et pour autant que la capacité effective de prêt ne soit pas inférieure à 500 milliards, le produit de l'investissement du capital versé au MES sera restitué aux États membres, après déduction des coûts de fonctionnement. Après qu'il aura été activé pour la première fois, le MES conservera le produit de l'investissement du capital versé et de l'activité d'assistance financière. Néanmoins, si le capital versé est supérieur au niveau requis pour assurer le maintien de la capacité de prêt du MES, le conseil d'administration peut décider, à la majorité simple, de verser un dividende aux États membres de la zone euro, compte tenu de la clé de répartition.

#### \* Instruments



Si cela est indispensable pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble, comme le prévoit la modification apportée à l'article 136 du traité, le MES permettra d'apporter, dans le cadre d'un programme d'ajustement macroéconomique, une assistance financière subordonnée à une stricte conditionnalité, proportionnée à la gravité des déséquilibres constatés dans l'État membre concerné. Cette assistance prendra la forme de prêts. Cependant, le MES pourra, à titre exceptionnel, intervenir sur le marché primaire de la dette, sur la base d'un programme d'ajustement macroéconomique subordonné à une stricte conditionnalité et pour autant que le conseil des gouverneurs l'ait accepté d'un commun accord.

. Soutien à la stabilité au titre du MES

Le MES pourra apporter un soutien à la stabilité à court ou moyen terme aux États membres de la zone euro qui sont confrontés à de graves problèmes de financement. L'accès à un tel soutien supposera la mise en place d'un programme d'ajustement macroéconomique assorti d'une conditionnalité appropriée, proportionnée à la gravité des déséquilibres sous-jacents dans l'État membre bénéficiaire. La durée du programme et l'échéance des prêts dépendront de la nature des déséquilibres et des chances de voir les États membres bénéficiaires retrouver l'accès aux marchés financiers avant la fin de la période où ils disposent des ressources du MES.

?Dispositif de soutien sur le marché primaire

Le MES pourra acheter, sur le marché primaire, des obligations d'un État membre qui connaît de graves problèmes de financement, dans le but d'optimiser le rapport coût-efficacité du soutien. Les conditions et modalités selon lesquelles devra se faire l'achat de ces obligations seront précisées dans la décision sur les conditions et modalités de l'assistance financière.

Le conseil des gouverneurs pourra réexaminer les instruments dont dispose le MES et décider d'apporter des changements à l'éventail des instruments disponibles.

\* Participation du FMI

Dans le cadre de l'octroi d'une assistance financière, le MES coopérera très étroitement avec le FMI (Il est cependant acquis que toute participation du FMI devra s'inscrire dans le cadre de son mandat tel qu'il est prévu par ses statuts, après décision de son conseil d'administration et conformément aux politiques qui sont les siennes.) Dans tous les cas de figure, il sera fait appel à la participation active du FMI, tant sur le plan technique que sur le plan financier. L'analyse du niveau d'endettement supportable sera effectuée conjointement par la Commission et le FMI, en liaison avec la BCE. Les conditions liées à l'assistance fournie conjointement par le MES et le FMI seront négociées de concert par la Commission et le FMI, en liaison avec la BCE.

\* Activation de l'assistance financière, surveillance du programme et suivi

Dans tous les cas, l'assistance financière du MES sera activée à la suite d'une demande adressée par un État membre aux autres États membres de la zone euro. L'Eurogroupe informera le Conseil qu'une demande d'activation du soutien a été introduite. Lorsqu'il recevra une demande en ce sens, le conseil des gouverneurs demandera à la Commission d'évaluer, en liaison avec la BCE, s'il existe un risque pour la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble et d'effectuer, en collaboration avec le FMI et en liaison avec la BCE, une analyse rigoureuse du niveau d'endettement public supportable de l'État membre concerné. Les étapes ultérieures de la mise en œuvre de l'assistance financière du MES seront les suivantes :

- Si un soutien à la stabilité au titre du MES est sollicité, la Commission, en collaboration avec le FMI et en liaison avec la BCE, évaluera les besoins de financement réels de l'État membre bénéficiaire et la nature de la participation demandée au secteur privé, qui devrait être conforme aux pratiques du FMI ;
- Sur la base de cette évaluation, le conseil des gouverneurs donnera mandat à la Commission pour négocier, en collaboration avec le FMI et en liaison avec la BCE, un programme d'ajustement macroéconomique avec l'État membre concerné, programme qui fera l'objet d'un mémorandum d'accord ;
- La Commission proposera au Conseil une décision avalisant le programme d'ajustement macroéconomique. Le conseil des gouverneurs statuera sur l'octroi de l'assistance financière et sur les conditions et modalités dont elle sera assortie. Lorsque le programme aura été adopté par le Conseil, la Commission signera le mémorandum d'accord au nom des États membres de la zone euro, sous réserve qu'il ait été accepté au préalable d'un commun accord par le conseil des gouverneurs. Le conseil d'administration approuvera alors l'accord d'assistance financière, qui précisera les aspects techniques de l'assistance financière prévue ;
- La Commission, en collaboration avec le FMI et en liaison avec la BCE, sera chargée de s'assurer du respect de la conditionnalité imposée par le programme d'ajustement macroéconomique. Elle fera rapport au Conseil et au conseil d'administration. Sur la base de ce rapport, le conseil d'administration décidera d'un commun accord du versement des nouvelles tranches du prêt ;
- Après discussion au sein du conseil des gouverneurs, le Conseil pourra décider, sur proposition de la Commission, de mettre en place une surveillance pour la période consécutive au programme, qui pourra se poursuivre aussi longtemps qu'un certain montant de l'assistance financière n'aura pas été remboursé.

\* Compatibilité avec le cadre de surveillance multilatéral de l'Union européenne

Il faudra demander l'accord des États membres de l'Union européenne pour permettre aux États membres de la zone euro de charger la Commission, en collaboration avec le FMI et en liaison avec la BCE, d'analyser le niveau d'endettement supportable de l'État membre qui demande une assistance financière, d'élaborer le programme d'ajustement macroéconomique accompagnant l'assistance financière, ainsi que d'en surveiller la mise en œuvre.

Si le conseil des gouverneurs peut statuer de manière autonome sur l'octroi et les modalités d'une assistance financière dans un cadre intergouvernemental, la conditionnalité établie en vertu de la surveillance renforcée ou d'un programme d'ajustement macroéconomique devrait être compatible avec le cadre de surveillance de l'Union européenne et doit garantir le respect des procédures de l'Union européenne. À cette fin, la Commission compte proposer un règlement qui précisera les étapes de procédure nécessaires au titre de l'article 136 du traité afin d'inscrire la conditionnalité dans les décisions du Conseil et d'assurer la compatibilité avec le cadre de surveillance multilatéral de l'Union européenne. Le Conseil et la Commission informeront régulièrement le Parlement européen de la mise en place et des opérations du MES.

\* Fixation des taux d'intérêt

Le conseil des gouverneurs décidera de la structure des taux d'intérêt pour l'assistance financière octroyée à un État membre bénéficiaire.

Le MES pourra prêter à un taux fixe ou variable. Les taux d'intérêt pratiqués par le MES

respecteront les principes appliqués à cet égard par le FMI et, tout en restant supérieurs aux coûts de financement pour le MES, prévoiront une marge de risque appropriée.

La structure des taux d'intérêt des prêts du MES sera la suivante :

- 1) le coût du financement pour le MES ;
- 2) une prime de 200 points de base appliquée sur la totalité des prêts ;
- 3) une surprime de 100 points de base pour la part des prêts non encore remboursée après trois ans.

Pour les prêts à taux fixe sur plus de trois ans, la marge correspondra à une moyenne pondérée de la prime de 200 points de base, pour les trois premières années, et de 200 plus 100 points de base, pour les années suivantes.

La structure des taux d'intérêt sera définie dans la politique de fixation de ces taux par le MES, qui fera l'objet d'un réexamen régulier.

#### \* Participation du secteur privé

##### 1. Modalités de participation du secteur privé

Une participation du secteur privé, sous une forme appropriée et proportionnée, devrait pouvoir intervenir au cas par cas lorsque l'État bénéficiaire reçoit une assistance financière. La nature et l'importance de cette participation seront déterminées au cas par cas et dépendront des résultats de l'analyse du niveau d'endettement supportable effectuée conformément aux pratiques du FMI (Selon le FMI, le niveau d'endettement est réputé supportable lorsqu'on s'attend à ce qu'un emprunteur puisse continuer à assurer le service de la dette sans devoir procéder à une correction irréaliste de ses recettes et dépenses. C'est sur cette base que sont déterminées la disponibilité et l'importance du financement.), ainsi que des conséquences qui peuvent en découler pour la stabilité financière de la zone euro.

a) Si, sur la base de l'analyse du niveau d'endettement supportable, il est réaliste de conclure qu'un programme d'ajustement macroéconomique est susceptible de ramener la dette publique à des niveaux supportables, l'État membre bénéficiaire prendra des initiatives propres à encourager les principaux investisseurs privés à maintenir leur exposition (approche conforme à «l'Initiative de Vienne»). La Commission, le FMI, la BCE et l'ABE participeront étroitement au suivi de la mise en œuvre de ces initiatives.

b) Si, sur la base de l'analyse précitée, il n'est pas réaliste de conclure qu'un programme d'ajustement macroéconomique est susceptible de ramener la dette publique à des niveaux supportables, l'État membre bénéficiaire sera invité à entamer de bonne foi des négociations avec ses créanciers pour qu'ils participent directement au rétablissement d'un niveau d'endettement supportable. Pour bénéficier de l'assistance financière, l'État membre devra présenter un plan crédible et apporter la preuve qu'il est suffisamment déterminé à assurer une participation appropriée et proportionnée du secteur privé. Les progrès dans la mise en œuvre du plan feront l'objet d'un suivi et seront pris en compte dans la décision de procéder aux versements.

Dans les négociations avec ses créanciers, l'État membre bénéficiaire respectera les principes suivants :

- Proportionnalité : l'État membre recherchera des solutions qui soient proportionnées à son niveau

d'endettement supportable.

- **Transparence** : l'État membre concerné entamera avec ses créanciers un dialogue ouvert et partagera avec eux, en temps utile, toute information pertinente.

- **Loyauté** : l'État membre se concertera avec ses créanciers sur les modalités de tout rééchelonnement ou de toute restructuration de sa dette publique, en vue de parvenir à des solutions négociées. Des mesures visant à réduire la valeur actuelle nette de la dette ne seront envisagées que si d'autres options n'ont guère de chances de permettre d'obtenir les résultats souhaités.

- **Coordination transfrontière** : le risque de contagion et les retombées potentielles sur d'autres États membres et des pays tiers seront dûment pris en compte dans l'élaboration des mesures visant à la participation du secteur privé. Les mesures prises seront assorties d'une communication adéquate par l'État membre concerné en vue de préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble.

## 2. Clauses d'action collective

Des clauses d'action collective (CAC) figureront dans tous les nouveaux titres d'État d'une durée supérieure à un an qui seront émis dans la zone euro à partir de juillet 2013. L'objectif de ces CAC sera de faciliter un accord entre l'emprunteur souverain et ses créanciers du secteur privé dans le cadre de la participation de ce dernier. L'inclusion de CAC dans une obligation n'impliquera nullement que, pour cette obligation, la probabilité de défaut ou de restructuration de la dette soit plus élevée. De ce fait, l'inclusion de CAC ne devrait avoir aucune répercussion sur le statut de la créance de la dette souveraine.

Les éléments essentiels des CAC seront conformes à ce qui se fait généralement sur les marchés des États-Unis et du Royaume-Uni depuis le rapport que le G10 a consacré à ce sujet. Elles seront introduites d'une manière qui garantisse l'égalité de traitement entre les États membres de la zone euro. Cela suppose le recours à des dispositions identiques et normalisées pour tous les États membres de la zone euro, libellées de manière harmonisée dans les modalités et conditions des obligations émises par les États membres, sur une base conforme aux CAC courantes dans le droit de l'État de New York et en droit anglais.

Les CAC comporteront une clause d'agrégation, permettant à une super-majorité de détenteurs de différentes obligations contenant cette clause et régies par le droit d'une même entité territoriale de mettre en œuvre une clause d'action majoritaire, au cas où la majorité des créanciers requise pour la restructuration ne serait pas atteinte pour une émission spécifique. Une représentation appropriée sera mise en place. Les questions les plus importantes - les matières réservées - (les conditions essentielles de versement, la conversion ou l'échange d'obligations, par exemple) seront soumises à une majorité plus élevée que les matières non réservées. Des exigences appropriées en matière de quorum seront applicables. Les modifications adoptées avec ces majorités lieront tous les détenteurs.

Une clause appropriée de retrait du droit de vote s'appliquera pour garantir le bon déroulement des opérations de vote. Le recours à des clauses appropriées, destiné à prévenir toute perturbation provoquée par des actions en justice, sera envisagé.

Les CAC seront introduites de manière normalisée, afin de garantir que leurs effets juridiques soient les mêmes dans toutes les entités territoriales de la zone euro et de préserver ainsi l'égalité de traitement entre les États membres de la zone euro. Ceux-ci adopteront les mesures nécessaires pour donner effet aux CAC.

Dans des conditions fixées préalablement, les États membres de la zone euro auront la possibilité, après juin 2013, de continuer à refinancer la dette exigible, sans les assortir de CAC, afin de garantir la liquidité nécessaire des anciennes obligations et de leur donner le temps nécessaire pour émettre en bon ordre de nouvelles obligations pour toutes les durées de référence. Les dispositions juridiques précises pour l'inclusion de CAC dans les titres d'État émis dans la zone euro seront arrêtées, après concertation avec les intervenants sur ce marché et d'autres acteurs, sur la base des travaux menés par le sous-comité des marchés des dettes souveraines européennes, mis en place par le Comité économique et financier, et elles seront finalisées pour la fin de 2011.

### 3. Statut de créancier privilégié du MES

Tout comme pour le FMI, c'est lorsqu'un État membre ne peut plus accéder normalement au financement par le marché que le MES lui apportera une assistance financière. C'est la raison pour laquelle les chefs d'État ou de gouvernement ont déclaré que le MES bénéficierait d'un statut de créancier privilégié, comme c'est le cas pour le FMI, tout en acceptant que le statut du FMI soit prioritaire sur celui du MES.

Cette disposition sera applicable à partir du 1er juillet 2013 sans préjudice des termes et conditions de tout autre accord relevant du FESF et du fonds mis en place pour la Grèce.

#### \* Arrangements transitoires entre le FESF et le MES

Comme prévu initialement, le FESF restera en place après juin 2013 pour gérer les créances en cours. Il restera en activité jusqu'à ce que le financement accordé aux États membres lui ait été intégralement remboursé et qu'il ait remboursé son passif au titre des instruments financiers émis ainsi que de toute obligation de remboursement des garants. Les parts non déboursées et non financées des facilités de prêt existantes devraient être transférées au MES (par exemple, le paiement et le financement des tranches qui ne seraient exigibles qu'après l'entrée en vigueur du MES). Le crédit consolidé au titre du FESF et du MES ne dépassera pas 500 milliards d'euros. Afin d'assurer une transition sans heurts du FESF au MES, le directeur général du FESF sera chargé de la préparation pratique de la mise en place du MES. Il rendra régulièrement compte au groupe de travail Eurogroupe des progrès accomplis.

#### \* Participation des États membres ne faisant pas partie de la zone euro

Les États membres ne faisant pas partie de la zone euro peuvent participer au cas par cas, parallèlement au MES, aux opérations d'assistance financière en faveur d'États membres de la zone euro. Si des États membres ne faisant pas partie de la zone euro participent à de telles opérations, ils seront représentés lors des réunions des conseils du MES qui statueront sur l'octroi et le suivi de l'assistance. Ils auront accès en temps utile à toute information pertinente et seront dûment consultés. Les États membres de la zone euro soutiendront l'octroi d'un statut de créancier équivalent pour le MES et les autres États membres accordant un prêt bilatéral parallèlement au MES.

#### \* Règlement des différends

En cas de différend entre un État membre de la zone euro et le MES portant sur l'interprétation et l'application du traité instituant le MES, le conseil des gouverneurs sera compétent pour statuer. Si l'État membre conteste sa décision, le différend sera soumis à la Cour de justice de l'Union européenne conformément à l'article 273 du TFUE.

En ce qui concerne les relations entre le MES et les tiers, le droit applicable et le for compétent seront déterminés par les actes juridiques et les documents contractuels établis entre le MES et les tiers concernés.

Annexe : Clé de contribution au MES sur la base de la clé BCE

PaysISOClé MES

Autriche	AT	2,783
Belgique	BE	3,477
Chypre	CY	0,196
Estonie	EE	0,186
Finlande	FI	1,797
France	FR	20,386
Allemagne	DE	27,146
Grèce	EL	2,817
Irlande	IE	1,592
Italie	IT	17,914
Luxembourg	LU	0,250
Malte	MT	0,073
Pays-Bas	NL	5,717
Portugal	PT	2,509
Slovaquie	SK	0,824
Slovénie	SI	0,428
Espagne	ES	11,904
Total	ZE	17100,0

Notes : La clé MES se fonde sur la clé de contribution au capital de la BCE.

Les États membres dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'Union européenne bénéficieront d'une correction temporaire pour une période de douze ans après leur entrée dans la zone euro.

Cette correction temporaire correspondra à trois quarts de la différence entre leurs parts dans le RNB et dans le capital de la BCE (chiffre composé en réalité de 75% de la part dans le RNB et de 25% de la part dans le capital de la BCE), selon la formule ci-après:  $\text{Part MES} = \text{Part clé BCE} - 0,75 * (\text{part clé BCE} - \text{part RNB})$

La compensation à la baisse pour ces pays est redistribuée parmi tous les autres pays conformément à leur part dans la clé BCE.

RNB et PIB par habitant en 2010.

Sources : BCE, Ameco et calculs de la DG ECFIN.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 28 mars 2011

## **2. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la répression en Syrie, Paris le 26 avril 2011.**

ti : La France condamne les violences extrêmes exercées par les forces de sécurité syriennes qui ont provoqué la mort de nombreux manifestants pacifiques le 22 avril. Les responsables et les auteurs de ces crimes devront répondre de leurs actes.

Cette répression aveugle et brutale contredit la levée de l'état d'urgence.

Nous appelons instamment les autorités syriennes à renoncer à l'usage de la violence et à respecter les droits et libertés fondamentales de leurs citoyens conformément à leurs engagements internationaux, particulièrement le droit de manifester pacifiquement et la liberté de la presse.

Seul un dialogue politique inclusif et des réformes répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien peuvent permettre de préserver la stabilité du pays qui est dans l'intérêt de tous.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 3 mai 2011

## **3. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la position de la France à propos de la situation en Syrie, Paris le 27 avril 2011.**

ti : La poursuite de la répression en Syrie est, comme l'a souligné le président de la République, inacceptable.

La France est mobilisée pour qu'un terme soit mis sans délais à ces violences et que les autorités syriennes trouvent une solution pacifique aux aspirations de leur population.

Nous agissons dans quatre directions :

- en exprimant, sans ambiguïté, notre condamnation aux autorités syriennes : l'ambassadrice de Syrie à Paris a été convoquée ce matin, à cet effet
- en travaillant au Conseil de sécurité en vue d'une déclaration condamnant la répression et appelant à la cessation des violences
- en examinant avec nos partenaires de l'Union européenne la possibilité de sanctions
- en plaidant pour une action forte au Conseil des droits de l'Homme.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 4 mai 2011

#### **4. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'adoption par le Conseil des droits de l'Homme d'une résolution sur la situation des droits de l'Homme en Syrie, Paris le 29 avril 2011.**

ti : La France se félicite de l'adoption par le Conseil des droits de l'Homme d'une résolution sur la situation des droits de l'Homme en Syrie. Elle s'est fortement mobilisée, avec ses partenaires, pour que le Conseil agisse.

Comme nous y avons appelé, le Conseil, et avec lui la communauté internationale, adresse un message très ferme dénonçant avec vigueur les violations massives des droits de l'Homme par le régime syrien, la mort de très nombreux civils, y compris encore aujourd'hui, des arrestations arbitraires et des actes de torture inadmissibles.

Les autorités syriennes doivent cesser la répression inacceptable qui se poursuit. Elles doivent libérer les prisonniers d'opinion, garantir la liberté d'expression et de réunion et la liberté de la presse. Un mécanisme d'enquête crédible et impartiale pour poursuivre en justice les auteurs de ces violences doit être mis en place. Ce mécanisme devra pleinement collaborer avec la mission du Haut Commissariat aux droits de l'Homme mandaté par la résolution.

La France reste pleinement mobilisée avec ses partenaires pour que cesse la répression inacceptable qui a lieu et elle continuera agir en ce sens.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 5 mai 2011

#### **5. Déclaration du G8 de Deauville intitulée "Un nouvel élan pour la liberté et la démocratie", le 27 mai 2011.**

Circonstances : Sommet du G8, à Deauville (Calvados) les 26 et 27 mai 2011

ti : PRÉAMBULE

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Huit, nous sommes réunis à Deauville les 26 et 27 mai 2011. En ces temps de bouleversements, nous avons réaffirmé notre profond engagement en faveur de la liberté et de la démocratie, qui sont des valeurs universelles.

2. Prenant la mesure des évolutions récentes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Afrique sub-saharienne, nous avons renouvelé notre engagement à soutenir les réformes démocratiques partout dans le monde, et à répondre aux aspirations des citoyens à la liberté, y compris à la liberté religieuse, et à l'émancipation, en particulier des femmes et des jeunes. La démocratie est la meilleure voie pour accéder à la paix, à la stabilité, à la prospérité, à une croissance partagée et au développement. Nous avons rencontré les Premiers Ministres de l'Égypte et de la Tunisie, et nous avons décidé de lancer un partenariat de long terme avec les pays qui choisissent de lancer une transition démocratique, et en faveur de sociétés tolérantes. Notre objectif commun est d'agir en faveur de l'état de droit et de l'implication des citoyens, et d'encourager les réformes économiques et sociales, afin de répondre aux aspirations des peuples. Nous avons adopté une déclaration sur les printemps arabes.

3. À Deauville, nous avons réaffirmé le partenariat solide que nous avons noué avec l'Afrique, et



qui s'enracine dans les engagements pris depuis plus d'une décennie. Nous avons mis l'accent sur nos responsabilités mutuelles et nous avons décidé de faire preuve, à l'avenir, d'encore plus de transparence dans le suivi de nos engagements respectifs en faveur du développement, de la paix et de la sécurité. Nous avons réitéré notre soutien à la transparence et à la bonne gouvernance, moteurs déterminants du progrès. Nous nous sommes félicités du nouveau dynamisme de nos partenaires africains et des progrès de la démocratie en Afrique, et nous nous sommes engagés à être plus que jamais présents aux côtés des peuples de ce continent. Nous avons accueilli les Présidents de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Niger démocratiquement élus. Pour la première fois dans l'histoire du G8, nous avons adopté une déclaration conjointe avec des chefs d'État et de gouvernement africains.

4. Au lendemain du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé le Japon le 11 mars, nous avons témoigné notre profonde compassion aux victimes, nous avons exprimé notre solidarité avec le peuple et le gouvernement japonais, et nous avons rendu hommage au courage et à la dignité dont ils ont fait preuve pour faire face à ces catastrophes. Nous avons toute confiance dans la capacité des autorités japonaises à relever le défi et à engager un redressement rapide et durable, et nous nous tenons prêts pour apporter tout le soutien qui sera requis.

5. Nous nous sommes penchés sur de nouveaux thèmes, tels que l'Internet, qui sont essentiels pour nos sociétés, nos économies et notre croissance. Pour les citoyens, l'Internet est un outil unique d'information et d'éducation ; il contribue ainsi à la promotion de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme. L'Internet facilite de nouvelles formes d'activités économiques et stimule l'efficacité, la compétitivité et la croissance économique. Les pouvoirs publics, le secteur privé, les utilisateurs et d'autres acteurs encore, ont tous un rôle à jouer pour créer un environnement favorable au développement équilibré de l'Internet. À Deauville, en 2011, pour la première fois au niveau des chefs d'État et de gouvernement, et en présence de plusieurs dirigeants clefs de l'économie de l'Internet, nous nous sommes entendus sur plusieurs principes fondamentaux, tels que la liberté, le respect de la vie privée et de la propriété intellectuelle, la gouvernance multi-acteurs, la cyber-sécurité et la protection contre la criminalité. Ces principes sont à la base de la force et du rayonnement de l'Internet. Le Forum e-G8, qui s'est déroulé à Paris les 24 et 25 mai, a apporté une précieuse contribution à ces débats.

6. Nos économies avancées et fortement intégrées sont confrontées aux mêmes défis et aux mêmes opportunités. La reprise économique se confirme. Notre priorité demeure la création d'emplois pour nos concitoyens. Nous nous sommes engagés à poursuivre nos efforts pour une croissance forte, durable et équilibrée, et nous travaillons avec nos partenaires du G20 à cette fin.

7. La croissance a besoin de nouveaux moteurs. Nous nous sommes engagés à accorder la priorité aux politiques publiques qui renforcent la croissance, telles que la recherche, l'éducation et l'innovation, qui sont au cœur de nos économies de la connaissance. Nous encouragerons la croissance verte : essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique, elle représente une source prometteuse d'emplois pour nos sociétés et reflète l'aspiration de tous à un développement plus durable.

8. Forts de notre expérience, nous sommes déterminés à tirer toutes les leçons de l'accident nucléaire survenu au Japon, dont la nécessité de promouvoir les plus hauts niveaux de sûreté, selon les principes de la Convention sur la sûreté nucléaire. Nous avons constaté la nécessité d'envisager un renforcement de la Convention sur la sûreté nucléaire et de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, ainsi qu'une amélioration des règles et des normes de sûreté nucléaire. Parallèlement, nous avons noté avec une grande satisfaction que cette année, qui marque le vingt-cinquième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, la communauté internationale a pu dégager d'importants moyens financiers pour parachever les efforts engagés pour sécuriser le site de

Tchernobyl et préserver ainsi l'environnement.

9. Nous poursuivrons notre action pour la paix et la sécurité internationales.

10. Nous exigeons l'arrêt immédiat de l'usage de la force contre les civils par les forces du régime libyen et nous soutenons une solution politique qui soit le reflet de la volonté du peuple libyen. Nous appelons les dirigeants syriens à cesser de recourir à la force et à l'intimidation contre leur peuple et à s'engager dans un dialogue et dans des réformes de fond en réponse à l'expression légitime des exigences du peuple syrien. Nous avons la conviction que les bouleversements historiques que connaît la région rendent d'autant plus important le règlement, par la négociation, du conflit israélo-palestinien. Nous appelons instamment les deux parties à engager sans délai des discussions approfondies afin de conclure un accord-cadre sur l'ensemble des questions relatives au statut final.

11. Nous renouvelons notre engagement à mettre en œuvre l'ensemble de nos obligations au regard du Traité sur la non-prolifération (TNP), et à soutenir et promouvoir l'architecture mondiale de non-prolifération sous tous ses aspects. En retour, nous sommes déterminés à mettre un coup d'arrêt aux graves crises de prolifération, en particulier en Iran et en Corée du Nord (RPDC), qui représentent une menace pour la stabilité du monde. Nous demandons à nos experts d'étudier des possibilités d'assurer un accès équitable et responsable aux bénéfices des utilisations pacifiques des technologies. Nous consoliderons les progrès en matière de lutte contre l'extrémisme violent, le terrorisme international et le trafic de drogue. Nous poursuivrons nos efforts communs pour affronter ces fléaux. Nous réaffirmons notre attachement à un Afghanistan stable, pacifique et souverain ainsi qu'à la stabilité et la coopération dans l'ensemble de la région.

12. Nous nous réunirons l'an prochain sous la présidence des États-Unis d'Amérique.

## I. SOLIDARITE AVEC LE JAPON

1. Le 11 mars, un tremblement de terre et un raz-de-marée d'une magnitude sans précédent ont frappé le Japon, causant la perte de plus de quinze mille vies humaines et provoquant des destructions et des perturbations massives, notamment sur le site de la centrale nucléaire de Fukushima Daïchi. Plus de 100 000 personnes sont aujourd'hui encore déplacées et vivent dans des lieux d'hébergement d'urgence. Nous avons adressé au Premier ministre du Japon nos condoléances pour toutes les victimes de cette tragédie et exprimé à leurs familles et aux personnes touchées par la catastrophe notre sincère compassion. Le courage et la dignité dont a fait preuve la population japonaise ont suscité l'admiration et le respect de nos concitoyens. Le soutien et la solidarité offerts par les populations du monde entier ont apporté en retour chaleur, force et espoir au peuple japonais. Le Premier ministre du Japon a exprimé sa profonde gratitude pour le soutien généreux et les témoignages d'amitié des membres du G8 et de la communauté internationale tout entière. Il a exprimé sa ferme détermination à relever les défis, et notamment à surmonter les conséquences de l'accident nucléaire. Le Japon demeure fermement résolu et déterminé à apporter sa contribution au reste du monde.

2. Nous avons par ailleurs exprimé notre confiance dans la résilience de l'économie japonaise et nous nous sommes déclarés prêts à fournir aide et coopération. Le Premier ministre du Japon a annoncé que son pays déploierait tous les efforts nécessaires pour réduire les incertitudes que la catastrophe pourrait engendrer dans l'économie mondiale, en raison notamment de l'accident nucléaire. Il a, en particulier, pris l'engagement de fournir de manière régulière toutes les informations pertinentes concernant l'urgence nucléaire et il a assuré que les produits d'exportation japonais étaient sûrs. Nous avons souligné que les mesures applicables aux marchandises et au

transport devaient être fondées sur des preuves scientifiques.

3. Nous sommes pleinement confiants en la capacité du Japon à surmonter rapidement cette crise et à en ressortir renforcé, et nous sommes déterminés à tirer tous les enseignements nécessaires de cette catastrophe, dont en particulier la nécessité de promouvoir, dans le monde entier, les plus hauts niveaux de sûreté nucléaire.

## II. INTERNET

4. Partout dans le monde, l'Internet est désormais un élément essentiel pour nos sociétés, nos économies et leur croissance.

5. Pour les citoyens, l'Internet représente un moyen unique d'information et d'éducation et peut par là-même contribuer utilement à la promotion de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme.

6. Pour les entreprises, l'Internet est devenu un outil essentiel et irremplaçable dans leurs activités et le développement des relations avec leurs clients. L'Internet est un moteur de l'innovation, améliore l'efficacité et contribue ainsi à la croissance et à l'emploi.

7. Pour les États, l'Internet est un instrument permettant de renforcer l'efficacité de l'administration, d'offrir des services publics aux particuliers et aux entreprises, d'améliorer leurs relations avec les citoyens et de garantir le respect et la promotion des droits de l'homme.

8. L'Internet s'impose désormais comme un levier majeur pour l'économie mondiale, la croissance et l'innovation.

9. L'ouverture, la transparence et la liberté ont été des éléments clefs pour le développement et le succès de l'Internet. Ces principes, avec ceux de la non-discrimination et de la concurrence équitable, doivent continuer à guider et inspirer son développement.

10. Leur mise en œuvre doit s'inscrire dans un cadre plus large : celui du respect de l'état de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de la protection des droits de propriété intellectuelle, valeurs qui guident la vie de toute société démocratique, dans l'intérêt de tous les citoyens. Nous sommes fermement convaincus que la liberté et la sécurité, la transparence et le respect de la confidentialité, de même que l'exercice des droits individuels et la responsabilité doivent être assurés simultanément. Ce cadre, tout comme ces principes, doivent bénéficier de la même protection et des mêmes garanties sur l'Internet que partout ailleurs.

11. L'Internet s'est imposé comme l'espace public de notre époque, comme un levier de développement économique et comme un instrument de liberté et d'émancipation politiques. Les libertés d'opinion, d'expression, d'information, de réunion et d'association doivent être sauvegardées sur l'Internet comme elles le sont ailleurs. En matière d'accès à l'Internet, la censure ou les restrictions arbitraires ou générales sont incompatibles avec les obligations internationales des États et tout à fait inacceptables. De surcroît, elles entravent la croissance économique et le développement social.

12. Les développements à venir de l'Internet, stimulés par les initiatives et les investissements du secteur privé, requièrent un cadre favorable, transparent, stable et prévisible, qui repose sur les principes et valeurs mentionnés plus haut. À cet égard, il revient à tous les gouvernements d'agir au travers de leurs politiques nationales, mais également en promouvant la coopération internationale.

13. Nous nous engageons à encourager l'utilisation de l'Internet comme instrument de promotion des droits de l'homme et de la participation démocratique dans le monde entier.

14. L'économie numérique mondiale est un puissant vecteur de croissance économique et d'innovation. L'accès à l'Internet à haut débit est une infrastructure essentielle pour s'insérer dans l'économie d'aujourd'hui. Pour permettre à nos pays de bénéficier pleinement de l'économie numérique, nous devons saisir les nouvelles opportunités, telles que l'informatique dématérialisée, les réseaux sociaux et les publications des citoyens, qui sont un vecteur d'innovation et stimulent la croissance dans nos sociétés. Au fur et à mesure que nous développons des services Internet plus innovants, nous sommes confrontés au défi de promouvoir l'interopérabilité et la convergence entre nos politiques publiques concernant des questions telles que la protection des données personnelles, la neutralité du réseau, les flux transfrontaliers de données, la sécurité des technologies de l'information et de la communication, et la propriété intellectuelle.

15. S'agissant de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier des droits d'auteur, des marques déposées, des secrets commerciaux et des brevets, nous reconnaissons que nous devons mettre en place des législations et des cadres nationaux pour en améliorer le respect. C'est pourquoi nous renouvelons notre engagement à prendre des mesures fermes contre les violations des droits de propriété intellectuelle dans l'espace numérique, notamment par des procédures permettant d'empêcher les infractions actuelles et futures. Nous reconnaissons que l'application effective des règles en matière de propriété intellectuelle nécessite une coopération internationale appropriée entre les acteurs concernés, associant le secteur privé. Nous sommes déterminés à trouver les moyens de faciliter un meilleur accès et une plus grande ouverture à la connaissance, à l'éducation et à la culture, notamment en encourageant l'innovation dans le commerce en ligne de biens et de contenus, dans le respect des droits de propriété intellectuelle.

16. La protection effective des données à caractère personnel et de la vie privée sur l'Internet est essentielle pour assurer la confiance des utilisateurs. C'est un enjeu pour toutes les parties prenantes : les utilisateurs qui doivent être mieux informés de leur responsabilité lorsqu'ils introduisent des données personnelles sur l'Internet, les fournisseurs d'accès qui stockent et traitent ces données, et les États et les instances de régulation auxquels il revient d'assurer le respect effectif de cette protection. Nous appelons à la définition d'approches communes tenant compte des cadres juridiques nationaux, qui soient fondées sur les droits de l'homme et protègent les données à caractère personnel, tout en permettant les transferts légitimes de données.

17. La sécurité des réseaux et des services sur l'Internet concernent l'ensemble des parties prenantes. Elle nécessite une coordination entre les États, les organisations régionales et internationales, le secteur privé, la société civile et les travaux du G8 dans le cadre du groupe « Lyon-Rome », afin de faire obstacle, de prévenir et de sanctionner l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins terroristes et criminelles. Une attention particulière doit être accordée à toutes les formes d'attaque contre l'intégrité des infrastructures, des réseaux et des services, y compris les attaques liées à la prolifération de logiciels malveillants et aux activités impliquant des réseaux d'ordinateurs contrôlés par un tiers (« botnets ») sur l'Internet. À cet égard, nous reconnaissons qu'il est d'une importance cruciale de promouvoir la sensibilisation des utilisateurs et qu'il est nécessaire de renforcer la coopération internationale afin de protéger les ressources vitales, les technologies de l'information et de la communication et d'autres infrastructures connexes. Le fait que l'Internet puisse être utilisé à des fins contraires aux objectifs de paix et de sécurité et porter atteinte à l'intégrité des systèmes d'importance critique, demeure une source de préoccupation. Les États ont un rôle à jouer, éclairés par un large éventail de parties prenantes, pour contribuer à la définition d'approches communes et de règles pour l'utilisation du cyberspace. Sur l'ensemble de ces sujets, nous sommes déterminés à assurer le suivi nécessaire dans toutes les enceintes

appropriées.

18. Nous appelons toutes les parties prenantes à lutter contre l'utilisation de l'Internet à des fins de traite et d'exploitation sexuelle des enfants. Nous nous emploierons également à bâtir un environnement dans lequel les enfants pourront utiliser l'Internet sans risque, en améliorant la formation des enfants à l'utilisation de l'Internet, notamment en termes de sensibilisation aux risques, et en promouvant des mesures adéquates de contrôle parental compatibles avec la liberté d'expression.

19. Nous reconnaissons toute l'importance d'améliorer l'accès à l'Internet dans les pays en développement. Des progrès importants ont été accomplis depuis le Sommet d'Okinawa, et nous saluons les efforts accomplis par ces pays à cet égard, ainsi que par les différentes parties prenantes, tels que les États, le secteur privé et les ONG, qui fournissent ressources, expertise et innovation. Nous encourageons les initiatives menées en partenariat avec le secteur privé pour l'utilisation de l'Internet en faveur du développement, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la santé.

20. Tout en apportant notre appui au modèle multi-acteurs qui caractérise la gouvernance de l'Internet, nous appelons toutes les parties prenantes à contribuer au renforcement de la coopération, à la fois au sein des enceintes internationales traitant de la gouvernance de l'Internet, et entre celles-ci. À cet égard, la souplesse et la transparence doivent être préservées dans la gouvernance de l'Internet pour lui permettre de s'adapter au rythme rapide des évolutions et des nouvelles utilisations technologiques et commerciales. Dans ce cadre, les États doivent jouer un rôle-clé.

21. Nous nous félicitons de la tenue du Forum e-G8 à Paris les 24 et 25 mai, à la veille de notre Sommet. Nous réaffirmons notre attachement à ce type d'initiatives impliquant de nombreux acteurs, qui ont joué jusqu'à présent un rôle déterminant dans l'évolution de l'économie numérique. Le format original de ce Forum a permis à diverses parties prenantes de l'Internet de discuter de ses objectifs fondamentaux et de ses enjeux pour les citoyens, les entreprises et les États. Ses débats, libres et riches, constituent une contribution pour toutes les enceintes appelées à se pencher sur les défis présents et futurs de l'Internet.

22. Nous nous félicitons des prochaines étapes pour renforcer la coopération internationale dans tous ces domaines, notamment le Forum sur la gouvernance de l'Internet prévu en septembre prochain à Nairobi, ainsi que d'autres manifestations pertinentes des Nations Unies, la réunion à haut niveau de l'OCDE sur « L'économie de l'Internet : susciter l'innovation et générer la croissance », prévue en juin prochain à Paris, la Cyberconférence internationale de Londres et la Conférence d'Avignon sur le droit d'auteur prévues en novembre prochain. Ces réunions offriront autant d'opportunités de progresser sur ces sujets majeurs.

### III. ÉCONOMIE MONDIALE

23. La reprise mondiale gagne de la vigueur et devient plus auto-entretenu. Toutefois, des risques baissiers subsistent et les déséquilibres internes et externes demeurent une source de préoccupation. La forte augmentation des prix des matières premières et leur volatilité excessive gênent considérablement la reprise. Dans ce contexte, nous sommes convenus de rester concentrés sur l'action nécessaire pour améliorer la soutenabilité des finances publiques, consolider la reprise et favoriser l'emploi, réduire les risques et assurer une croissance forte, durable et équilibrée, y compris à travers des réformes structurelles.

L'Europe a adopté un vaste ensemble de mesures afin de traiter la crise de la dette souveraine à

laquelle quelques pays font face, et elle continuera à faire face à la situation avec détermination et à s'efforcer de consolider ses finances publiques et de mettre en œuvre des réformes structurelles pour soutenir la croissance. Les États-Unis mettront en place un plan de consolidation budgétaire de moyen terme clair et crédible, tenant compte des préoccupations relatives à la création d'emploi et à la croissance économique. Au Japon, tout en fournissant des ressources pour la reconstruction après la catastrophe, les autorités traiteront également la question de la soutenabilité des finances publiques.

Nous sommes résolus à prendre les mesures nécessaires, collectivement et individuellement, pour faire face aux défis actuels. Nous veillerons également à ce que nos politiques macroéconomiques favorisent une croissance économique saine. Nous veillerons en outre à ce que celles-ci, conjuguées à nos politiques sociales et de l'emploi, visent à réduire le chômage et à permettre une rapide réinsertion sur le marché du travail.

24. Nous avons exprimé notre attachement aux processus engagés au sein du G20 afin d'élargir le dialogue et la coopération, concernant notamment notre programme de réforme du secteur financier, l'atténuation de la volatilité des prix des matières premières, le renforcement du système monétaire international, ainsi que les évaluations en profondeur des causes de la persistance d'importants déséquilibres extérieurs et de l'éventail complet des politiques de soutien à une croissance forte, durable et équilibrée, dans le cadre du Processus d'évaluation mutuelle.

## COMMERCE

25. Dans le cadre de ses efforts constants pour soutenir la reprise de l'économie mondiale, le G8 réaffirme son engagement durable en faveur de marchés libres et ouverts. L'OMC joue un rôle déterminant pour prévenir le protectionnisme et constitue un élément essentiel du système multilatéral mondial. À cet égard, les pays du G8 membres de l'OMC notent avec une vive préoccupation que les négociations dans le cadre du programme de Doha pour le développement ne progressent pas de manière satisfaisante. Nous réaffirmons notre engagement en faveur du processus de libéralisation du commerce et d'édiction de règles pour renforcer le système multilatéral, et nous sommes prêts à étudier toutes les options de négociation pour mener le cycle de Doha à terme y compris au regard des priorités des pays les moins avancés (PMA) en accord avec le mandat de Doha. Les partenaires de la Russie au G8 saluent les progrès considérables accomplis par la Russie pour son adhésion à l'OMC, et réaffirment leur engagement à travailler étroitement avec elle, dans l'intention d'achever ce processus en 2011.

## INNOVATION ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

26. L'innovation est essentielle pour la croissance, la prospérité et les emplois dans l'économie de la connaissance, et elle joue un rôle crucial pour répondre à de nombreux défis mondiaux clés de notre époque, qu'il s'agisse de la lutte contre le changement climatique, de l'éradication de la pauvreté, du renforcement de la santé publique, de la prise en compte de l'évolution démographique, ou de la reprise après la récente crise économique et financière mondiale, grâce à la création d'emplois. Nous reconnaissons que la nature, l'origine et la rapidité de l'innovation, ainsi que les formes et l'ampleur de son action de stimulation de la croissance n'ont jamais évolué à un rythme aussi accéléré qu'au cours des dernières décennies. Elle est passée d'une innovation fermée à une innovation ouverte et sa source géographique s'est élargie. Pour relever les défis mondiaux à venir, l'innovation, la croissance verte et l'Internet seront tous déterminants et leur développement effectif contribuera à soutenir la croissance économique future. Ces évolutions appellent un examen ciblé des mesures à prendre, notamment dans le secteur privé, en s'appuyant sur les travaux antérieurs du G8.

27. En nous inspirant des expériences des divers pays, nous soulignons qu'une approche holistique de l'innovation et de la croissance est nécessaire, qui concerne à la fois l'innovation technologique et non technologique ainsi que l'innovation dans les services sociaux et publics. Cela exige une large implication de nos sociétés et l'élaboration d'un cadre de principes et de bonnes pratiques, guidant l'action collective vers des objectifs communs, tels que l'intégration des marchés et la limitation des barrières commerciales, tout en réduisant les frictions pouvant résulter des approches nationales. Nous attendons avec intérêt les résultats des travaux de l'OCDE sur le recensement des bonnes pratiques en matière de mesures concrètes appliquées dans le monde entier. Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, nous invitons également l'OCDE à élaborer, de façon pleinement participative, ouverte et transparente, et en coopération avec les organisations internationales compétentes, des instruments de mesure de la performance de l'innovation, en se concentrant sur les impacts concrets sur la croissance et les emplois, plutôt que sur les intrants, et en analysant le lien systémique entre les indicateurs. L'ensemble des pays du G8 y participera.

28. Nous soulignons l'importance de la coopération entre les divers acteurs du secteur public et du secteur privé, quelle que soit leur taille, et nous sommes fermement convaincus que les petites et moyennes entreprises (PME) représentent un important relais pour diffuser l'innovation dans un écosystème d'innovation durable. Nous nous engageons à accorder la priorité à des politiques favorisant la croissance, telles que celles relatives à la recherche, à l'éducation et à l'innovation. Nous invitons l'OCDE, de concert avec d'autres institutions internationales compétentes, à développer une analyse globale sur la manière de faciliter l'intégration des PME dans les chaînes mondiales de création de valeur, en mettant spécifiquement l'accent sur les incitations en faveur des financements privés, notamment le marché de capital-risque transfrontalier pour les transferts de technologies et la phase de démarrage, et en identifiant les obstacles à leur croissance.

29. Nous sommes convenus de la nécessité de règles du jeu communes dans le domaine de l'innovation, notamment un système de propriété intellectuelle solide et robuste à titre d'incitation à l'innovation et de catalyseur de croissance. Nous reconnaissons le rôle important que joue l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) dans l'élaboration d'une approche large de la propriété intellectuelle à l'appui de systèmes de propriété intellectuelle nationaux favorables aux entreprises, robustes et efficaces. Réaffirmant notre soutien aux principes du régime des brevets, nous attachons une grande importance à sa promotion et à son développement. Nous encourageons le renforcement de l'action internationale pour améliorer la qualité des brevets, et nous appelons à améliorer la diffusion de l'information sur les brevets, particulièrement cruciale pour les PME et les centres de recherche. Nous soutenons la transparence sur les marchés de technologies et nous appelons à une amélioration des places de marchés pour les échanges de droits. Nous invitons l'OMPI, en étroite concertation avec les États membres et d'autres organisations compétentes, à intensifier ses travaux dans ces trois domaines. Nous notons en outre l'importance du respect effectif des droits pour encourager l'innovation et la protéger, une fois celle-ci développée.

30. Nous soulignons l'importance de la coopération internationale en matière de recherche, en mobilisant des ressources et des talents pour relever les défis communs. Nous saluons les travaux en cours à l'OCDE pour améliorer la coopération internationale en matière de recherche et nous attendons avec intérêt ses recommandations.

## CROISSANCE VERTE

31. Nous sommes fermement convaincus que la croissance verte constitue un élément indispensable pour assurer une croissance mondiale durable, notamment pour promouvoir l'efficacité des ressources, encourager une bonne gestion de l'eau, lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité, et qu'elle contribue au développement durable. La croissance verte

constitue une source prometteuse de création d'emplois pour nos sociétés et offre des perspectives significatives pour les innovateurs et les exportateurs de toutes les économies. La dynamique de la croissance verte doit être partagée : le développement durable est un objectif réalisable si toutes les économies déploient des efforts. Nous sommes déterminés à continuer de jouer un rôle majeur en la matière. Nous œuvrerons au sein de toutes les instances et institutions compétentes afin de promouvoir la croissance verte.

32. Nous nous réjouissons des résultats à venir concernant l'élaboration par l'OCDE d'une stratégie de croissance verte, faisant suite à la réunion du Conseil à niveau ministériel des 25 et 26 mai. Nous appelons tous les acteurs à appliquer des mesures ambitieuses et pragmatiques, adaptées selon les diverses situations nationales et incluant la gamme de technologies la plus large. Nous appelons le secteur privé à rechercher les débouchés qu'offre la croissance verte. Nous continuerons à soutenir des stratégies pour une croissance verte qui intègrent et généralisent des mesures appropriées à tous les niveaux, économiques et sociaux, en appui aux initiatives publiques comme privées.

33. À cette fin et pour encourager l'investissement à long terme, nous mettons en œuvre un large éventail d'actions comportant des dispositifs fondés sur des mécanismes de marché, des dispositifs réglementaires et des mesures volontaires, et nous encourageons la recherche et le développement sur l'efficacité énergétique et les technologies propres.

34. Reconnaissant qu'il importe d'établir des programmes de mesure de la croissance verte, nous travaillerons avec les instances internationales compétentes, notamment le PNUE, l'OCDE et l'AIE, afin d'identifier une batterie adéquate d'indicateurs possibles.

35. L'emploi demeure une préoccupation centrale. Afin de faciliter la transition vers des activités vertes pérennes aux plans national et local, nous appuierons des mesures conçues avec soin visant à créer des emplois verts, à verdir les emplois traditionnels, et à mettre en place des politiques permettant de développer des compétences.

36. Nous appuyons fermement la coopération internationale sur la croissance verte et nous intensifierons nos efforts pour contribuer à des avancées lors des prochaines étapes, notamment dans la perspective de la Conférence de Rio sur le développement durable de juin 2012 et des diverses réunions internationales prévues, en particulier la Conférence de Bonn sur l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire en novembre prochain, la Conférence de Durban sur le changement climatique en décembre, le Forum mondial de l'eau à Marseille, en mars 2012, et la Conférence sur la diversité biologique à New Delhi en octobre 2012. À cet égard, nous encourageons les efforts du PNUE et de l'OCDE et nous accueillons avec satisfaction les messages complémentaires de ces deux organisations pour la Conférence de Rio+20.

37. Nous estimons qu'il est également indispensable de recourir à une série de mesures visant à encourager une utilisation efficace et durable des ressources par les acteurs nationaux et d'autres acteurs, notamment en recourant aux énergies renouvelables. Nous continuerons à soutenir les initiatives internationales lancées par le G8, notamment le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC), qui a été étendu avec succès à d'autres acteurs, la plateforme internationale de l'AIE sur les technologies sobres en carbone, le Partenariat mondial sur les bioénergies (GBEP), l'étude sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB), la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Nous réaffirmons notre soutien au plan d'action Kobe 3R («réduire, réutiliser, recycler»), nous accueillons avec satisfaction le rapport de l'OCDE sur son application en matière de productivité des ressources et nous invitons l'OCDE à poursuivre ses travaux sur la question.



#### IV. SÛRETÉ NUCLEAIRE

38. Les événements survenus au Japon mettent en évidence l'importance vitale de la sûreté nucléaire, qui doit être une des grandes priorités de l'action du G8. Nous avons remercié le Japon d'avoir communiqué des informations pertinentes et d'avoir présenté les événements de Fukushima.

39. Nous reconnaissons que les pays qui ont choisi d'avoir recours à l'énergie nucléaire accordent d'ores et déjà l'attention nécessaire à la sûreté de l'exploitation de leurs installations nucléaires. Nous reconnaissons également que les pays peuvent avoir des approches différentes quant à l'utilisation de l'énergie nucléaire et à sa part dans leur bouquet énergétique, y compris en ce qui concerne l'introduction ou la sortie progressive du nucléaire.

40. Les événements survenus au Japon confirment qu'il existe un besoin constant de réévaluation de la sûreté, et nous reconnaissons qu'il est important de tirer des enseignements de l'accident de Fukushima et de ses conséquences. Nous nous félicitons de l'initiative prise par de nombreux pays de mener des évaluations globales du risque et de la sûreté de leurs installations nucléaires existantes, et nous invitons tous les autres pays exploitant des centrales nucléaires à mener des évaluations de ce type dans les meilleurs délais. Ces évaluations doivent traiter notamment la prévention des accidents, la préparation des interventions d'urgence, la gestion et l'atténuation des crises et la gestion post-accidentelle. Au total, ces mesures contribueront à renforcer les infrastructures de sûreté dans le monde entier.

41. Nous appelons instamment les pays à mener à bien un examen périodique des évaluations de la sûreté, et à procéder à des évaluations à tous les stades de la durée de vie d'une installation nucléaire, en s'appuyant sur l'expérience acquise ; nous réaffirmons la haute priorité que nous accordons à la sûreté en matière de choix du site et de conception des nouveaux réacteurs, et la nécessité d'améliorations continues dans ce domaine, en tirant des leçons des incidents et des accidents qui se produisent partout dans le monde.

42. Nous soulignons l'importance de la coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire, notamment la coopération entre les pouvoirs publics, l'industrie, les instituts de recherche et les organismes de réglementation. Cette coopération permettra de renforcer la culture de sûreté dans le monde et d'améliorer la transparence.

43. Nous reconnaissons l'importance du rôle de l'AIEA pour le renforcement de la sûreté nucléaire dans le monde, et nous encourageons les pays à faire appel aux capacités correspondantes de l'AIEA pour renforcer la sûreté de leurs installations nucléaires. Par ailleurs, nous demandons instamment aux pays qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier les conventions internationales pertinentes adoptées sous l'égide de l'AIEA, et qui sont essentielles au régime international de sûreté nucléaire : la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, la Convention sur la sûreté nucléaire et la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

44. Concernant la Convention sur la sûreté nucléaire, qui est la pierre angulaire du régime international de sûreté, nous nous félicitons de la tenue prochaine d'une réunion extraordinaire des parties contractantes en août 2012 pour examiner les mesures susceptibles de renforcer la Convention, en particulier concernant les objectifs de sûreté, la responsabilité qu'ont les gouvernements de prendre en temps utile des mesures suffisantes en termes de prévention et de gestion des accidents, notamment l'ajustement des procédures de coordination et d'interaction entre le gouvernement, l'exploitant et l'organisme de réglementation, ainsi que l'efficacité du mécanisme

d'examen par les pairs.

45. Nous recommandons également aux pays lançant ou renforçant des programmes nucléaires, de mettre en place des infrastructures adaptées, dotées de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant, conformément aux recommandations de l'AIEA. Nous appelons par ailleurs l'AIEA à examiner ses normes pertinentes pour identifier les points qu'il serait justifié d'analyser et de réviser à la lumière de l'accident de Fukushima, et, en particulier, à envisager de mettre au point ou d'améliorer des normes supplémentaires concernant la construction et l'exploitation des centrales nucléaires dans les zones sismiques à risque, ainsi que dans les zones qui pourraient par ailleurs être exposées à d'autres événements extérieurs, en tenant compte de l'impact cumulé de ces risques.

46. Nous étudierons en outre la possibilité de renforcer les autres conventions pertinentes. Concernant la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, il conviendrait d'améliorer encore l'efficacité et le contenu des notifications en cas d'accident nucléaire, et de modifier la Convention, le cas échéant.

47. Nous sommes déterminés à promouvoir les plus hauts niveaux de sûreté partout dans le monde, conformément aux principes de la Convention sur la sûreté nucléaire, en renforçant la coopération internationale en termes de pratiques de sûreté, de gestion des crises et de transparence. Les améliorations dans le domaine de la sûreté nucléaire pourront bénéficier des travaux en cours menés par les organismes de réglementation et les exploitants dans des forums tels que le Programme multinational d'évaluation de concepts (MDEP), l'Association des responsables des Autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest (WENRA), l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires (WANO), ainsi que le Cadre international pour la coopération en matière d'énergie nucléaire (IFNEC). Nous saluons l'annonce faite par l'AIEA concernant l'organisation d'une conférence ministérielle internationale sur le thème de la sûreté nucléaire à Vienne, du 20 au 24 juin 2011. Nous nous félicitons également de l'initiative de la Présidence de réunir les organismes de réglementation, ainsi que les ministres des pays intéressés, pour examiner les moyens d'améliorer encore la sûreté nucléaire à l'échelle mondiale, en vue de contributions à la conférence du 20 au 24 juin. Nous espérons que les discussions qui doivent se tenir dans le cadre de l'AIEA pour atteindre les plus hauts niveaux de sûreté nucléaire dans le monde, porteront leurs fruits. Nous demandons au Groupe sur la sûreté et la sécurité nucléaires d'intégrer ces questions dans ses prochains travaux.

48. Alors que nous sommes engagés dans une action destinée à renforcer la sûreté nucléaire dans le monde entier, nous devons également respecter nos engagements passés dans leur intégralité, au cours de cette année qui marque le 25ème anniversaire de l'accident de Tchernobyl. Nous accueillons avec une vive satisfaction la mobilisation de la communauté internationale afin de clore ce dossier. Les donateurs se sont joints à la BERD pour s'engager à fournir des ressources financières supplémentaires substantielles pour faire aboutir les efforts internationaux déjà engagés, qui visent à sécuriser le site de Tchernobyl et protéger ainsi l'environnement ; nous comptons sur les pays qui n'ont pas encore pris d'engagement financier pour qu'ils le fassent rapidement. Nous appelons toutes les parties impliquées dans les projets sur le site de Tchernobyl à redoubler d'efforts pour assurer leur mise en œuvre dans les délais et les budgets prévus, et nous demandons instamment au gouvernement ukrainien de prendre les mesures institutionnelles et financières nécessaires pour garantir une mise en œuvre efficace du programme dans le respect des budgets.

## V. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITE

49. La lutte contre les changements climatiques est une priorité mondiale. Nous, membres du G8, avons pris des mesures ambitieuses et nous sommes résolus à faire des efforts de long terme pour

remplir notre rôle afin de limiter effectivement la hausse globale des températures à 2 degrés Celsius au-dessus du niveau préindustriel, dans le respect de la science. Nous exprimons notre détermination à agir dans un cadre international plus large pour faire face à cette menace, et nous manifestons notre solidarité avec les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables.

50. Nous réaffirmons notre volonté de partager avec tous les pays du monde l'objectif de réduire d'au moins 50 % les émissions mondiales d'ici 2050 ; cela signifie qu'il faudra que ces émissions atteignent leur apogée dès que possible pour ensuite commencer à décroître, nous en sommes conscients. Nous coopérons à cet égard. Dans cette optique, nous adhérons également à l'objectif d'une réduction cumulée des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés d'au moins 80 % d'ici 2050 par rapport à 1990 ou à des années plus récentes. Conformément à cet objectif à long terme ambitieux, nous viserons à moyen terme des objectifs de réduction communs et individuels draconiens, tout en tenant compte des niveaux de référence variables et du fait que les efforts déployés doivent être comparables. De la même façon, les grandes économies émergentes doivent aussi prendre des mesures quantifiables pour ramener, d'ici une année donnée, leurs émissions bien en deçà des niveaux actuels.

51. Nous sommes déterminés à remplir notre rôle pour atteindre ces objectifs et passer rapidement à une économie sobre en carbone qui contribuera de façon substantielle à la protection de l'environnement et de la santé, aux économies d'énergie et à la sécurité énergétique, tout en constituant une source d'emplois et de croissance.

52. Nous nous félicitons de l'issue fructueuse de la Conférence de Cancun, qui est l'aboutissement des efforts de la communauté internationale sur la base de l'Accord de Copenhague. Nous saluons l'esprit positif dans lequel la Conférence de Cancun a eu lieu et les progrès réalisés au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Nous sommes favorables aux dispositions adoptées, notamment en matière de transparence, d'atténuation, de financement (en particulier avec la création du Fonds vert pour le climat), d'adaptation, de technologies et de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts (avec REDD+).

53. La Conférence de Durban (COP17), qui aura lieu à la fin de l'année, constituera une nouvelle avancée importante, qui permettra de travailler en faveur d'un accord global, ambitieux, équitable, efficace et juridiquement contraignant impliquant tous les pays et incluant les responsabilités respectives de toutes les grandes économies dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous devons rendre opérationnels les accords conclus à Cancun et traiter les questions en suspens. En particulier, nous sommes fermement déterminés à mettre en œuvre nos engagements, tels qu'énumérés à Copenhague et confirmés à Cancun, et nous appelons tous les pays, y compris l'ensemble des économies majeures, à mettre en œuvre également leurs engagements énoncés. Nous soutenons pleinement l'Afrique du Sud qui assurera la présidence prochaine de la Conférence de Durban et proposons notre coopération pour faire de cette conférence le succès dont le monde a besoin pour lutter efficacement contre les changements climatiques.

54. Comme c'est le cas en ce qui concerne les changements climatiques, nous reconnaissons que le rythme actuel de perte de la biodiversité est inacceptable, car la diversité biologique et les capacités d'adaptation des écosystèmes sont essentielles au bien-être de chacun, au développement durable et à l'éradication de la pauvreté, tout comme à la sécurité alimentaire. Nous sommes par conséquent déterminés à intensifier nos efforts pour ralentir la perte de la biodiversité. Nous reconnaissons également que les écosystèmes jouent un rôle essentiel dans le cycle global du carbone, par le stockage du carbone et l'adaptation aux changements climatiques.

55. Dans ce contexte, les résultats de la 10ème réunion de la Conférence des parties à la Convention

sur la diversité biologique tenue à Nagoya constituent une avancée significative, et notamment l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, la décision concernant la Stratégie pour la mobilisation des ressources et le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA). Nous accueillons avec satisfaction l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB) initiée par le G8 en 2007 et la mise en œuvre opérationnelle de la Plate-forme intergouvernementale, scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Nous espérons que des décisions opportunes seront prises rapidement concernant le Protocole de Nagoya sur l'APA.

## VI. SUIVI DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

56. Le développement est un défi que nous devons relever ensemble. S'il est indispensable que les pays en développement prennent la direction des opérations pour assurer le développement, la responsabilité en matière d'efficacité de l'aide est partagée entre pays donateurs et pays partenaires. Nous soutenons sans réserve le suivi mutuel des engagements, l'accent étant mis plus particulièrement sur les résultats. Une approche plus globale et mieux coordonnée de l'efficacité de l'aide est nécessaire entre tous les donateurs et tous les acteurs, y compris les nouveaux donateurs, sous la direction des autorités nationales et locales, et en étroite partenariat avec la société civile et sur la base de la volonté politique, d'une évaluation objective et de la transparence. Nous accueillons avec satisfaction le processus de suivi des engagements engagé par les partenaires africains.

57. Nous demeurons fermement résolus à tenir nos engagements et à surveiller leur mise en œuvre de manière totalement transparente et cohérente. Nous entérinons le Rapport de Deauville sur la redevabilité : « Engagements du G8 pour la santé et la sécurité alimentaire - bilan et résultats », qui dresse le bilan des mesures prises par le G8 en matière de santé et de sécurité alimentaire, ainsi qu'en termes de mobilisation des ressources financières. Il montre ainsi que le G8 a fourni 85 % de l'ensemble des engagements pris au titre de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire, 78 % des ressources globales du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, 44 % des financements de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, et qu'il a apporté, grâce à des contributions directes et à des mécanismes de financement innovants, 1,8 milliard de dollars à l'Alliance GAVI. Nous continuerons d'améliorer la rigueur du processus d'évaluation des progrès réalisés par le G8 pour respecter ses engagements non financiers. Nous assurerons le suivi des recommandations de ce rapport.

58. Nous nous félicitons du document final sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) intitulé « Tenir les promesses » et nous réaffirmons les engagements que nous avons pris lors de la réunion plénière de haut niveau sur les OMD en soulignant l'importance de la gouvernance démocratique en tant qu'élément essentiel pour atteindre ces objectifs. Si nous reconnaissons l'ampleur des problèmes à résoudre, les actions menées par les pays en développement comme par les donateurs ont déjà permis des résultats positifs. Nous continuerons de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD d'ici 2015 de manière pérenne, et nous encourageons tous les acteurs à en faire autant, en insistant sur la protection et l'autonomisation des personnes et des communautés pour améliorer la sécurité humaine. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la tenue à Tokyo, en juin prochain, de la réunion de suivi des OMD au niveau ministériel. Ce sera une occasion d'entretenir la dynamique politique pour atteindre les OMD. Nous redoublerons d'efforts pour promouvoir la transparence et le suivi des engagements.

59. En 2005, l'OCDE a estimé que l'aide publique au développement (APD) fournie aux pays en développement par le G8 et d'autres donateurs augmenterait d'environ 50 milliards de dollars entre

2004 et 2010. Il s'avère qu'il reste un écart de 19 milliards en dollars constants, ou de 1,27 milliards en dollars courants, par rapport à l'estimation qui avait été faite par l'OCDE pour 2010. Si tous les engagements n'ont pas pu être honorés dans leur intégralité, le G8 continue à fournir une contribution essentielle. Malgré la crise économique mondiale, l'APD du G8 est passée de 82,55 à 89,25 milliards de dollars courants entre 2009 et 2010. Cela représente 70 % de l'APD mondiale, qui a atteint 128,73 milliards de dollars en 2010, soit une augmentation de 7,27 % en dollars courants par rapport à 2009. Tous les engagements n'ont pas été totalement honorés, mais nous nous efforcerons, avec d'autres donateurs, de maintenir nos efforts. L'APD est un élément significatif du financement du développement, parmi d'autres ressources, telles que les ressources nationales, les financements innovants, les transferts financiers des migrants, les instruments de marché utilisés par les banques de développement et les flux du secteur privé.

60. Le G8 a été le catalyseur d'importantes mesures en faveur de la santé et de la sécurité alimentaire et il est prêt à continuer de travailler avec d'autres acteurs. À cette fin :

a. Nous continuerons de soutenir le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Conseil d'administration du Fonds mondial de mettre en œuvre un programme de réforme pour améliorer la surveillance, la transparence et l'efficacité dans l'utilisation de ses ressources. Ces réformes permettront aux donateurs traditionnels d'honorer leurs engagements respectifs envers le Fonds mondial. Nous encourageons les donateurs non traditionnels et le secteur privé à fournir des ressources au Fonds mondial.

b. Nous réaffirmons notre volonté d'améliorer la santé maternelle et de réduire la mortalité infantile, plus particulièrement grâce à l'Initiative de Muskoka pour la santé maternelle, néonatale et infantile, lancée en 2010. Nous honorons nos engagements de Muskoka. Nous continuerons d'assurer le suivi de leur mise en œuvre en coordination avec tous les partenaires, y compris les acteurs impliqués dans la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants. Nous soutenons les recommandations de la Commission de l'information et la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, mise en place par l'OMS à la demande du Secrétaire général des Nations Unies. Nous les appliquerons et nous appelons les autres acteurs à faire de même sans tarder.

c. Nous reconnaissons l'impact de l'Alliance GAVI et nous accueillons avec la plus vive satisfaction les efforts déployés pour améliorer l'accès à des vaccins vitaux nouveaux ou sous-utilisés dans les pays les plus pauvres, notamment par la différenciation des prix et par des mécanismes innovants, tels que la Facilité internationale de financement pour la vaccination. Nous appelons au succès complet de la première conférence des donateurs au profit de l'Alliance GAVI, qui se tiendra à Londres en juin avec la participation de tous les acteurs concernés. Nous nous félicitons également du développement des garanties d'achat futur, et notamment du projet pilote sur les vaccins contre le pneumocoque.

d. Nous restons fermement attachés à l'éradication de la poliomyélite ; cet objectif est à notre portée. Grâce à l'aide que nous avons déjà apportée, le nombre de cas de poliomyélite dans les pays en développement a reculé de 99 %. Nous insistons sur la nécessité d'accorder une attention particulière à cette question et de donner un nouvel élan à l'éradication de cette maladie. À cette fin, nous continuerons de soutenir l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.

e. Nous travaillerons avec les principaux donateurs bilatéraux, les programmes internationaux en faveur de la santé et les initiatives nationales de coordination, pour améliorer l'efficacité de l'aide en ce qui concerne l'utilisation des fonds alloués.

f. Nous nous félicitons de l'Initiative sur la communauté de brevets lancée par UNITAID pour

faciliter la production de médicaments génériques peu coûteux adaptés aux milieux sociaux défavorisés. Nous encourageons les titulaires de brevets à participer volontairement à ce projet, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public.

g. Nous encourageons une réponse bilatérale et multilatérale globale et forte pour améliorer la sécurité alimentaire. Lancée en 2009, l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire réunit un groupe diversifié d'acteurs pour remédier à l'insécurité alimentaire. Depuis le Sommet de L'Aquila, 22 % des engagements pris dans le cadre de l'Initiative ont été versés et 26 % sont officiellement en cours de versement à des fins spécifiques. Nous verserons l'ensemble des sommes que nous avons promises dans le délai prévu. Nous réaffirmons notre soutien aux processus régionaux et à ceux menés par les pays concernés. Nous soulignons la nécessité d'améliorer la coordination entre les partenaires du développement, en insistant tout particulièrement sur les résultats et l'impact obtenus, et de renforcer le soutien bilatéral reposant sur une approche de la chaîne de valeur, pour améliorer la sécurité alimentaire. Nous intensifierons nos efforts pour encourager la production et la productivité agricoles durables, en nous concentrant plus particulièrement sur les petits exploitants agricoles, notamment par des partenariats public-privé, par la recherche et par l'innovation.

61. Dans la perspective du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Pusan (Corée du Sud) à la fin de l'année, nous nous félicitons des progrès accomplis en matière d'aide depuis l'adoption des Déclarations de Rome et de Paris et du Programme d'action d'Accra. Nous souhaitons que la réunion de Pusan soit l'occasion de revoir le programme en matière d'efficacité de l'aide, de manière à prendre en compte le changement de paradigme vers une approche plus inclusive des résultats du développement et de l'impact de l'aide.

62. Nous améliorerons la transparence de notre information sur l'aide. En particulier, nous déploierons des efforts supplémentaires pour publier des informations sur les sommes allouées, les dépenses et les résultats. Les informations seront fournies sous des formes accessibles en fonction des besoins des pays partenaires et des citoyens. À cet égard, il est important que les pays partenaires eux aussi améliorent la transparence. Nous reconnaissons que chaque pays progressera à son rythme, mais nous montrerons l'exemple en renforçant la transparence dans ce domaine, et nous travaillerons avec d'autres partenaires dans la perspective du quatrième Forum de haut niveau qui se tiendra en Corée en novembre 2011. Nous continuerons de soutenir la transparence dans d'autres domaines, notamment la mise en œuvre complète de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE), que nous soutenons tous. Nous appelons tous les pays, notamment les pays riches en ressources, et les entreprises extractives à adhérer à cette initiative ou à la soutenir. Nous nous félicitons également des efforts complémentaires déployés pour améliorer la transparence concernant les recettes, et nous nous engageons à mettre en place des lois et règlements sur la transparence, ou à promouvoir des normes à caractère volontaire, qui instaurent une obligation ou une incitation pour les entreprises pétrolières, gazières et minières de rendre compte des paiements effectués au profit de chaque État.

63. Nous continuerons de travailler avec l'OCDE et dans d'autres enceintes pour encourager les processus de suivi des engagements et nous appelons tous les donateurs à s'engager dans des exercices similaires.

## VII. PAIX ET SECURITE

64. Nous exigeons l'arrêt immédiat de l'usage de la force contre les civils par les forces du régime libyen, ainsi que la cessation de toute incitation à l'hostilité et à la violence contre les populations civiles. À cet égard, nous prenons note des actions entreprises par les États membres des Nations Unies pour mettre en œuvre intégralement les résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité. Nous

soulignons la nécessité que les responsables d'attaques contre les civils rendent des comptes. Ces actions criminelles ne resteront pas impunies. Nous accueillons avec satisfaction l'enquête menée par la Cour pénale internationale sur les crimes commis en Libye et nous prenons note de la demande du Procureur général en date du 16 mai en vue de la délivrance de trois mandats d'arrêt. M. Kadhafi et le gouvernement libyen ont failli à leur responsabilité de protéger la population libyenne et ont perdu toute légitimité. Il n'a aucun avenir dans une Libye démocratique et libre. Il doit partir.

65. Nous avons pris l'engagement de soutenir une transition politique qui reflète la volonté du peuple libyen. Nous rappelons notre ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye. Nous soulignons le rôle central de l'envoyé spécial du Secrétaire général en Libye, M. Al-Khatib, pour faciliter une solution politique durable et inclusive reposant sur les demandes légitimes du peuple libyen et prenant en compte le rôle des organisations régionales, de la Ligue arabe et de l'Union africaine. Nous reconnaissons les initiatives prises par les membres du Groupe de contact sur la Libye. Nous accueillons favorablement la « feuille de route sur la Libye » du Conseil national de transition comme une contribution importante au processus de transition qui doit être mené par les Libyens. Nous réaffirmons le rôle central du Conseil de sécurité des Nations Unies conformément à la Charte des Nations Unies.

66. Nous sommes consternés par la mort d'un si grand nombre de manifestants pacifiques due à l'emploi massif de la violence en Syrie, ainsi que par les violations graves et répétées des droits de l'homme. Nous appelons les dirigeants syriens à cesser immédiatement de recourir à la force et à l'intimidation contre leur peuple et à répondre à ses exigences légitimes de liberté d'expression, de droits et d'aspirations universels. La liberté d'expression est un droit et une aspiration universels. Nous appelons également à la libération de tous les prisonniers politiques en Syrie. Seule la voie du dialogue et des réformes fondamentales conduira à la démocratie et, par conséquent, à la sécurité et la prospérité à long terme de la Syrie. Si les autorités syriennes ne tiennent pas compte de cet appel, nous envisagerons d'autres mesures. Nous sommes convaincus qu'il n'y a qu'en mettant en œuvre des réformes significatives qu'une Syrie démocratique pourra jouer un rôle positif dans la région.

67. Nous avons la conviction que les bouleversements historiques que connaît la région rendent d'autant plus important le règlement, par la négociation, du conflit israélo-palestinien. Les aspirations des peuples de la région doit être prise en compte, y compris celle des Palestiniens à un État viable et souverain et celle des Israéliens à la sécurité et à l'intégration régionale. Le moment de reprendre le processus de paix, c'est maintenant.

a. Les négociations sont le seul moyen d'avancer sur la voie d'un règlement global et durable du conflit. Le cadre de ces négociations est bien connu. Nous demandons instamment aux deux parties de reprendre des négociations de fond dans l'objectif de conclure un accord-cadre sur toutes les questions du statut final. À cette fin, nous exprimons avec force notre soutien à la conception de la paix israélo-palestinienne énoncée par le Président Obama le 19 mai 2011.

b. Nous apprécions les efforts déployés et les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne ainsi que le rôle moteur joué par le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad qui bâtissent un État viable, comme l'ont souligné récemment le FMI, la Banque mondiale et le Comité de liaison ad hoc.

c. Nous attendons avec intérêt la seconde conférence des donateurs pour la Palestine à Paris, également en fonction de la reprise des négociations.

d. Nous appelons Israël et l'Autorité palestinienne à se conformer aux accords de coopération existants et à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui pourraient empêcher des progrès ou de

nouvelles réformes. Nous appelons à un assouplissement de la situation à Gaza.

e. Nous demandons la libération inconditionnelle et sans délai du soldat Gilad Shalit.

68. Nous sommes de plus en plus préoccupés par la situation au Yémen et par la crise qui secoue le pays depuis trop longtemps. Nous condamnons l'usage de la violence en réponse aux manifestations pacifiques partout au Yémen. Nous soutenons les efforts menés par le Conseil de coopération du Golfe et nous apprécions la réponse constructive de l'opposition. Nous restons favorables à un processus inclusif qui devra aboutir à des réformes politiques et sociales au Yémen et permettre une transition pacifique et ordonnée. Nous demandons instamment au Président Saleh d'honorer immédiatement ses engagements et de veiller à ce que les aspirations légitimes du peuple yéménite soient prises en compte.

69. Nous demeurons vivement préoccupés par la répression actuelle des droits démocratiques en Iran, alors même que ce pays a, à maintes reprises, exprimé son soutien à la liberté et aux évolutions démocratiques partout ailleurs dans la région. Parallèlement, nous déplorons la violence qui a entraîné la mort de civils iraniens et nous regrettons les atteintes à la liberté de la presse, ainsi que les détentions et les arrestations injustifiées. Nous appelons les autorités iraniennes à cesser de réprimer leur peuple et à respecter leurs engagements internationaux, en vertu notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Nous appelons également les autorités iraniennes à lever les restrictions à la liberté de circulation et de communication des dirigeants de l'opposition iranienne. L'Iran doit jouer un rôle constructif et responsable dans la région.

70. Nous exprimons de nouveau notre vive préoccupation concernant les graves crises de prolifération et la menace majeure qu'elles représentent pour la paix et la sécurité internationales. Nous mettrons tout en œuvre pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous réitérons notre volonté de chercher à résoudre ces problèmes par la voie diplomatique. Nous réaffirmons notre volonté de rendre le monde plus sûr pour tous et de créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), d'une manière qui promeuve la stabilité internationale, et sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous.

71. Nous sommes déterminés à renforcer l'architecture internationale de non-prolifération en apportant notre soutien à tous les accords et arrangements multilatéraux pertinents et en favorisant leur mise en œuvre et leur universalisation. À cet égard, nous avons pris l'engagement de maintenir et de renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire qui repose sur le TNP et ses trois piliers (non-prolifération, désarmement et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire), notamment en prenant les mesures prévues dans le plan adopté par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010. Nous appelons également tous les États qui ne sont pas encore Parties au TNP, à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) et à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CIAB) à y adhérer sans délai.

72. La persistance de l'Iran à ne pas respecter ses obligations en vertu de six résolutions du Conseil de sécurité et les exigences de dix résolutions du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA est très préoccupante. Nous notons avec une vive préoccupation le rapport récent de l'AIEA qui souligne que l'Iran ne respecte pas plusieurs de ses obligations, que des doutes subsistent quant à la dimension militaire possible du programme nucléaire iranien et que l'AIEA n'est donc pas en mesure de conclure que l'ensemble des matières nucléaires en Iran sont utilisées à des fins pacifiques. Nous reconnaissons à l'Iran le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire conformément au TNP, mais ce droit s'accompagne aussi des obligations que tous les États Parties au TNP, dont l'Iran, doivent respecter. Même si l'Iran a finalement participé à deux réunions avec l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Russie et la Haute



Représentante de l'Union européenne après d'intenses efforts diplomatiques et l'adoption des mesures prévues dans la résolution 1929 du Conseil de sécurité, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un résultat substantiel du fait que l'Iran ne s'est pas encore engagé dans un véritable dialogue sans conditions préalables. En fonction du comportement de l'Iran, nous déterminerons la nécessité de prendre des mesures supplémentaires, conformément à la double approche.

73. Nous condamnons le comportement provocateur de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) concernant l'accord d'armistice et des nombreux accords intercoréens, la poursuite du développement de programmes nucléaires et de missiles, le programme d'enrichissement de l'uranium et les activités de construction d'un réacteur à eau légère, en violation des résolutions 1718 et 1874 du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre engagement à mettre intégralement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et nous appelons tous les États membres de l'ONU à faire de même. Nous engageons instamment la RPDC à se conformer à ses obligations internationales, et notamment à renoncer à tous ses programmes nucléaires et de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible, et à répondre rapidement aux préoccupations de la communauté internationale sur les questions humanitaires, notamment s'agissant de la question des enlèvements. Tout en prenant acte de la volonté de certaines parties concernées de régler les problèmes dans le cadre des pourparlers à Six, nous engageons instamment la RPDC à prendre des mesures concrètes pour créer un environnement favorable à la reprise des pourparlers à six et nous exprimons notre soutien aux efforts actuellement déployés par la République de Corée à cette fin.

74. Nous notons avec une vive préoccupation le manque de coopération de la Syrie tel qu'il ressort du dernier rapport de l'AIEA. Nous engageons instamment la Syrie à respecter ses obligations, à coopérer sans réserve avec l'AIEA et à répondre aux demandes d'accès et d'informations du Directeur général de l'AIEA afin de clarifier l'ensemble des questions en suspens. Nous attendons que le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA se penche rapidement sur cette grave question.

75. Nous exprimons notre vive préoccupation face à la prolifération persistante des vecteurs d'armes de destruction massive et à l'acquisition de technologies essentielles à la mise au point et au développement de certains programmes de missiles balistiques pouvant servir à des armes de destruction massive. En particulier, les programmes de l'Iran et de la RPDC sont très préoccupants. Nous reconnaissons la nécessité d'intensifier nos efforts de lutte contre la menace que fait peser la prolifération des missiles balistiques capables d'emporter des ADM sur la paix et la sécurité internationales, notamment en promouvant les instruments et arrangements multilatéraux, tels que le Code de conduite de La Haye et le Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM).

76. Nous soutenons sans réserve le rôle primordial du Conseil de sécurité des Nations Unies pour traiter les questions liées à la prolifération, ainsi que le rôle essentiel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour garantir la nature exclusivement pacifique des activités nucléaires. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer, ratifier et faire entrer en vigueur un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel, car la combinaison de tous ces accords doit constituer la norme de vérification internationale universellement reconnue.

77. Nous saluons la ratification par les États-Unis et la Fédération de Russie du nouveau Traité START et son entrée en vigueur qui constituent un progrès significatif sur la voie du désarmement. Nous appelons tous les États participant à la Conférence du Désarmement à engager des négociations de fond sur un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs (TIPMF), sur la base du programme de travail CD/1864. Nous exprimons notre soutien au moratoire sur la production de ces matières qui a été annoncé par les États du G8 dotés d'armes nucléaires, et nous appelons les autres États concernés à faire de même. Nous poursuivrons nos efforts pour obtenir la cessation permanente et juridiquement

contraignante de toute explosion d'arme nucléaire ou de toute autre explosion nucléaire, par l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et nous demandons à tous les États de joindre leurs efforts aux nôtres et de maintenir le moratoire sur les essais en attendant l'entrée en vigueur du TICE.

78. Nous nous félicitons des résultats concrets et mesurables du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes lancé à Kananaskis en 2002 pour une durée de dix ans. Nous demeurons résolus à mener à bien les projets prioritaires en Russie. Notre évaluation du Partenariat prend en compte les progrès significatifs réalisés par les vingt-trois partenaires pour l'ensemble des actions de non-prolifération des ADM partout dans le monde. Cette évaluation fournit également des orientations pour l'avenir. De ce fait, nous décidons de prolonger le Partenariat au-delà de 2012 en nous appuyant sur les domaines d'action prioritaire énoncés à Muskoka (sécurité nucléaire et radiologique, sécurité biologique, sensibilisation des scientifiques et facilitation de la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité). Nous travaillerons avec l'ensemble des partenaires pour discuter des besoins d'assistance et coordonner les projets possibles dans les domaines mentionnés ci-dessus et nous élargirons le nombre de membres du Partenariat. Les partenaires décideront des financements de ces projets sur une base nationale, bilatérale ou multilatérale.

79. Tout en luttant contre la prolifération, nous demandons à nos experts d'étudier des possibilités d'assurer un accès équitable et responsable aux bénéfices des utilisations pacifiques des technologies et de nous rendre compte lors de notre prochain Sommet. Nous sommes favorables à l'échange, conformément aux obligations du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'équipement, de matières et d'informations scientifiques et technologiques en vue d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier dans les pays en développement. Nous examinerons la possibilité d'élargir les groupes de fournisseurs à des acteurs responsables dans le respect des procédures et objectifs de ces groupes. Nous réitérons l'engagement que nous avons énoncé au paragraphe 8 de la Déclaration de L'Aquila sur la non-prolifération.

80. Nous demeurons attachés à la tenue en 2012 d'une conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, comme approuvée par la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, afin de créer un environnement pacifique dans la région.

81. La lutte contre le terrorisme et contre les conditions qui le favorisent reste l'une de nos priorités. Si la mort d'Oussama Ben Laden représente une étape significative dans la lutte contre le terrorisme international, nous demeurons préoccupés par la persistance de la menace des groupes terroristes et leur présence accrue au Pakistan, au Yémen, en Somalie et dans le Sahel. Nous réaffirmons notre condamnation absolue du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment la recrudescence des prises d'otages, ainsi que notre volonté de travailler ensemble pour éradiquer cette menace dans le plein respect du droit international. Tous les actes terroristes sont criminels, inhumains et injustifiables, quels qu'en soient les motifs. Nous exprimons notre profonde affliction face aux vies perdues ou brisées par ces actes innommables, nous réaffirmons notre ferme volonté d'aider les victimes d'actes de terrorisme et nous les soutenons dans l'expression du puissant message contre la violence dont ils sont porteurs.

82. Nous insistons sur la nécessité de suivre de manière constante les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre le phénomène de la radicalisation qui mène à la violence et à l'extrémisme violent dans toutes ses manifestations. Nous reconnaissons que les efforts de lutte contre l'extrémisme violent sont d'autant plus efficaces lorsque les États y associent tous les acteurs concernés. Nous notons également la résilience et l'unité des communautés locales et des pays face au terrorisme, soulignant ainsi la capacité des sociétés à supporter la tragédie et à en sortir avec une

force renouvelée. Nous réaffirmons qu'une stratégie antiterroriste efficace doit s'appuyer à la fois sur une approche globale comprenant des initiatives de renforcement de la sécurité et du développement et sur le plein respect des libertés fondamentales, de l'état de droit et des droits de l'homme, y compris le droit de pratiquer sa religion en toute sécurité, sans crainte de la violence ou de la répression. Nous prenons acte du rapport d'étape préparé par le Groupe Lyon-Rome du G8 dans lequel sont détaillées les mesures prises pour mettre en œuvre les priorités énoncées dans la Déclaration sur la lutte contre le terrorisme que nous avons adoptée l'année dernière au Sommet de Muskoka. Nous attendons avec intérêt les prochains rapports à ce sujet.

83. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les partenaires de toutes les régions dans le cadre du Forum mondial de Lutte contre le Terrorisme, qui sera lancé prochainement. Ce forum aura pour objectif de consolider le consensus international dans la lutte contre le terrorisme, de créer de nouvelles opportunités de coopération et de favoriser la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Nous soulignons le rôle central que l'ONU doit continuer de jouer dans la lutte internationale contre le terrorisme et nous nous engageons à veiller à ce que les instruments efficaces de l'ONU tels que le régime de sanctions imposé à Al-Qaïda et aux Talibans par la résolution 1267, restent opérationnels à l'avenir.

84. Nous nous félicitons des conclusions de la réunion ministérielle sur le trafic transatlantique de cocaïne qui s'est tenue le 10 mai. Nous approuvons la Déclaration politique et le Plan d'action adoptés par les ministres, qui visent à renforcer la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le trafic de drogues. Tout en insistant sur le caractère international du trafic illicite de stupéfiants, nous nous félicitons des conclusions du Symposium transatlantique sur le démantèlement des réseaux illicites transnationaux et nous exprimons notre soutien à la prochaine Conférence ministérielle du Pacte de Paris.

85. Nous réaffirmons notre attachement à un Afghanistan stable, pacifique et souverain, qui soit libre de toute ingérence extérieure, du terrorisme, de la violence extrémiste et de la production et du trafic illicites de drogues, et qui soit pleinement responsable de sa propre sécurité, de sa gouvernance et de son développement, selon le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et de la non-ingérence mutuelle. Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Président Karzaï des premiers secteurs dans lesquels s'engagera le processus de transition entre la FIAS et les forces de sécurité afghanes dans les mois à venir. Nous continuerons de soutenir le processus de transition approuvé par l'Afghanistan et par la communauté internationale lors des conférences de Londres et de Kaboul, ainsi que lors du sommet de l'OTAN à Lisbonne.

86. Nous nous félicitons des travaux du Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan et de son Haut-Conseil de paix visant à lancer un processus politique de réconciliation et de réintégration pour les Afghans qui remplissent les conditions finales qu'il a fixées en termes de renoncement à la violence, de rupture de leurs relations avec Al-Qaïda et de respect de la Constitution afghane, en assurant la protection de tous les Afghans, hommes et femmes. Un processus politique conduisant à un règlement durable et généralisé est nécessaire. Nous soutenons ce processus qui doit être géré par les Afghans.

87. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous sera offerte de traiter ces questions et de discuter de l'engagement à long terme de la communauté internationale en soutien à l'Afghanistan lors de la Conférence internationale des ministres des affaires étrangères qui se tiendra à Bonn le 5 décembre 2011.

88. Nous condamnons fermement les attentats commis contre le bureau des Nations Unies à Mazar-e-Sharif le 1er avril, qui ont provoqué le décès de membres du personnel des Nations Unies. Nous réaffirmons notre soutien à l'action de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

(MANUA), menée en partenariat avec le Gouvernement afghan, pour le renforcement de la paix et de la démocratie dans le pays.

89. Nous soulignons l'importance de la coopération régionale économique et politique et du renforcement de l'état de droit pour la stabilité, la paix et la prospérité de l'Afghanistan et de la région. À cet égard, nous nous félicitons de la perspective du renforcement de la coopération transfrontalière en matière de transport, y compris ferroviaire, d'eau, d'énergie et de ressources humaines.

90. Nous avons pris l'engagement d'aider le Pakistan et nous soulignons à nouveau l'importance du fait que le Pakistan remédie lui-même à ses problèmes sociaux, économiques et politiques en entreprenant les réformes nécessaires de toute urgence avec l'appui de la communauté internationale. Nous reconnaissons l'importance cruciale de l'éducation pour le développement économique et social du Pakistan. Nos programmes de coopération feront de l'accès d'un nombre plus grand d'enfants à de meilleures écoles une priorité.

91. Nous exprimons notre vive préoccupation concernant la montée récente des tensions politiques et de la culture d'impunité au Zimbabwe. Nous appelons à faire cesser toutes formes de violence et d'intimidation. Nous encourageons la SADC à poursuivre leurs efforts de facilitation sur la base du Communiqué de Livingstone de la troïka de l'Organe des chefs d'État et de gouvernement sur la politique, la défense et la sécurité en date du 31 mars 2011, afin d'aider le Zimbabwe à achever la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Nous encourageons la Facilitation de la SADC à renouveler ses efforts d'aide au Zimbabwe pour achever la mise en œuvre de l'Accord de paix global et pour obtenir de toutes les parties à l'Accord de paix global qu'elles s'accordent sur une feuille de route pour organiser des élections libres, pacifiques et transparentes dans un nouveau cadre constitutionnel approuvé par référendum.

92. Nous nous félicitons des travaux sur le renforcement des capacités en matière de paix et de sécurité, conformément aux engagements de Sea Island (2004) et aux engagements pris depuis lors. Nous prenons acte des résultats positifs obtenus dans les installations de formation concernées des pays du G8 et nous rappelons que l'appropriation nationale et la responsabilité mutuelle sont des éléments-clés pour le succès de ces actions de renforcement des capacités, de même que la mise en place de programmes de formation adéquats qui répondent vraiment aux besoins.

93. Nous soulignons la nécessité d'éviter tout double emploi dans nos opérations de maintien et de consolidation de la paix, de mutualiser nos efforts et, à cette fin, d'encourager la mise en œuvre d'un mécanisme renforcé pour la coordination du renforcement des capacités, en partenariat avec les Nations Unies. Nous sommes favorables à l'élaboration d'initiatives de renforcement des capacités civiles internationales dans les situations de sortie de conflit et nous nous engageons à renforcer le recrutement, la formation et le déploiement d'experts à cet égard.

## **6. Conseil des ministres du 1er juin 2011. Le sommet du G8 de Deauville.**

Personnalité, fonction : JUPPE Alain.

FRANCE. Ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

ti : Le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, a présenté une communication relative au sommet du G8 de Deauville.

Ce sommet, qui s'est tenu les 26 et 27 mai 2011, a été placé sous le signe des libertés et de la démocratie. Trois grands sujets y ont été traités :

- les printemps arabes : le G8 a fondé un partenariat de long terme, à la fois politique et économique, le « Partenariat de Deauville », avec les pays en transition démocratique. Un soutien financier de 40 milliards de dollars à l'Egypte et à la Tunisie a été annoncé pour 2011-2013. La France apportera un milliard d'euros sur trois ans. Le G8 a appelé à l'extension du mandat de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) au sud de la Méditerranée. Pour lancer sans tarder de nouveaux projets, il a décidé la création d'un fonds dédié au sein de la BERD ;
- les progrès de la démocratie en Afrique : les chefs d'Etat et de gouvernement ont eu une session approfondie avec plusieurs dirigeants africains : les présidents récemment élus de Côte d'Ivoire, du Niger et de la Guinée ainsi que les dirigeants de l'Algérie, de l'Egypte, de l'Ethiopie et du Sénégal. Cette réunion a renforcé et dynamisé le partenariat du G8 avec le continent africain. Le G8 a voulu mettre en lumière les avancées de la démocratie et les résultats économiques remarquables de l'Afrique depuis une décennie. Il a rendu compte de façon transparente du suivi de ses engagements en matière d'aide publique au développement, en mettant l'accent sur la santé et la sécurité alimentaire ;
- Internet : pour la première fois, à l'initiative du Président de la République, ce sujet a été discuté par les chefs d'Etat et de gouvernement. Après le Forum « e-G8 » qui a rassemblé tous les grands noms de l'Internet les 24 et 25 mai à Paris, plusieurs grandes figures ont été invitées à Deauville pour témoigner de leur vision du futur de l'Internet. L'exercice sera renouvelé chaque année. Un texte fondateur a été adopté qui couvre l'ensemble des enjeux, notamment la liberté, la sécurité, la protection des données personnelles et le respect de la propriété intellectuelle.

Le G8 a abordé d'autres sujets essentiels : la solidarité avec le Japon à la suite de la catastrophe du 11 mars dernier ; l'engagement en faveur des plus hauts niveaux de sûreté nucléaire ; la finalisation du financement du sarcophage de Tchernobyl ; la situation économique mondiale et les négociations commerciales internationales ; la lutte contre le changement climatique, à quelques mois de la conférence de Durban.

Le G8 a fait le point sur les grands sujets politiques comme la Libye, la Syrie, le processus de paix au Proche-Orient, l'Iran, l'Afghanistan et le Pakistan. Il a endossé les conclusions du Plan d'action sur les drogues adoptées le 10 mai dernier à la Conférence ministérielle de Paris.

## **7. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'aggravation de la répression à Hama en Syrie, Paris le 31 juillet 2011.**

ti : La France condamne avec la plus extrême fermeté la poursuite de la répression, menée par les autorités syriennes, qui s'aggrave encore.

Elle exprime sa très vive préoccupation concernant les opérations menées aujourd'hui par l'armée à Hama, à Deir Ez Zoor et à Abou Kamal, qui auraient déjà fait plus d'une centaine de victimes.

Les responsables politiques, militaires et sécuritaires syriens doivent savoir, maintenant plus que jamais, qu'ils devront rendre compte de leurs actes.

La poursuite de la répression et des exactions contre la population est particulièrement inacceptable en cette veille du mois de ramadan et ne peut conduire qu'à davantage encore d'instabilité et de violence à travers le pays.

L'armée syrienne doit être consciente que son premier devoir est de protéger ses compatriotes et la stabilité du pays et non pas d'y faire régner la terreur.

Plus que jamais, dans ce contexte effroyable, la France souhaite que le Conseil de sécurité des Nations unies prenne ses responsabilités en s'exprimant fortement et clairement, comme l'a fait à plusieurs reprises le Secrétaire général des Nations unies.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 2 août 2011

## **8. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'embargo décidé par l'Union européenne sur les importations de pétrole brut syrien, Paris le 2 septembre 2011.**

ti : La France salue la décision de l'Union européenne de décréter un embargo sur les importations de pétrole brut syrien.

La France tient à réaffirmer qu'elle ne cessera d'intensifier sa pression sur le régime syrien tant que celui-ci continuera à réprimer dans le sang son propre peuple. L'Union européenne montre par ce sixième train de sanction sa détermination face au comportement inacceptable des dirigeants syriens.

L'Europe et la France continueront à œuvrer, particulièrement dans le cadre des Nations unies, pour convaincre leurs partenaires de faire tout ce qui est légalement possible afin que le peuple syrien accède à la liberté et à la démocratie.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 5 septembre 2011

## **9. Communiqué du ministère des affaires étrangères et européennes en date du 19 octobre 2011 sur le rejet de la résolution concernant la Syrie au Conseil de sécurité de l'ONU.**

ti : Le Conseil de sécurité ne pouvait rester silencieux face à la tragédie syrienne. Il devait s'élever contre un dictateur qui massacre son peuple et cherche à étouffer l'aspiration légitime des Syriens à la démocratie.

La France, avec ses partenaires, a tout tenté pour proposer au Conseil de sécurité un texte fort mais qui puisse répondre aux préoccupations de tous. Certains ont décidé de mettre leur veto.

C'est un triste jour pour le peuple syrien. C'est un triste jour pour le Conseil de sécurité.

La lutte des démocrates syriens pour la liberté est un juste combat. La France continuera à le soutenir fermement avec tous les pays qui le souhaitent.

## **10. Communiqué du ministère des affaires étrangères et européennes, en date du 21 octobre 2011, sur le renforcement du partenariat stratégique entre la France et l'Inde et l'actualité internationale.**

Circonstances : Voyage officiel en Inde les 20 et 21 octobre 2011

ti : Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes de la République française, M. Alain Juppé, et le ministre des Affaires étrangères de la République de l'Inde, Shri S.M. Krishna, se sont réunis à New Delhi, le 20 octobre 2011, et ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur les questions bilatérales, régionales et internationales importantes d'intérêt commun « France-Inde : un partenariat pour l'avenir » adoptée par le Président Nicolas Sarkozy et le Premier ministre Manmohan Singh le 6 décembre 2010.

Réaffirmant que le partenariat stratégique entre la France et l'Inde n'a pas cessé de se renforcer et d'étendre sa portée, ils sont convenus d'une feuille de route concernant son développement futur.

### \* Relations bilatérales

#### - Coopération économique et commerciale

Les deux Ministres ont rappelé l'objectif fixé en décembre 2010 d'accroître les échanges commerciaux afin que ceux-ci s'élèvent à 12 milliards d'euros d'ici à 2012 et ont réaffirmé leur engagement à cet égard. Ils se sont aussi félicités de l'accroissement des flux d'investissements directs étrangers dans les deux sens et sont convenus de répondre aux préoccupations réelles des investisseurs.

La France et l'Inde ont identifié des domaines de coopération prometteurs tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la protection de la biodiversité, les services urbains et les infrastructures. À cet effet, la contribution de l'Agence française de développement pourrait être prise en considération.

#### - Coopération spatiale

MM. Juppé et Krishna se sont félicités du lancement réussi du satellite Megha-Tropiques, contribution commune à la communauté scientifique mondiale menant des recherches sur les systèmes climatiques et météorologiques. Le lancement prévu prochainement du satellite commun SARAL destiné à mesurer le niveau de la mer constituerait une autre étape importante dans la coopération spatiale. La France et l'Inde ont encouragé l'Indian Space Research Organisation (ISRO) et le Centre national d'études spatiales (CNES) à poursuivre leur coopération en science du système terrestre et du climat, dans le cadre du Mémorandum d'entente signé en décembre 2010, ainsi qu'à envisager de nouveaux domaines de coopération à l'avenir.

#### - Coopération en matière de défense

La France et l'Inde ont réaffirmé l'intérêt constant qu'elles attachent au renforcement de leur coopération bilatérale en matière de défense. Elles se sont félicitées de la réussite du premier exercice conjoint entre leurs deux armées (Shakti, en cours en octobre 2011) de même que des

exercices entre leurs marines (Varuna en janvier 2011) et leurs forces aériennes (Garuda en 2010).

Les deux pays ont salué la finalisation du projet de modernisation du Mirage 2000 des Forces aériennes indiennes et ont pris acte des efforts déployés actuellement pour finaliser des programmes communs de recherche et de développement en matière de défense, les programmes SRSAM et Kaveri. Ils ont renouvelé leur souhait de coopérer à l'avenir dans le cadre d'autres programmes et projets de hautes technologies dans le secteur de la défense.

Les deux pays ont réaffirmé leur volonté d'intensifier leur coopération en matière de lutte contre la piraterie dans le Golfe d'Aden au large des côtes somaliennes ainsi que dans d'autres régions.

#### - Coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire civile

La France et l'Inde sont convenues de faire rapidement entrer en vigueur l'accord sur les droits de propriété intellectuelle concernant le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Elles ont reconnu l'importance des niveaux de sûreté les plus élevés pour les centrales nucléaires. Elles sont convenues de renforcer la coopération entre l'Autorité de sûreté nucléaire française et l'Atomic Energy Regulatory Board indienne ainsi qu'entre leurs organismes d'assistance technique. Elles ont salué les progrès réalisés dans les négociations entre AREVA et NPCIL pour conclure le contrat de construction de deux réacteurs EPR à Jaitapur et espèrent le voir mis en œuvre rapidement. Après l'adoption par l'Inde d'une loi sur la responsabilité civile nucléaire, les deux pays sont prêts à poursuivre leurs échanges de vues sur cette question afin d'établir un cadre propice au développement de leur coopération. Elles attendent avec intérêt la mise en place d'un accord entre ALSTOM, NPCIL et BHEL visant à fournir au programme nucléaire indien la technologie la plus récente pour construire des turbogénérateurs.

#### - Éducation, science et technologie

Les deux Ministres sont convenus que les deux Gouvernements œuvreront ensemble en vue de favoriser davantage la mobilité des étudiants et des chercheurs entre les deux pays. La France et l'Inde augmenteront le nombre et le niveau universitaire des étudiants participant aux échanges. Elles partagent depuis longtemps l'ambition d'une coopération bilatérale à l'Indian Institute of Technology (IIT) du Rajasthan. La France financera des bourses d'études pour des doctorants indiens, enverra des professeurs à l'IIT du Rajasthan et contribuera de manière importante à la création de Centres d'excellence/laboratoires de recherche conjoints au cours des cinq prochaines années. L'Inde salue ce projet de coopération bilatérale dans le secteur de l'enseignement supérieur.

#### - Culture

Les deux Ministres se sont félicités du succès rencontré par les festivals culturels Bonjour India et Namaste France. Ils se sont engagés à soutenir les échanges dans les domaines de la culture et du patrimoine. Ils ont pris note du succès du Séminaire international « Traditions de libéralisme culturel en Inde et en France » organisé à Paris en juin 2011. Ils ont salué l'ouverture prochaine d'un Centre culturel indien à Paris et se réjouissent de l'exposition Tagore qui ouvrira bientôt ses portes dans la capitale française.

#### - Migrations et questions consulaires

La France et l'Inde ont salué les récentes négociations consacrées à un Accord de partenariat relatif à la mobilité des ressources humaines qui ont enregistré des progrès sur des aspects essentiels. Elles ont souligné l'effet positif que cet accord aura sur une approche mondiale des migrations dans leur ensemble, fondée sur l'intensification des opportunités commerciales, des échanges d'étudiants, de



chercheurs et de jeunes professionnels, et sur une lutte plus efficace contre les migrations clandestines. Elles sont convenues de poursuivre cette discussion et ont décidé de conclure cet accord le plus rapidement possible. Elles sont également convenues de renforcer le dialogue sur les questions consulaires.

#### \* Défis régionaux et mondiaux

##### - Afghanistan

La France et l'Inde ont réaffirmé leur solidarité avec l'Afghanistan. Elles se sont félicitées de la volonté de la communauté internationale de rester mobilisée après la transition de 2014 par le biais de forums bilatéraux et multilatéraux. Dans la perspective de la Conférence d'Istanbul du 2 novembre, elles ont salué la détermination de la région à œuvrer en faveur d'un Afghanistan stable, pacifié, démocratique et indépendant, au moyen d'un processus mené et contrôlé par les Afghans. Elles ont appelé à la poursuite de l'engagement de la communauté internationale et à une coopération renforcée dans la région pour parvenir à un Afghanistan libéré de la terreur. Cela serait dans l'intérêt de l'Afghanistan, de la région et de la communauté internationale dans son ensemble.

##### - Libye

Les deux pays soutiennent les efforts déployés par le Conseil national de transition, qui représente le peuple libyen dans son ensemble, pour établir des institutions démocratiques dans une Libye libre, promouvoir les droits de l'homme et reconstruire le pays après les souffrances endurées par la population.

##### - Moyen-Orient

MM. Juppé et Krishna ont procédé à un échange de vues sur des questions relatives au Moyen-Orient, notamment le processus de paix et la situation en Syrie, et sont convenus de poursuivre le dialogue à tous les niveaux.

##### - Union européenne

MM. Juppé et Krishna ont réaffirmé leur volonté de participer au renforcement des relations entre l'Inde et l'Union européenne. Ils ont formé des vœux pour que le sommet UE-Inde soit couronné de succès en février 2012. Ils sont convenus que l'UE et l'Inde devraient continuer à œuvrer pour une conclusion rapide des négociations sur un Accord étendu sur le commerce et les investissements équilibré et mutuellement bénéfique, qui entraînera un accroissement significatif du commerce bilatéral et des flux d'investissement.

##### - Terrorisme

La France et l'Inde s'efforcent de lutter conjointement contre le terrorisme international qui constitue une menace commune. Elles ont réaffirmé que le terrorisme ne saurait être justifié pour quelque motif que ce soit ou attribué à une quelconque cause profonde. Elles ont pris note de la réunion à Paris du Groupe de travail conjoint sur la lutte contre le terrorisme. Les deux parties sont convenues d'accroître les échanges d'informations et de renforcer la coopération antiterroriste dans des domaines d'intérêt commun. Elles ont décidé de poursuivre leurs efforts en vue de faire adopter rapidement la Convention générale sur le terrorisme international aux Nations Unies.

##### - G20

Les deux Ministres ont réaffirmé le rôle du G20 en tant que forum prioritaire de la coopération économique internationale. L'Inde soutient sans réserve les priorités inscrites à l'ordre du jour du G20 par la présidence française. La France et l'Inde ont réaffirmé leur détermination à œuvrer ensemble au sein du G20, notamment pour répondre aux problèmes mondiaux tels que la crise financière, le développement, y compris les infrastructures et la sécurité alimentaire, la dimension sociale, la lutte contre la corruption, les financements innovants, la volatilité du prix des matières premières, la réforme des institutions financières et les réformes en matière de régulation financière. Elles sont déterminées à faire du Sommet du G20 à Cannes un succès et soutiennent l'adoption d'un plan d'action ambitieux en faveur de la croissance.

#### - Réforme des Nations unies

La France a réaffirmé qu'elle soutenait l'Inde dans sa volonté de devenir membre permanent d'un Conseil de sécurité élargi aux Nations Unies. La France et l'Inde s'engagent à intensifier leurs consultations aux Nations Unies sur les questions liées à la paix et à la stabilité internationales.

#### - Non-prolifération

Les deux pays renforceront leur coopération pour faire face aux défis de la non-prolifération et continueront à œuvrer en faveur de l'obtention par l'Inde du statut de membre à part entière des quatre régimes de contrôle des exportations.

#### - Changement climatique

Les deux Ministres ont souligné leur détermination à faire face aux défis posés par le changement climatique, en se fondant fermement sur les principes et les dispositions de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment le principe d'équité et de responsabilités communes mais différenciées. Ils ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer ensemble à une issue équitable, équilibrée et globale de la 17e Conférence des parties qui doit se tenir prochainement à Durban en Afrique du Sud.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 24 octobre 2011

## **11. Conclusions de la présidence du Conseil européen notamment sur la politique économique de l'Union européenne, la préparation du sommet du G20 des 3 et 4 novembre 2011 et sur la situation politique dans les pays arabes, à Bruxelles le 23 octobre 2011.**

ti : S'il faut s'attaquer aux défis immédiats que pose la crise financière, il est également essentiel de redoubler d'efforts pour assurer une croissance durable et créatrice d'emplois. Assainissement budgétaire et réduction de la dette sont d'une importance cruciale pour garantir la viabilité des finances publiques et rétablir la confiance. Par ailleurs, une action déterminée s'impose pour renforcer l'économie à brève échéance. Il est donc primordial que l'Union européenne mette en œuvre tous les aspects de la stratégie Europe 2020. Les États membres accéléreront les réformes structurelles, conformément aux recommandations formulées dans le cadre du semestre européen.

Dans ce contexte, le Conseil européen a défini aujourd'hui un certain nombre de priorités sur

lesquelles il faudrait avancer rapidement en raison de leurs effets appréciables, à court et moyen terme, sur la croissance et l'emploi. Le Conseil européen a également demandé que l'accent soit davantage mis sur les aspects des politiques extérieures de l'Union européenne qui renforcent la croissance afin d'optimiser leur contribution à la croissance en Europe et de créer les conditions permettant d'attirer plus d'investissements étrangers. Le Conseil européen a défini la position de l'Union pour le sommet du G20, la priorité absolue étant accordée au maintien de la stabilité financière et au rétablissement de la croissance. Il s'est aussi penché sur les préparatifs de la Conférence de Durban sur le changement climatique, soulignant qu'il fallait prendre des mesures ambitieuses en vue de parvenir à un cadre mondial complet et juridiquement contraignant pour l'après-2012.

## I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE

1. Compte tenu du rapport de la Commission sur les domaines favorisant la croissance, et dans le prolongement des résultats de la conférence politique sur les sources de croissance organisée le 6 octobre 2011, le Conseil européen a fixé, pour la politique économique intérieure, un nombre limité de priorités essentielles auxquelles il convient de donner suite à court terme afin d'atteindre l'objectif d'une croissance intelligente, durable, inclusive et qui soit écologiquement viable :

a) Le marché unique a un rôle majeur à jouer dans la croissance et l'emploi. Il faudrait tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord, d'ici la fin de 2012, sur les douze propositions prioritaires énoncées dans l'acte pour le marché unique, en donnant la priorité absolue à celles qui sont susceptibles de favoriser au mieux la croissance et l'emploi. La mise en œuvre pleine et entière de la directive sur les services sera également source d'importants avantages sur le plan économique; les États membres devraient mettre en œuvre cette directive d'ici la fin de l'année et veiller à ce que les guichets uniques soient totalement opérationnels et que les opérateurs économiques soient parfaitement informés des nouvelles possibilités qu'offre cet instrument. La Commission rendra compte de l'état d'avancement des travaux sur ce dossier à la fin de 2012.

b) Le Conseil européen invite la Commission à présenter sans tarder sa feuille de route relative à l'achèvement du marché unique numérique d'ici 2015, en donnant la priorité aux propositions visant à favoriser la mise en place d'un marché unique numérique pleinement intégré par la facilitation du commerce électronique et l'utilisation transnationale des services en ligne. Il convient de veiller en particulier à ce que des progrès soient réalisés rapidement pour ce qui est d'atteindre les objectifs relatifs à la couverture en haut débit définis dans la stratégie numérique, de faciliter l'identification et l'authentification électroniques sécurisées ainsi que de moderniser le régime européen du droit d'auteur, afin de donner à l'UE un avantage concurrentiel et d'ouvrir la voie à de nouveaux modèles d'entreprises, tout en assurant un niveau élevé de protection des droits de propriété intellectuelle et en tenant compte de la diversité culturelle. Le Conseil européen préconise un accord rapide sur le programme en matière de politique du spectre radioélectrique.

c) Il y a lieu de maintenir la dynamique imprimée à la mise en œuvre du programme d'action pour la réduction des charges administratives, lancé en 2007, afin d'atteindre l'objectif d'une réduction de 25 % d'ici 2012; il est nécessaire de progresser plus rapidement dans les dossiers des comptes annuels, du droit des sociétés, de la fiscalité et des douanes. Le Conseil européen demande que soient rapidement adoptées les propositions de simplification actuellement examinées par le Conseil et le Parlement.

La Commission est invitée à concentrer davantage ses efforts sur la réduction de la charge réglementaire globale, en particulier pour les PME, notamment en proposant des méthodes de travail concrètes dans le cadre du programme pour une réglementation intelligente. Elle s'est

engagée à évaluer l'impact des futures réglementations sur les micro entreprises et à examiner l'acquis pour définir, parmi les obligations existantes, celles dont les micro entreprises pourraient être exemptées. Le Conseil européen attend avec intérêt le rapport que doit présenter prochainement la Commission afin de pouvoir revenir sur ces questions lors de sa réunion de décembre 2011.

d) Les États membres veilleront à ce que les recommandations par pays soient pleinement prises en compte dans les décisions nationales concernant la politique budgétaire et les réformes structurelles, en raison de leur importance primordiale pour assurer la viabilité des finances publiques et créer des emplois et de la croissance. Afin d'y concourir, le Conseil européen demande que le Conseil, en coopération avec la Commission, prenne des mesures pour que toutes les actions engagées au niveau de l'Union européenne favorisent pleinement la croissance économique et la création d'emplois.

2. L'énergie, y compris l'efficacité énergétique, ainsi que la recherche et l'innovation sont des domaines fondamentaux pour favoriser la croissance. Le Conseil européen fera le point sur les progrès réalisés dans ces domaines en décembre 2011 et en mars 2012 respectivement, dans le prolongement des orientations concrètes définies en février 2011. Il demande que les mesures qui auront une incidence directe sur la croissance soient mises en œuvre rapidement.

3. Les budgets nationaux étant davantage sollicités à cause de la crise, il est important d'utiliser au mieux les ressources disponibles, en particulier dans les pays qui mettent en œuvre un programme d'ajustement. Le Conseil européen demande que soient adoptées, avant la fin de l'année, les propositions visant à relever temporairement les taux de cofinancement des fonds de l'UE, ceux-ci devant par ailleurs être orientés vers la croissance, à la compétitivité et à l'emploi. La BEI est invitée à examiner, en étroite coopération avec la Commission, les possibilités de contribuer davantage à doper les investissements en Europe, y compris pour les pays mettant en œuvre un programme d'ajustement.

4. L'Union européenne dispose désormais d'instruments plus puissants pour renforcer la gouvernance économique de l'UE et faire en sorte que les mesures qui s'imposent soient prises afin de sortir l'Europe de la crise: la stratégie Europe 2020 continue à orienter l'action que mènent l'Union et les États membres en vue de favoriser la mise en place de réformes structurelles propres à stimuler la croissance; le semestre européen contribuera à garantir que les États membres gardent le cap dans la mise en œuvre coordonnée de ces réformes; et le pacte pour l'euro plus permettra de donner une force nouvelle à la coordination des politiques économiques entre les États membres qui y participent. Le paquet des six actes législatifs sur la gouvernance économique, sur lequel un accord est intervenu le mois dernier, permettra d'assurer un niveau bien plus élevé de surveillance et de coordination, nécessaire pour garantir la viabilité des finances publiques et éviter une accumulation de déséquilibres excessifs. Le Conseil européen souligne qu'il est déterminé à mettre en œuvre ce nouveau cadre afin de veiller à ce qu'il soit pleinement et efficacement appliqué. Dans ce contexte, nous saluons l'intention de la Commission de renforcer, en son sein, le rôle du commissaire compétent en vue d'assurer un suivi plus étroit et de mieux faire respecter les règles.

5. Le prochain semestre européen devrait être aussi ambitieux que possible et tirer tous les enseignements du passé. Le Conseil européen se félicite de l'intention de la Commission d'avancer son examen annuel de la croissance à décembre 2011, ce qui permettra au Conseil de préparer minutieusement le Conseil européen du printemps 2012. Les chefs d'État ou de gouvernement reviendront sur certains thèmes du pacte pour l'euro plus en décembre 2011; ils seront en outre informés des progrès réalisés dans les discussions structurées sur les questions relatives à la coordination des politiques fiscales. Les travaux législatifs sur la proposition de la Commission concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés se poursuivent. Le Conseil européen prend note de la proposition de la Commission relative à une taxe sur les

transactions financières.

6. Le renforcement de la réglementation du secteur financier reste une priorité essentielle au niveau de l'UE et à l'échelle mondiale. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis 2008, grâce à la réforme de notre cadre de réglementation et de surveillance, mais il ne faut pas relâcher l'effort si l'on veut remédier aux faiblesses du système financier et éviter que d'autres crises ne se produisent à l'avenir. Le Conseil européen salue l'accord intervenu sur les ventes à découvert et demande que soient rapidement adoptées d'autres propositions législatives importantes; ainsi, celles relatives aux produits dérivés de gré à gré et aux systèmes de garantie des dépôts devraient être adoptées d'ici la fin de l'année et celle relative aux exigences de fonds propres, d'ici l'été 2012. Il accueille favorablement les propositions sur les marchés d'instruments financiers et les abus de marché et attend avec intérêt les propositions que la Commission présentera en ce qui concerne les agences de notation et un cadre pour la gestion et la résolution des défaillances bancaires.

Le Conseil européen se félicite des progrès accomplis par le Conseil ECOFIN sur les mesures relatives au secteur bancaire et invite le Conseil à parachever ses travaux lors de sa session du 26 octobre. Ces mesures constitueront un volet essentiel d'un paquet plus large dont les autres éléments seront arrêtés lors du sommet de la zone euro du 26 octobre.

7. Le président a informé le Conseil européen de l'état des préparatifs en vue du Sommet de la zone euro des 23 et 26 octobre. Le Conseil européen est convenu qu'il fallait veiller à la cohérence entre les activités respectives de la zone euro et de l'Union européenne, dans le plein respect de l'intégrité de l'Union européenne dans son ensemble et de son fonctionnement à vingt-sept. Dans ce contexte, il incombe à la Commission européenne de veiller à ce que l'ensemble des vingt-sept États membres se conforment à la législation de l'UE, y compris celle relative au marché intérieur, et d'assurer des conditions équitables entre tous les États membres, y compris ceux qui ne participent pas à l'euro. Le président du sommet de la zone euro sera désigné par les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro lors de l'élection du président du Conseil européen et pour un mandat de durée identique. Dans l'attente de cette élection, les sommets de la zone euro seront présidés par l'actuel président du Conseil européen. Le président du sommet de la zone euro tiendra les États membres ne faisant pas partie de la zone euro étroitement informés de la préparation des sommets ainsi que de leurs résultats. Le Conseil européen prend note de l'intention des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro de réfléchir aux moyens de renforcer davantage la convergence économique au sein de la zone euro, d'améliorer la discipline budgétaire et d'approfondir l'union économique, y compris en envisageant la possibilité d'apporter des modifications limitées au traité. Le Conseil européen rappelle que toute modification du traité doit être décidée par les vingt-sept États membres. Le Conseil européen reviendra sur cette question en décembre sur la base d'un rapport établi par le président du Conseil européen en étroite coopération avec le président de la Commission et le président de l'Eurogroupe.

8. Pour ce qui est des aspects extérieurs de la politique économique, l'Europe continuera à favoriser des échanges commerciaux libres, équitables et ouverts tout en défendant avec force ses intérêts, dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel à l'égard des principales économies mondiales. Dans le cadre de ses relations extérieures, l'Union européenne peut prendre un certain nombre de mesures qui sont susceptibles de renforcer son potentiel de croissance à court et à long terme.

a) Si le renforcement et l'élargissement du système multilatéral et l'achèvement du cycle de négociations de Doha dans le cadre de l'OMC demeurent des objectifs essentiels en raison des avantages attendus sur le plan de la croissance et de la création d'emplois, il convient de mettre de nouveau l'accent sur les accords bilatéraux et les accords régionaux, notamment avec les partenaires stratégiques et ceux dont les marchés se développent à un rythme soutenu. Il faudrait notamment s'efforcer de supprimer les entraves aux échanges, d'améliorer l'accès aux marchés, de mettre en

place des conditions d'investissement appropriées, de protéger la propriété intellectuelle, d'assurer l'accès aux matières premières et d'ouvrir les marchés publics. Sur ce dernier point, le Conseil européen attend avec intérêt la proposition relative à un instrument de l'UE, que la Commission doit présenter prochainement.

b) L'Union devrait tirer parti des relations particulières qu'elle entretient avec les régions voisines pour tisser des liens économiques plus étroits et ouvrir de nouvelles perspectives d'échanges commerciaux et d'investissements, notamment en cherchant à conclure, le cas échéant, des accords de libre-échange approfondis et complets. L'action en faveur d'un environnement plus favorable aux entreprises dans l'ensemble du voisinage de l'UE représente un investissement essentiel dans la prospérité de la région au sens large. L'Union devrait s'efforcer de réaliser l'intégration de certains secteurs ayant une incidence notable sur la croissance et l'emploi, tels que l'énergie et les transports aériens.

c) L'Union devrait également s'employer à tirer pleinement parti d'un environnement réglementaire qui s'applique dans un espace économique en expansion et jouer un rôle de chef de file dans l'établissement de normes. Elle devrait élaborer une politique globale en matière d'investissement, dont l'objectif serait de parvenir à une libéralisation et une protection effectives et réciproques des investissements en tant que partie intégrante de la politique commerciale commune globale de l'Union. L'UE devrait par ailleurs veiller à renforcer la cohérence entre les aspects extérieurs de politiques sectorielles telles que l'énergie, les transports et les visas, dans le cadre de l'équilibre global entre ses intérêts économiques et ses objectifs de politique étrangère.

9. Les travaux sur ces questions seront poursuivis en priorité et les ressources et instruments nécessaires y seront consacrés. La Commission est invitée à rendre compte, d'ici le printemps prochain, des progrès réalisés. Chaque fois que le besoin s'en fera sentir, les sommets entre l'UE et les pays et régions tiers porteront plus particulièrement sur le règlement des questions en suspens dans les accords en cours de négociation avec ceux-ci.

## II. G20

10. Le Conseil européen a débattu de la préparation du sommet du G20 qui se tiendra à Cannes. Il a confirmé les orientations arrêtées par le Conseil lors de la préparation des réunions des ministres des finances, de l'agriculture, de l'emploi et du développement du G20.

11. Il est nécessaire d'agir résolument en vue de maintenir la stabilité financière, de rétablir la confiance et de soutenir la croissance et la création d'emplois. Le G20 devrait approuver un plan d'action ambitieux comportant des engagements et des mesures spécifiques émanant de tous les pays qui en sont membres, en vue de faire face aux graves problèmes qu'entraîne le ralentissement économique actuel et d'assurer une croissance forte, durable et équilibrée, tout en mettant en œuvre une stratégie d'assainissement budgétaire crédible.

12. Au Sommet de Cannes, il conviendrait également que de réels progrès soient accomplis dans les domaines suivants :

a) la réforme du système monétaire international: il s'agit en particulier de renforcer les instruments de surveillance et de gestion des crises et d'assurer une meilleure coordination des politiques économiques et monétaires; la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines devrait constituer la première ligne de défense pour faire face aux chocs causés par les mouvements de capitaux, et le G20 devrait continuer à promouvoir l'ouverture des marchés des capitaux et à se garder de tout protectionnisme financier; de nouveaux progrès sont attendus en ce qui concerne une

trajectoire d'élargissement du panier des droits de tirage spéciaux fondée sur des critères, afin de contribuer à l'évolution du système monétaire international, sur la base des critères existants. Il conviendrait que le G20 veille à ce que le FMI dispose de ressources suffisantes pour assumer ses responsabilités systémiques et qu'il étudie les contributions que pourraient apporter au FMI des pays dont l'excédent extérieur est important ;

b) le renforcement de la réglementation et de la surveillance du secteur financier : il convient de veiller à la mise en œuvre intégrale et cohérente des engagements pris dans le passé, ce qui suppose une mise en œuvre cohérente et en temps utile des accords de Bâle II, Bâle II.5 et Bâle III, une réforme des produits dérivés de gré à gré ainsi que des principes et normes en matière de rémunération. Des progrès doivent être réalisés pour ce qui est de mettre en place des cadres cohérents sur le plan international pour toutes les institutions financières présentant une importance systémique, de recenser et de faire publier la liste des pays et territoires non coopératifs, de faire converger les normes comptables, de renforcer la régulation du système bancaire parallèle, de lutter contre les paradis fiscaux et de réduire la dépendance excessive à l'égard des notations de crédit.

Afin de suivre le rythme de la réforme ambitieuse du secteur financier, l'assise institutionnelle du Conseil de stabilité financière, ses ressources et sa gouvernance seront renforcées. Il convient de réfléchir à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières à l'échelle mondiale et de faire avancer les travaux sur cette question ;

c) la lutte contre la volatilité excessive des cours des produits de base, qui passe notamment par le renforcement de la transparence des marchés des produits de base et l'amélioration du fonctionnement et de la réglementation des marchés des produits dérivés; le plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture constitue un nouveau pas important vers une action coordonnée à l'échelle internationale face au défi que représente la sécurité alimentaire ;

d) l'action en faveur de la reprise économique mondiale et d'une croissance durable et inclusive: il convient à cet effet de plaider en faveur d'un programme de négociations actif à l'OMC, y compris pour les pays les moins développés, et de mettre pleinement en œuvre, par des mesures concrètes, le programme du G20 pour le développement ; il convient en outre de renforcer la dimension sociale de la mondialisation ;

e) les mesures visant à accroître la libéralisation des échanges internationaux et à résister au protectionnisme, notamment en convenant d'un plan crédible servant de base à l'achèvement du cycle de Doha pour le développement et en réfléchissant à des approches novatrices pour renforcer le système commercial multilatéral ;

f) la lutte contre le changement climatique, qui exige en particulier la mobilisation de sources de financement pour combattre le changement climatique.

### III. CHANGEMENT CLIMATIQUE

13. Le Conseil européen fait siennes les conclusions du Conseil des 4 et 10 octobre 2011, qui présentent de manière détaillée la position de l'UE pour la conférence de Durban. Il souligne qu'il est essentiel de mettre en place un régime international ambitieux de lutte contre le changement climatique si nous voulons atteindre l'objectif concerté visant à maintenir l'élévation des températures mondiales à un maximum de 2°C. L'Union européenne s'emploiera à obtenir un résultat ambitieux et équilibré lors de la conférence de Durban, dans le prolongement de ce qui a été décidé l'année dernière à Cancún. Il est urgent de se mettre d'accord sur un processus visant à établir un cadre complet juridiquement contraignant, accompagné d'un calendrier clair, assurant une

participation à l'échelle planétaire y compris des principales économies. Le Conseil européen confirme que l'Union européenne est disposée à accepter une deuxième période d'engagement au titre du protocole de Kyoto, dans le cadre d'une transition vers un tel cadre, comme indiqué par le Conseil le 10 octobre 2011.

14. Le Conseil européen salue les travaux menés actuellement par le groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial, établi par le Secrétariat général des Nations unies, afin de trouver de nouveaux moyens efficaces de favoriser le développement durable.

#### IV. POLITIQUE ÉTRANGÈRE

15. L'Europe demeure résolue à apporter son soutien à la transformation démocratique dans les pays de son voisinage méridional grâce à la Politique européenne de voisinage. La transition démocratique et le développement économique dans l'ensemble de la région demeurent essentiels pour établir la démocratie, dans le respect total de l'État de droit, des droits de l'Homme et des droits civils. Le lancement rapide de projets concrets dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée peut grandement contribuer à ce processus.

16. La mort de Mouammar Kadhafi marque la fin d'une ère de despotisme et de répression au cours de laquelle le peuple libyen a souffert trop longtemps. Aujourd'hui, la Libye peut tourner une page de son histoire, entamer le processus de réconciliation nationale et embrasser un nouvel avenir démocratique.

Le Conseil européen rend hommage au courage et à la détermination du peuple libyen. Il attend avec intérêt la formation d'un gouvernement d'union doté d'une large assise, le lancement d'un processus de transition démocratique, pacifique et transparent s'adressant à tous les Libyens, et la préparation d'élections libres et régulières conformément à la déclaration constitutionnelle du Conseil national de transition. Il réaffirme que l'Union européenne est déterminée à apporter son concours à l'émergence d'une Libye démocratique.

Le Conseil européen rappelle qu'il soutient une Égypte démocratique, pluraliste et stable, partenaire clé de l'UE. Les autorités intérimaires ont pour mission capitale d'organiser les premières élections démocratiques et transparentes, tout en assurant l'ordre public dans le respect des droits de l'Homme. Le Conseil européen est préoccupé par les affrontements tragiques qui ont eu lieu récemment en Égypte et souligne qu'il est important de promouvoir et de protéger la liberté de religion ou de conviction, y compris la protection des minorités religieuses, qui est un élément essentiel de toute société démocratique. Le Conseil européen se félicite de la tenue ce jour des premières élections libres et régulières en Tunisie. L'Union européenne soutiendra les nouvelles autorités dans leurs efforts en faveur de la démocratisation et d'un développement économique durable, notamment dans le cadre du groupe de travail UE-Tunisie.

17. Le Conseil européen approuve pleinement les conclusions sur la Syrie que le Conseil a adoptées le 10 octobre. Le peuple syrien doit pouvoir décider de l'avenir de son pays sans craindre la répression. Le Conseil européen salue les efforts menés par l'opposition politique pour créer une plateforme unie. La formation du Conseil national syrien constitue un progrès encourageant. Le Conseil européen demeure vivement préoccupé par la situation actuelle en Syrie et souligne qu'il soutient résolument le peuple syrien à l'heure où celui-ci exprime ses aspirations légitimes à vivre librement et dignement. Il condamne avec la plus grande fermeté la répression brutale que mène le régime syrien contre son peuple ainsi que les violations généralisées des droits de l'Homme. Le président Assad doit quitter le pouvoir afin qu'une transition politique puisse avoir lieu en Syrie. L'UE a décidé d'instituer des mesures restrictives qui visent les responsables de la répression



violente et les personnes qui y sont associées ainsi que ceux qui soutiennent le régime ou en tirent profit, et non la population civile. Elle imposera de nouvelles mesures, plus étendues, contre le régime aussi longtemps que la répression exercée contre la population civile se poursuivra. Le Conseil européen demande instamment à tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies de prendre leurs responsabilités compte tenu de la situation en Syrie.

18. Le Conseil européen se félicite que les mesures restrictives adoptées par l'UE à l'égard de l'Iran aient été renforcées à la suite de violations inacceptables des droits de l'Homme et que des mesures restrictives aient été adoptées à l'encontre de cinq personnes à la suite de la tentative d'assassinat contre l'ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite auprès des États-Unis, qui a été déjouée. Il exhorte l'Iran à respecter toutes les obligations qui lui incombent en vertu du droit international. Il continue d'être préoccupé par l'extension des programmes nucléaire et balistique de l'Iran, en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'AIEA, ainsi que par le fait que le pays ne coopère pas avec l'AIEA pour traiter les questions en suspens, y compris celles qui donnent à penser que son programme nucléaire pourrait comporter une dimension militaire.

Nous exhortons l'Iran à entamer des négociations constructives et approfondies avec l'UE 3 + 3 afin de parvenir à un règlement global, négocié et durable de la question nucléaire, de manière à éviter d'éventuelles nouvelles mesures restrictives. Parallèlement, le Conseil européen invite le Conseil des affaires étrangères à préparer de nouvelles mesures restrictives, qui devront être arrêtées et mises en œuvre au moment opportun, dans le cas où l'Iran continuerait à ne pas coopérer sérieusement et à ne pas respecter les obligations qui lui incombent. Il approuve la déclaration faite par la Haute Représentante le 21 septembre. Il réaffirme que l'Union européenne est déterminée à œuvrer pour régler cette question par la voie diplomatique.

19. Le Conseil européen se félicite de la tenue du deuxième sommet du Partenariat oriental à Varsovie, les 29 et 30 septembre, et salue l'intention de la Haute Représentante et de la Commission européenne de proposer une feuille de route qui définirait les objectifs, les instruments et les mesures à prendre en vue du prochain sommet, qui aura lieu au cours du deuxième semestre de 2013. Le degré et le rythme de l'association politique et de l'intégration économique des pays de ce partenariat à l'UE dépendront du respect par ceux-ci des principes démocratiques et de l'État de droit, qui constituent le fondement du partenariat.

## ANNEXE - DÉCLARATION DU CONSEIL EUROPÉEN

C'est avec une grande satisfaction que le Conseil européen a pris connaissance du communiqué du 20 octobre par lequel le groupe ETA annonce l'arrêt définitif de son activité terroriste. Il s'agit sans aucun doute d'une victoire pour la démocratie et la liberté, en Espagne et dans l'ensemble de l'Union européenne; à cet égard, le Conseil européen tient à exprimer sa reconnaissance au gouvernement, aux partis politiques, aux forces de sécurité, aux services répressifs et à toute la société espagnole pour la fermeté et la détermination dont ils ont fait preuve dans cette longue lutte contre la violence terroriste. Il tient également à saluer la valeur inestimable de la coopération mise en place et de la solidarité manifestée au niveau européen, et remercie tout particulièrement le peuple et le gouvernement français. Nous rendons aussi un hommage particulier à la mémoire des victimes de cette violence, une mémoire que nous devons perpétuer pour qu'une telle violence, qui n'aurait jamais dû voir le jour, ne puisse jamais réapparaître.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 26 octobre 2011

## **12. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les mesures annoncées par la Ligue arabe à l'encontre de la Syrie, Paris le 16 novembre 2011.**

Personnalité, fonction : JUPPE Alain.

FRANCE. Ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

ti : La France salue les mesures fortes prises aujourd'hui par la Ligue arabe à l'encontre du régime syrien.

Face à l'obstination de Bachar el-Assad, qui refuse de tenir ses engagements, la Ligue arabe a tiré les premières conséquences en décidant notamment de suspendre la Syrie de ses instances, de mettre en place des sanctions économiques et politiques et d'inviter l'opposition au Caire afin de travailler à la mise en place d'une transition politique.

La décision de la Ligue arabe confirme qu'il est plus que temps d'accroître la pression sur le régime syrien afin qu'il cesse immédiatement la répression sauvage à l'encontre de sa population.

La France appelle la communauté internationale à entendre le message qui lui est adressé par les États arabes, à prendre ses responsabilités et à agir en conséquence sans plus tarder, notamment dans toutes les instances internationales appropriées, pour faire cesser la violence, protéger la population civile et permettre qu'une transition politique s'engage en Syrie.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 16 novembre 2011

## **13. Communiqué du ministère des affaires étrangères et européennes, en date du 28 novembre 2011, sur le rapport de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme concernant la Syrie.**

ti : La France salue la qualité et le sérieux du travail réalisé, malgré l'obstruction systématique du régime syrien, par la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'Homme.

Le rapport que celle-ci vient de rendre aujourd'hui à Genève est accablant.

La Commission a pu rassembler de nombreux témoignages reflétant l'extrême gravité des violations des droits de l'Homme commises en Syrie depuis des mois : exécutions extra-judiciaires, disparitions forcées, détentions arbitraires, pratique généralisée de la torture et crimes odieux contre des femmes et des enfants.

Toutes ces atrocités constituent un véritable crime contre l'Humanité commis par le régime syrien contre son peuple. Devant un tel constat, la France appelle le Conseil des droits de l'Homme à se réunir, à condamner ces violations et à exiger qu'elles cessent.

La communauté internationale doit se mobiliser. Plus que jamais elle a un devoir de solidarité active face aux souffrances de la population civile.

La France est déterminée à poursuivre ses efforts pour faire cesser ces crimes.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 29 novembre 2011

#### **14. Déclaration conjointe de MM. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, et Villy Sovndal, ministre des affaires étrangères du Royaume du Danemark, sur la situation en Syrie, le 30 novembre 2011.**

Circonstances : Entretien avec M. Villy Sovndal, ministre des affaires étrangères du Royaume du Danemark, à Paris le 30 novembre 2011

ti : Nous avons discuté lors de notre rencontre d'aujourd'hui, de la situation en Syrie où le régime poursuit sa répression sanglante et s'est rendu coupable, comme l'a établi la commission internationale d'enquête du Conseil des droits de l'Homme, de crimes contre l'humanité. Bachar al-Assad a perdu toute légitimité et doit quitter le pouvoir pour permettre la mise en œuvre de la transition démocratique à laquelle aspire le peuple syrien.

Nous soutenons pleinement les efforts de la Ligue arabe, qui a pris cette semaine des décisions fortes pour faire pression sur le régime syrien en vue d'un arrêt de la répression. La communauté internationale doit entendre le message qui lui est adressé par les États arabes et prendre ses responsabilités.

Nous avons tous les deux eu des rencontres avec le président du Conseil national syrien (CNS), Burhan Ghalioun, ici à Paris. Nous saluons les efforts de rassemblement de l'opposition syrienne, que nous souhaitons la plus inclusive possible, autour du projet d'un État démocratique, pluraliste et séculier, basé sur le principe de la citoyenneté et garantissant les droits des minorités. Nous saluons la volonté des opposants syriens de préserver le caractère pacifique de la contestation et de travailler en pleine concertation avec la Ligue arabe.

Ce message sera également le nôtre demain à Bruxelles à la réunion du Conseil des Affaires étrangères, où la Syrie sera évoquée.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 1er décembre 2011

#### **15. Conclusions du Conseil européen du 9 décembre 2011 notamment sur les politiques économique et énergétique de l'Union européenne.**

Circonstances : Conseil européen, à Bruxelles (Belgique) le 9 décembre 2011

ti : D'importantes avancées ont été réalisées au cours des dix-huit derniers mois pour améliorer notre gouvernance économique et lutter contre la crise économique et financière. Nous avons pris des décisions importantes, détaillées dans les présentes conclusions, qui requièrent une mise en œuvre rapide et déterminée.

Nous sommes convenus que la priorité devait être accordée aux mesures les plus susceptibles de

stimuler la croissance et l'emploi. Les États membres participant au pacte pour l'euro plus sont convenus de prendre des engagements plus précis et mesurables et, en particulier, de faire avancer les travaux en ce qui concerne l'emploi.

Nous avons défini des orientations pour les étapes ultérieures de la politique énergétique de l'Union européenne, en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur, le renforcement de l'efficacité énergétique, le développement des infrastructures, la cohérence à assurer dans les relations extérieures de l'Union européenne, ainsi que le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

Par ailleurs, le Conseil européen s'est félicité de la signature du traité d'adhésion de la Croatie et a pris des décisions sur le processus d'élargissement de l'Union européenne concernant la Serbie et le Monténégro.

## I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE

1. Constatant la détérioration de la situation économique et financière, le Conseil européen a discuté des efforts qui sont actuellement déployés pour sortir l'Europe de la crise. La nouvelle gouvernance économique de l'Union européenne, exposée au point 3, doit être pleinement mise en œuvre afin d'établir la confiance dans la solidité de l'économie européenne. Les réformes structurelles et les efforts d'assainissement budgétaire doivent se poursuivre pour jeter les bases d'un retour à une croissance durable et contribuer ainsi à renforcer la confiance à court terme. Des mesures sont également nécessaires pour permettre de rétablir des conditions normales d'octroi de crédits à l'économie, tout en évitant à la fois une prise de risque trop importante et une réduction excessive du levier d'endettement, ainsi qu'il a été décidé d'un commun accord le 26 octobre 2011.

2. Rappelant les domaines prioritaires essentiels pour la croissance qu'il a recensés en octobre 2011, en particulier l'acte pour le marché unique, le marché unique numérique et la réduction de la charge réglementaire globale pour les PME et les microentreprises, le Conseil européen a souligné qu'il était nécessaire d'adopter promptement les mesures les plus susceptibles de stimuler la croissance et l'emploi. Il est donc favorable au principe d'un programme à mettre en œuvre d'urgence et invite le Conseil et le Parlement européen à accorder une priorité particulière à l'examen rapide des propositions dont la Commission a estimé, y compris dans son examen annuel de la croissance, qu'elles offraient des possibilités de croissance importantes. Il fait siennes les actions proposées par la Commission dans son rapport intitulé «Alléger les charges imposées aux PME par la réglementation».

3. L'examen annuel de la croissance 2012 constitue un excellent point de départ pour le lancement du prochain semestre européen, au cours duquel il sera procédé pour la première fois à la mise en œuvre de la gouvernance économique renforcée, décidée récemment, y compris de la nouvelle procédure de suivi et de correction des déséquilibres macroéconomiques. Le Conseil européen de printemps fera le point des progrès accomplis et adoptera les orientations requises. Il est urgent de mettre l'accent sur la mise en œuvre, notamment compte tenu de la disparité des progrès enregistrés cette année sur la voie de la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020, ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations par pays.

4. Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres participant au pacte pour l'euro plus ont passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements au niveau national. Ils ont estimé d'un commun accord qu'il faudra procéder, en mars 2012, à une évaluation plus poussée des efforts déployés au niveau national pour atteindre les objectifs du pacte. Ils sont également convenus de prendre des engagements plus précis et mesurables dans chacun des domaines couverts par le pacte et de rendre compte des progrès accomplis dans leurs programmes nationaux de

réforme. La nouvelle gouvernance économique doit être complétée par un meilleur suivi des politiques de l'emploi et des politiques sociales, en particulier de celles qui peuvent avoir une incidence sur la stabilité macroéconomique et la croissance économique, conformément aux conclusions du Conseil du 1er décembre.

5. À la lumière du rapport du président du Conseil EPSCO et de l'examen annuel de la croissance, les chefs d'État ou de gouvernement ont eu un premier échange de vues sur les meilleures pratiques en ce qui concerne leurs politiques de l'emploi et sont convenus qu'il était particulièrement nécessaire de mobiliser pleinement le travail au service de la croissance. S'il faut poursuivre les réformes structurelles avec détermination, il est également urgent de prendre, aux niveaux tant national qu'européen, des mesures ciblées en faveur des catégories les plus vulnérables, en particulier les jeunes chômeurs. Le renforcement des mesures d'activation devrait être complété par des efforts visant à accroître les compétences, notamment par un ajustement des systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail. Promouvoir l'emploi et les débouchés professionnels pour ceux qui entrent sur le marché du travail et envisager de nouvelles politiques de flexicurité équilibrées pourrait contribuer de manière significative à l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes sur le marché du travail.

6. Les chefs d'État ou de gouvernement ont accueilli favorablement les rapports présentés par les ministres des Finances des États membres participants et par la Commission concernant les progrès réalisés dans les discussions structurées sur les questions relatives à la coordination des politiques fiscales. Ces travaux seront poursuivis conformément au pacte pour l'euro plus, en mettant l'accent sur les domaines où des actions plus ambitieuses peuvent être envisagées. Il convient d'accorder une attention particulière à la manière dont la politique fiscale peut appuyer la coordination des politiques économiques et contribuer à l'assainissement des finances publiques et à la croissance. Les ministres des Finances et la Commission rendront compte des progrès accomplis en juin 2012.

## II. ÉNERGIE

7. Le rapport de la présidence montre que d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil européen en février 2011 concernant l'achèvement du marché intérieur d'ici 2014, le renforcement de l'efficacité énergétique, le développement des infrastructures et la cohérence à assurer dans les relations extérieures de l'Union européenne. Dans ce contexte, le Conseil européen se félicite de l'accord conclu concernant le protocole d'accord sur les interconnexions Nord/Sud en Europe centrale et orientale. Il faut en particulier que des progrès interviennent d'urgence concernant :

- la mise en œuvre intégrale et rapide de la législation relative au marché intérieur par les États membres, dans le strict respect des délais fixés ;
- aucun État membre de l'Union européenne ne devrait rester isolé des réseaux européens de gaz et d'électricité après 2015 ou voir sa sécurité énergétique compromise par l'absence de connexions appropriées ;
- l'obtention rapide d'un accord sur la proposition relative à l'efficacité énergétique, qui devrait définir un cadre ambitieux et souple conforme à l'objectif de 20 % pour 2020, comme convenu par le Conseil européen lors de sa réunion de juin 2010 ;
- l'obtention rapide d'un accord sur la proposition relative aux infrastructures dans le domaine de l'énergie ;

- la mise en œuvre des conclusions du Conseil du 24 novembre 2011 relatives au renforcement de la cohérence et de la coordination de la politique extérieure de l'Union européenne dans le domaine de l'énergie, le but étant de veiller entre autres à ce que les accords avec les principaux pays fournisseurs et de transit respectent pleinement la législation relative au marché intérieur de l'Union européenne ;

- l'obtention d'un accord sur la stratégie 2050 concernant les faibles émissions de carbone et l'examen approfondi de la future feuille de route sur l'énergie à l'horizon 2050, qui fournira une analyse détaillée de l'action à long terme dans le secteur de l'énergie et d'autres secteurs connexes.

8. Des progrès ont été réalisés au niveau de l'évaluation de la sûreté des centrales nucléaires de l'Union européenne. La mise au point du cadre réglementaire dans le domaine du nucléaire sera poursuivie, ce qui contribuera à renforcer encore la crédibilité du système de sûreté nucléaire de l'Union européenne. Les travaux sur la sécurité nucléaire dans l'Union européenne seront poursuivis sur la base du rapport intermédiaire sur la sécurité nucléaire.

9. Rappelant ses conclusions de mars 2011, le Conseil européen demande que :

- les directives relatives à la sûreté nucléaire et à la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs soient mises en œuvre intégralement et en temps voulu ;

- l'on continue d'accorder la priorité à l'évaluation à grande échelle de la sûreté nucléaire, en tenant compte de la communication de la Commission du 23 novembre, et à la présentation du rapport final sur les tests de résistance d'ici juin 2012 ;

- des efforts plus importants soient consentis en vue d'associer pleinement tous les pays voisins de l'Union européenne au processus des tests de résistance et que le cadre en matière de sûreté nucléaire soit amélioré tant dans l'Union européenne que sur le plan international ;

- les travaux sur les mesures concernant la sécurité nucléaire dans l'Union européenne et dans son voisinage soient poursuivis et que le rapport final soit présenté d'ici juin 2012.

### III. ÉLARGISSEMENT

10. Le Conseil européen fait siennes les conclusions du Conseil du 5 décembre 2011 sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association et rappelle ses conclusions de décembre 2006, qui constituent la base d'un consensus renouvelé sur l'élargissement.

11. La signature du traité d'adhésion de la Croatie intervenue aujourd'hui marque un moment important pour l'intégration européenne. Dans l'attente de l'issue favorable des procédures de ratification, le Conseil européen se réjouit à la perspective d'accueillir la Croatie en tant que nouvel État membre à compter du 1er juillet 2013. La Croatie prendra désormais part, à titre d'observateur actif, aux travaux du Conseil européen, du Conseil et des instances préparatoires de celui-ci.

12. Le Conseil européen se félicite de l'évaluation de la Commission selon laquelle le Monténégro a accompli de grands progrès et obtenu des résultats globalement satisfaisants. En vue de l'ouverture de négociations d'adhésion avec ce pays en juin 2012, le Conseil européen charge le Conseil d'examiner les progrès réalisés par le Monténégro dans la mise en œuvre des réformes, tout particulièrement en matière d'État de droit et de droits fondamentaux, et notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, sur la base du rapport que la Commission présentera au premier semestre de 2012. Il invite cette dernière à présenter sans délai

une proposition de cadre de négociation avec le Monténégro, conformément à ses conclusions de décembre 2006 et à la pratique consacrée, en y intégrant également la nouvelle approche que la Commission a proposée pour le chapitre relatif au pouvoir judiciaire et aux droits fondamentaux et pour celui relatif à la justice, à la liberté et à la sécurité. À cet égard, la Commission est aussi invitée à engager la procédure d'examen analytique de l'acquis communautaire avec le Monténégro sur les chapitres susmentionnés.

13. Le Conseil européen prend acte des progrès considérables accomplis par la Serbie pour satisfaire aux critères politiques fixés par le Conseil européen à Copenhague et aux exigences du processus de stabilisation et d'association et du fait que la Serbie est parvenue à un niveau de coopération pleinement satisfaisant avec le TPIY. Il se félicite que Belgrade ait repris le dialogue avec Pristina et que la Serbie mette en œuvre de bonne foi les accords conclus, et salue l'accord intervenu sur la gestion intégrée des frontières. En vue d'octroyer à la Serbie le statut de pays candidat, le Conseil européen charge le Conseil de vérifier et de confirmer que la Serbie a continué de faire preuve d'un engagement crédible et de progresser dans la mise en œuvre de bonne foi des accords conclus dans le cadre du dialogue, y compris sur la gestion intégrée des frontières, qu'elle est parvenue à un accord concernant une coopération régionale ouverte à tous et qu'elle a activement coopéré avec la mission EULEX et la KFOR afin de leur permettre d'exécuter leurs mandats. À la lumière de cet examen, le Conseil prendra en février 2012 la décision d'octroyer à la Serbie le statut de pays candidat, une confirmation devant intervenir à cet égard lors de la réunion du Conseil européen de mars.

#### IV. AUTRES POINTS

14. Rappelant les conclusions du Conseil du 5 décembre sur l'élargissement, s'agissant des déclarations et des menaces de la Turquie, le Conseil européen se déclare profondément préoccupé et invite à respecter scrupuleusement le rôle de la présidence du Conseil, qui est un élément institutionnel fondamental de l'Union européenne prévu dans les traités.

15. Rappelant ses travaux de juin et d'octobre 2011, le Conseil européen note que toutes les conditions juridiques sont réunies pour que la décision relative à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'espace Schengen soit prise. Il invite le Conseil à adopter cette décision le plus rapidement possible. Si nécessaire, le Conseil européen reviendra sur ce point lors de sa réunion de mars 2012.

16. Rappelant ses conclusions du 23 octobre 2011 et faisant siennes les conclusions adoptées par le Conseil le 1er décembre, le Conseil européen exprime à nouveau sa préoccupation croissante concernant la nature du programme nucléaire mis en œuvre par l'Iran, comme l'indique le dernier rapport en date de l'AIEA, et le non-respect par l'Iran de ses obligations internationales. Le Conseil européen note avec satisfaction l'accord intervenu au Conseil concernant la désignation de cent quatre-vingts entités et personnes supplémentaires qui sont directement liées au programme nucléaire. Il invite le Conseil à poursuivre en priorité ses travaux relatifs à l'extension du champ d'application des mesures restrictives de l'Union européenne et à l'élargissement des sanctions actuellement en vigueur, en envisageant l'imposition de mesures supplémentaires à l'encontre de l'Iran, et à adopter ces mesures au plus tard lors de sa prochaine session. Le Conseil européen réaffirme que l'Union européenne est déterminée de longue date à œuvrer à un règlement diplomatique du dossier nucléaire iranien, conformément à la double approche.

17. Le Conseil européen condamne unanimement les attaques survenues en Iran contre des enceintes diplomatiques du gouvernement du Royaume-Uni et déplore que le gouvernement iranien n'ait pas assumé les responsabilités internationales qui lui incombent en vertu de la Convention de

Vienne en matière de protection des membres du personnel diplomatique ainsi que des locaux et des biens des missions.

18. Le Conseil européen demeure profondément préoccupé par le fait que le régime syrien continue de recourir à la force militaire et qu'il exerce une répression à l'encontre de la population syrienne. Approuvant les conclusions adoptées par le Conseil le 1er décembre 2011, le Conseil européen confirme qu'il soutient les efforts déployés par les États de la Ligue arabe et appelle le régime syrien à se conformer en tous points au plan d'action que la Ligue arabe a élaboré. Il réaffirme qu'il est urgent que tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies assument leurs responsabilités à l'égard de la situation en Syrie.

19. Le Conseil européen se félicite des résultats de la Conférence internationale sur l'Afghanistan qui s'est tenue à Bonn le 5 décembre 2011, et il réaffirme qu'il est attaché à ce que l'action menée par l'Union européenne en faveur de l'Afghanistan s'inscrive dans une perspective à long terme allant au-delà de 2014.

20. Le Conseil européen se félicite des travaux préparatoires approfondis sur le futur cadre financier pluriannuel qui ont été menés au cours de ce semestre et prend note du rapport présenté par la présidence. Il demande à la future présidence de faire avancer les travaux visant à définir une base pour la phase finale des négociations, qui fera l'objet de discussions lors de la réunion du Conseil européen de juin 2012. Il invite une nouvelle fois les institutions à coopérer afin que le cadre financier pluriannuel puisse être adopté d'ici la fin de 2012.

source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 14 décembre 2011

## **16. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, en date du 4 février 2012 à Paris, sur le veto opposé par la Russie et la Chine au Conseil de sécurité de l'ONU au vote de la résolution condamnant la répression en Syrie.**

Circonstances : Vote du projet de résolution présenté par la Ligue arabe au Conseil de sécurité de l'ONU condamnant la répression du régime syrien contre son peuple le 4 février 2012 à New York : veto de la Russie et de la Chine

ti : Treize membres du Conseil de sécurité sur quinze ont voté aujourd'hui un projet de résolution qui condamnait la répression du régime syrien contre son peuple et qui apportaient le soutien de la communauté internationale au plan de paix de la Ligue arabe.

Deux membres du Conseil de sécurité ont fait un autre choix. En opposant leur veto, ils empêchent l'expression de la communauté internationale et la mobilisation du Conseil de sécurité pour un règlement pacifique de cette tragédie. Ces deux pays portent une terrible responsabilité aux yeux du monde et du peuple syrien.

La France ne restera pas les bras croisés face au martyr du peuple syrien. Elle va redoubler d'efforts et prendre de nouvelles initiatives pour appuyer les Syriens dans leur juste combat pour la liberté et la démocratie.

La France, avec ses partenaires, va se mobiliser pour rassembler les amis du peuple syrien autour de



la Ligue arabe afin d'appuyer le plan que celle-ci a proposé, qui demeure la seule voie pour sortir de l'impasse, pour faire cesser la violence et pour permettre aux Syriens de construire leur démocratie.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 9 février 2012

## **17. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 4 février 2012, sur la situation politique en Syrie.**

ti : Le président de la République déplore vivement qu'en raison du vote de deux membres permanents et malgré le soutien des 13 autres membres, le Conseil de sécurité n'ait pu, pour la seconde fois, s'exprimer sur la situation en Syrie.

Depuis mars 2011 le régime de Damas n'a répondu à l'aspiration légitime du peuple syrien à la liberté et à la démocratie que par une répression féroce et des promesses sans lendemain.

La tragédie syrienne doit cesser. L'usage massif de la force armée contre des civils, le recours généralisé à la torture, les violences exercées contre des centaines d'enfants sont révoltants. Ceux qui ordonnent, commettent ou laissent commettre de tels crimes contre l'humanité devront en répondre. Les États qui empêchent le Conseil de sécurité de condamner ces actes encouragent le régime syrien à persévérer dans sa politique cruelle et sans issue.

Prenant ses responsabilités, la Ligue des États arabes a adopté le 22 janvier un plan qui pourrait permettre de mettre fin aux violences, de donner la parole au peuple syrien à travers des élections et au président Bachar Al-Assad de s'effacer tout en préservant les structures de l'État afin d'éviter au pays de sombrer dans la guerre civile.

C'est ce plan raisonnable que treize des quinze membres du Conseil de sécurité souhaitent soutenir. La France ne se résigne pas. Elle se concerta avec ses partenaires européens et arabes afin de créer un « Groupe des Amis du peuple syrien » qui aura pour objectif d'apporter tout l'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre de l'initiative de la Ligue Arabe.

## **18. Déclaration conjointe franco-britannique sur la situation politique en Syrie, le 17 février 2012.**

Circonstances : Sommet franco-britannique, à Paris le 17 février 2012

ti : La France et le Royaume-Uni :

1. Réaffirment leur condamnation des violences atroces commises en Syrie, qui, comme l'a souligné le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme aux Nations Unies, s'apparentent à un crime contre l'humanité, et exigent leur arrêt immédiat. En ordonnant l'emploi massif de la force contre sa propre population, le président Assad a perdu toute légitimité et doit se retirer, dans l'intérêt de la Syrie et de l'unité de la nation syrienne.

2. Saluent le rôle déterminant de la Ligue des États arabes et soutiennent pleinement ses actions et ses propositions d'assurer une transition ordonnée et pacifique du pouvoir en Syrie. Nous nous félicitons de la première réunion du Groupe des amis de la Syrie qui se tiendra le 24 février à Tunis et à laquelle nos ministres des Affaires étrangères assisteront.

3. Saluent l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution qui condamne la répression en Syrie et appelle à la mise en œuvre des décisions prises par la Ligue des Etats arabes.
4. Soutiennent l'aspiration du peuple syrien à un avenir meilleur. Nous souhaitons une Syrie ouverte, pluraliste et respectueuse des droits de l'ensemble de ses communautés. Une Syrie stable, démocratique et pacifique jouerait un rôle responsable et positif dans la région.
5. Continueront à renforcer leur appui à l'opposition syrienne, notamment en encourageant les composantes de l'opposition à travailler ensemble, et à soutenir le projet d'une Syrie unie, prospère et libre. Nous encourageons le Conseil national syrien (CNS) à poursuivre ses efforts en ce sens.
6. Appellent les Nations Unies et d'autres organisations humanitaires à mener d'urgence une évaluation des besoins humanitaires à Homs et dans les autres zones touchées par la violence. Le gouvernement syrien doit mettre en place un cessez-le-feu immédiat pour permettre que cette évaluation soit effectuée sans délai et ouvrir un accès libre et total au personnel humanitaire chargé de fournir du matériel et des services de secours vitaux aux civils affectés par la violence.
7. S'engagent à renforcer l'aide humanitaire afin de fournir du matériel et des services permettant de sauver des vies, notamment des produits médicaux, des aliments, de l'eau et des articles domestiques de base. Nous proposerons la création d'un Groupe de travail humanitaire des Amis de la Syrie, chargé de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire.
8. Soutiennent l'adoption de mesures supplémentaires par l'Union européenne, au plus tard d'ici à la réunion le 27 février du Conseil Affaires étrangères, afin de renforcer la pression sur le président Assad, y compris un gel complet des avoirs de la Banque centrale de Syrie.
9. Sont convaincus que l'UE doit proposer un ensemble substantiel de mesures d'aide à la transition en Syrie, notamment en matière de commerce, de migrations, d'assistance technique, d'organisation d'élections, de justice, d'état de droit, de droits de l'homme, de développement et de réforme économique.
10. Soulignent que les personnes responsables des violences dans toute la Syrie ne doivent pas douter que le jour viendra où elles devront répondre de leurs actes. La France et le Royaume-Uni réaffirment leur détermination à faire en sorte que des éléments de preuve concernant les crimes soient dûment recueillis afin que les personnes qui ont ordonné ou commis des atrocités puissent rendre des comptes.

## **19. Déclaration conjointe franco-britannique sur le thème de la Défense, le 17 février 2012.**

Circonstances : Sommet franco-britannique, à Paris le 17 février 2012

ti : 1. Au sommet de Lancaster House, nous avons pris la décision historique de renforcer notre coopération de défense et de sécurité à un niveau jamais atteint auparavant. Nous avons pris cette décision parce que nous sommes des partenaires naturels en matière de sécurité et de défense et que nos deux pays partagent les mêmes valeurs, les mêmes intérêts globaux et les mêmes responsabilités. Nous avons signé deux traités, l'un sur notre coopération de sécurité et de défense, l'autre sur des installations nucléaires militaires communes. Depuis lors, ces accords ont été ratifiés par nos Parlements. Ils constituent désormais la base d'un large ensemble de programmes de coopération ambitieux, essentiels pour nos intérêts de défense et de sécurité, actuels et à venir.

2. Nous avons développé notre coopération dans tous les grands domaines : capacités militaires, industrie, opérations et renseignement. De ce fait, nous sommes aujourd'hui plus forts pour défendre nos intérêts stratégiques et pour assumer nos responsabilités de membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et de leaders au sein de l'Union européenne et de l'OTAN. Nous sommes plus à même de faire face à l'ensemble des menaces qui pèsent sur nos pays et sur nos Alliés : armes de destruction massive et missiles, terroristes, cyberattaques et autres menaces technologiques, menaces contre la liberté de circulation maritime et contre le libre accès à l'espace.

3. Nous sommes déterminés à maintenir un niveau élevé de dépenses de défense, des forces flexibles et rapidement déployables, l'interopérabilité avec nos Alliés et une base industrielle solide. Pour soutenir cette ambition, la France et le Royaume-Uni continuent de représenter près de la moitié des dépenses de défense en Europe. Notre coopération a accru l'efficacité de nos programmes de défense respectifs.

4. Face aux changements de notre environnement stratégique, nous avons besoin d'une Alliance atlantique plus forte et d'une politique européenne commune de sécurité et de défense plus efficace. Nous saluons l'annonce récente par les États-Unis de leur revue stratégique de défense et du maintien de leur engagement en faveur de l'OTAN, et donc de la sécurité européenne. La France et le Royaume-Uni sont déterminés à jouer un rôle majeur dans ce contexte nouveau et sont unis dans la conviction que l'Europe doit jouer pleinement son rôle. Nous appelons à renforcer la coopération entre Alliés et partenaires européens afin de nous doter de capacités militaires flexibles, déployables, interopérables et entraînées à la disposition de l'OTAN et de l'UE.

5. Une menace contre nos intérêts vitaux peut apparaître à tout moment. Nous n'envisageons aucune situation où les intérêts vitaux de l'une de nos deux Nations soient menacés sans que ceux de l'autre le soient aussi.

#### \* Enseignements de la Libye

6. L'an dernier, nos accords bilatéraux de sécurité et de défense ont été mis à l'épreuve des faits. Nous nous sommes réunis aujourd'hui, à la date du premier anniversaire du soulèvement en Libye. Notre coopération en Libye a marqué un tournant dont nous continuerons à nous inspirer pour construire l'avenir. Nous rendons hommage au courage et à l'excellence de nos forces armées et aux contributions de nos Alliés européens et nord-américains. La France et le Royaume-Uni ont répondu à l'appel lancé par les Nations Unies à protéger les populations civiles en Libye, et ont conduit avec succès la mission de l'OTAN. Cette expérience commune a accéléré et montré la pertinence de notre coopération.

7. Ayant tiré les enseignements de cette opération, nous avons décidé de donner la priorité dans nos travaux aux domaines essentiels que sont le commandement et le contrôle, les systèmes d'information, le renseignement, la surveillance, le ciblage et la reconnaissance, ainsi que les munitions de précision.

8. Nous saluons également la contribution unique qu'ont apportée, en coordination avec l'OTAN, nos alliés du Golfe, le Qatar et les Émirats arabes unis. Sur la base de nos accords existants, nous renforcerons notre coopération avec ces pays dans les domaines politiques, opérationnels et techniques.

#### \* Force expéditionnaire commune interarmées

9. La France et le Royaume-Uni ont décidé en novembre 2010 de mettre en place une Force expéditionnaire commune interarmées. L'opération que nous avons menée en Libye a démontré le

bien-fondé de cette décision. Nous avons adopté aujourd'hui des mesures complémentaires pour faire de cette force un véritable atout pour nos opérations militaires à venir.

10. Nous avons défini d'un commun accord le niveau d'ambition de la force : il s'agira d'une force d'entrée en premier, capable de faire face à des menaces multiples, jusqu'au niveau maximal d'intensité, et qui sera disponible pour des opérations bilatérales, relevant de l'OTAN, de l'Union européenne, des Nations Unies ou autres. Un cadre d'exercice sur cinq ans a été mis en place dans le but d'atteindre une capacité opérationnelle totale en 2016.

11. Nous avons décidé d'augmenter le nombre des officiers d'échange dans nos grandes écoles militaires respectives et nous avons institué un groupe de travail pour le partage des capacités militaires, chargé d'identifier les possibilités d'économies supplémentaires grâce à des échanges et à l'harmonisation des besoins militaires.

12. Nous organiserons cette année un exercice franco-britannique de grande envergure, dénommé « Corsican Lion », afin d'accélérer la mise en place de la force expéditionnaire commune interarmées. Cet exercice se déroulera en Méditerranée avec la participation de composantes maritimes, terrestres et aériennes.

13. S'agissant de notre coopération dans le domaine des porte-avions, nous allons poursuivre les travaux de mise en place d'un groupe aéronaval conjoint. La France et le Royaume-Uni se fixent pour objectif de disposer, d'ici au début des années 2020, de la capacité de déployer un groupe aéronaval franco-britannique intégré comprenant des bâtiments appartenant aux deux pays.

\* État-major de forces interarmées

14. Nous mettrons en place un état-major de forces interarmées déployable. Nous avons décidé d'accélérer le développement de notre état-major conjoint déployable franco-britannique. D'ici 2016, cette capacité s'appuiera sur les éléments existants des états-majors de force français et britanniques, expérimentés et en alerte opérationnelle, comprenant les officiers français et britanniques que nous avons intégrés dans les états-majors déployables de nos pays respectifs. Nous nous assurerons que cet état major pourra être élargi afin d'inclure des personnels d'autres pays qui participent à une opération multinationale.

15. Nous avons décidé d'accélérer le développement des éléments de commandement et de conduite de la force expéditionnaire commune interarmées. A court terme, l'état-major conjoint doit pouvoir être disponible pour commander et réaliser une opération d'évacuation de ressortissants. Nous poursuivrons cette montée en puissance pour être prêt à planifier et conduire d'autres opérations d'intérêt commun avant que la capacité de la force expéditionnaire commune interarmées ne soit pleinement opérationnelle en 2016.

\* Équipements de défense

16. Les drones sont essentiels au succès des opérations militaires, comme l'ont montré les opérations en Afghanistan et en Lybie. Nous avons décidé de faire progresser notre coopération sur les drones dans le cadre d'un partenariat stratégique à long terme visant à mettre en place une capacité souveraine commune à nos deux pays. Cette coopération s'étend sur l'ensemble du spectre, des drones tactiques aux drones armés de reconnaissance (MALE), puis à plus long terme, à celui des drones de combat armés (UCAS) :

- Drone moyenne altitude longue endurance (MALE) : Une équipe de programme conjointe a été mise en place en 2011. Nous signerons prochainement avec BAES et Dassault un contrat cofinancé

pour étudier les risques techniques associés au drone MALE. Nous envisageons de prendre ensemble d'autres décisions en fonction des résultats de cette phase de réduction des risques, pour s'assurer que nos besoins de souveraineté respectifs seront satisfaits au meilleur coût.

- Drone tactique « Watchkeeper » : la France réaffirme son intérêt pour le drone « Watchkeeper », reconnaissant les opportunités de coopération qui en découleraient. La France débutera en 2012 dans le cadre de son processus d'acquisition national une évaluation qui s'étendra jusqu'en 2013.

- Nous affirmons notre volonté commune de lancer ensemble en 2013 un programme de démonstrateur technologique du système futur de combat aérien qui mettra en place une coopération d'importance stratégique pour l'avenir du secteur de l'aviation de combat en Europe. Ces travaux fourniront un cadre pour développer les technologies pertinentes et les concepts opérationnels nécessaires pour utiliser un drone de combat armé dans des opérations de haute intensité. Dès 2012 nous précisons les caractéristiques de ce démonstrateur qui fera l'objet d'un contrat cofinancé, confié à nos deux industriels nationaux dans le domaine de l'aviation de combat (Dassault-Aviation en France et BAE Systems au Royaume-Uni).

17. A400M. Nous avons créé un groupe bilatéral d'utilisateurs afin d'optimiser les coopérations en matière d'entraînement sur A400M en partageant les techniques, et les procédures opérationnelles de formation sur simulateur et en vol. Nous allons continuer à développer un plan de soutien logistique commun pour nos futures flottes d'avions de transport A400M. Nous demandons aux industriels de nous proposer une solution de soutien en service à un coût accessible. Un contrat de soutien intégré sera négocié avec Airbus Military pour la mise en service du premier A 400 M français en 2013.

18. Technologies de sous-marins : Un mémoire d'entente bilatéral a été signé en juin 2011 en vue de développer nos échanges. Nous poursuivons nos travaux pour identifier de nouveaux domaines de coopération technologique et dégager ainsi des économies. Nous avons décidé d'étudier la faisabilité d'un co-développement pour un nouveau sonar spécifique.

19. Guerre des mines : Nous avons harmonisé nos feuilles de route sur nos futures capacités de guerre des mines. Nous avons décidé d'adopter une approche phasée dont la première phase débutera en 2013 avec la mise au point et la réalisation d'un démonstrateur/prototype de systèmes autonome, reposant sur des technologies de type drone sous marin. L'équipe commune de programme est déjà en place au sein de l'OCCAR et engagera en 2012 d'une phase d'évaluation conjointe, mise en concurrence au niveau européen

20. Communications par satellite : La France et le Royaume-Uni devront confirmer leur intention de privilégier un processus coopératif pour satisfaire leurs futurs besoins en communications satellitaires, indispensables aux transmissions à longue distance. Une étude comparative sera menée au plus tard mi-2012 afin d'analyser les différentes options possibles.

21. Canon de 40 mm : Nous réaffirmons notre intérêt pour ce canon qui équipera les véhicules blindés. L'accent sera mis sur l'élaboration d'une norme OTAN, sur sa qualification technique d'ici 2013 et sur sa promotion à l'export.

22. Lutte contre les engins explosifs improvisés : Nous reconnaissons l'intérêt que nos deux pays portent au renforcement de notre coopération bilatérale en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés. Un niveau élevé d'interopérabilité sera recherché. Un plan d'action conjoint, élaboré en 2012, couvrira les possibilités de coopération dans les domaines des opérations, des capacités, de la recherche et des technologies.

#### \* Industrie de défense

23. Nous saluons les efforts de la société MBDA dans le secteur des missiles, pour progresser vers la mise en place d'un maître d'œuvre industriel européen unique. En décembre 2011, nous avons confié à MBDA un contrat portant sur deux études pour un futur missile de croisière et un missile antinavires. Nous avons l'intention d'engager en 2012 une phase d'évaluation conjointe des améliorations des missiles de croisière Storm Shadow/Scalp. Nous avons l'intention d'examiner plus tard cette année la faisabilité d'une coopération sur des futurs missiles antinavires par le biais d'études initiales. Notre objectif est de signer dans les mois à venir un contrat et un mémorandum d'entente sur le développement et la fabrication du « future anti ship guided weapon/anti-navire léger » (FASGW/ANL).

24. Nous réaffirmons notre objectif d'économies à hauteur de 30 %. Nous nous félicitons de la mise en œuvre de notre plan stratégique décennal qui permet de satisfaire de manière efficace nos besoins, tant au niveau national que sur le plan des exportations. Une première étape vers l'interdépendance sera accomplie au travers de l'optimisation des capacités industrielles de MBDA et de la mise en œuvre équilibrée de centres d'excellence dans les domaines des sciences de l'ingénieur. La mise en place de ce modèle industriel nécessitera vraisemblablement un accord intergouvernemental dans le cadre du Traité de Lancaster. Son champ d'application et sa nature seront précisés dans le courant de l'année 2012.

#### \* Recherche et technologie

25. Le développement de notre programme conjoint de recherche et de technologie reste prioritaire. Nous mettrons en œuvre notre feuille de route sur les 10 domaines prioritaires de recherche commune et nous ferons progresser le programme élaboré en 2010 de doctorats universitaires entre la France et le Royaume-Uni. Nous développerons d'ici la fin de l'année 2012 un plan identifiant les « Technologies clés 2025 » traduisant notre vision stratégique commune.

26. Nouvelles coopérations : afin d'identifier d'autres opportunités de coopération, nous étudierons en détail nos plans d'équipement dans les quatre domaines stratégiques suivants : le Renseignement, la surveillance et la reconnaissance, les Systèmes d'information de commandement et de conduite des opérations, le Transport aérien tactique et le Combat terrestre.

#### \* Coopération nucléaire de défense

27. Forts du succès de la coopération menée au cours de l'année précédente sur la construction d'un laboratoire commun à Valduc qui permettra à nos deux pays de garantir la sûreté et la fiabilité de leurs stocks respectifs d'armes nucléaires, nous avons décidé d'étudier d'autres sujets de coopération dans le domaine nucléaire.

#### \* Cybersécurité

28. Nous avons pris note des progrès enregistrés en matière de coopération dans le domaine de la cybersécurité depuis notre dernier Sommet. A partir de ces succès, nous avons convenus d'approfondir notre coopération dans ce domaine important pour notre défense et notre sécurité.

#### \* Lutte contre le terrorisme

29. Le groupe bilatéral de haut niveau pour la lutte contre le terrorisme a renforcé l'excellente coopération entre les agences françaises et britanniques de lutte contre le terrorisme par une meilleure orientation stratégique et une plus grande coordination. Il poursuivra ce travail important.

En particulier :

- nous étendrons les accords existants au partage d'informations sur les menaces auxquelles nous sommes confrontés ;
- nous renforcerons la sécurité de nos frontières communes, en mettant rapidement en place les dispositions renforcées pour le contrôle du trafic transitant par le tunnel sous la Manche au moyen de notre système de détection radiologique Cyclamen ;
- nous intensifierons notre collaboration dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire par le partage des connaissances de nos experts et par des projets conjoints de recherche et développement dans le domaine de la sécurité de défense ;
- nous approfondirons notre compréhension mutuelle sur la radicalisation et l'extrémisme, notamment en partageant nos méthodes mises en œuvre avec succès dans chaque pays ;
- nous développerons la coopération dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile, en augmentant en particulier notre capacité à mener des évaluations de sécurité communes dans les aéroports hors de l'UE en utilisant un cadre d'évaluation commun ; et
- nous mettrons en œuvre une coopération bilatérale plus systématique et orientée vers l'action, en ce qui concerne les pays tiers prioritaires.

#### \* Sécurité des Jeux Olympiques

30. La France et le Royaume-Uni travaillent en étroite coopération pour assurer la sûreté et la sécurité des Jeux Olympiques. Les autorités britanniques travaillent avec le coordinateur français pour la sécurité des Jeux Olympiques pour s'assurer que la préparation et les solutions opérationnelles -- visant à assurer la sûreté, la sécurité et la fluidité des déplacements des participants et des visiteurs sont étroitement coordonnées. En mars 2012, nous effectuerons un exercice conjoint pour tester nos réponses face à un attentat terroriste affectant les intérêts de nos deux pays. Nous utiliserons ces enseignements pour améliorer et renforcer notre coopération bilatérale dans le domaine plus large de la sécurité des Jeux Olympiques.

#### \* Sécurité internationale

31. Nos discussions d'aujourd'hui ont montré notre approche commune des développements internationaux qui nous affecteront pour les années à venir, notamment le Printemps arabe et le Moyen-Orient au sens large, et les défis en matière de sécurité en Afrique. Nous nous sommes concentrés sur la Syrie, l'Iran, la Birmanie et la Somalie.

#### \* Iran

32. La France et le Royaume-Uni sont extrêmement préoccupés par les activités de prolifération nucléaire de l'Iran, les implications potentiellement militaires de son programme et ses violations persistantes des résolutions de l'AIEA et du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Nous appelons l'Iran à renoncer à ses conditions préalables aux négociations et à engager au contraire un dialogue constructif et sérieux avec le groupe des Six. Nous évaluons la réponse apportée par l'Iran à la lettre de la Haute Représentante pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE du 21 octobre 2011. Tant que les Iraniens ne se seront pas conformés à leurs obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, la pression sur eux continuera à s'accroître. Nous saluons la décision de l'UE et d'autres pays qui partagent ses vues de mettre en œuvre un embargo pétrolier graduel et un gel des avoirs de la banque centrale iranienne, et nous appelons tous les pays à accroître la pression sur l'Iran par des sanctions ciblées.

#### \* Somalie

33. La France et le Royaume-Uni demeurent préoccupés par la menace persistante du terrorisme et

de la piraterie en provenance de la Somalie, et par la crise humanitaire qui menace le peuple somalien. La transition en Somalie doit prendre fin en août 2012; cette opportunité doit être saisie pour rendre le processus politique plus large et plus inclusif. La France et le Royaume-Uni appellent les partenaires à faire en sorte que la Conférence de Londres sur la Somalie du 23 février permette d'adopter une nouvelle approche internationale prévoyant des actions concrètes pour établir plus efficacement la paix et la stabilité en Somalie, en soutenant les efforts des Nations Unies et de l'Union africaine.

34. Nous continuerons à soutenir la mission ATALANTE de lutte contre la piraterie menée par l'Union européenne, et la mission de l'Union européenne de formation des forces du Gouvernement fédéral de transition somalien, et nous travaillerons ensemble au Conseil de sécurité des Nations Unies et au sein de l'Union européenne pour obtenir une AMISOM renforcée et viable. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour assurer une assistance humanitaire durable à la population et lutter contre la famine en Somalie et dans la Corne de l'Afrique; et pour renforcer la capacité de la Somalie et des pays de la région à lutter à la fois contre les symptômes et contre les causes de la piraterie. La France et le Royaume-Uni demeurent engagés en faveur du développement d'une mission de l'Union européenne de renforcement des capacités, en 2012, en vue de renforcer la capacité du peuple somalien et de ses principaux voisins à lutter efficacement eux-mêmes contre la piraterie et à traduire les pirates en justice. Nous demandons l'activation du Centre d'opération de l'Union européenne sur une base ad hoc pour soutenir cet effort spécifique

#### \* Birmanie

35. La France et le Royaume Uni se félicitent du dialogue actuel entre le Président Thein Sein et Aung San Suu Kyi et soulignent que la poursuite de l'action qu'il a engagée à l'égard de celle-ci et d'autres acteurs clés sera cruciale pour la crédibilité du processus de réforme. Notre évaluation des élections partielles se fondera sur la conduite de la campagne électorale dans son ensemble et non sur la seule journée du scrutin. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les autorités birmanes en ce qui concerne la libération de certains prisonniers politiques, et des accords qui ont été conclus avec certains groupes ethniques. Nous continuons à demander instamment la libération de tous les prisonniers politiques et la poursuite du dialogue avec tous les groupes ethniques pour aboutir à un accord englobant toutes les composantes de la population et menant à une réconciliation nationale.

#### \* Coopération en matière de politique étrangère

36. La France et le Royaume Uni continueront à coopérer étroitement sur les défis majeurs de politique étrangère et de sécurité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et dans les années à venir. A cette fin, nos ministres des Affaires étrangères sont convenus de renforcer nos travaux bilatéraux, notamment en intensifiant les échanges et en menant conjointement des actions de formation de personnels afin de préparer les futures coopérations. Nous avons déjà commencé à augmenter les détachements entre nos deux ministères des Affaires étrangères et nous piloterons un programme de formation commune cet été pour les jeunes diplomates français et britanniques.

#### \* Conclusion

37. Nous avons demandé au groupe de haut niveau de superviser les travaux dans ces domaines et de nous rendre compte lors de notre prochain Sommet qui se tiendra au Royaume Uni.



## **20. Déclaration commune de MM. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, Guido Westerwelle, ministre allemand des affaires étrangères, et Radoslav Sikorski, ministre polonais des affaires étrangères, sur la poursuite des massacres et de la répression et l'escalade de la violence en Syrie, Berlin le 29 février 2012.**

Circonstances : Réunion du Triangle de Weimar à Berlin le 29 février 2012

ti : Les ministres des Affaires étrangères du Triangle de Weimar, Guido Westerwelle, Radoslav Sikorski et Alain Juppé, ont déclaré aujourd'hui :

Nous éprouvons une grande admiration pour les hommes et les femmes de Syrie qui, depuis près d'un an, continuent courageusement de descendre dans les rues de tant de villes syriennes pour manifester pacifiquement en faveur d'un avenir meilleur pour leur pays. Nous partageons leur vision d'un État démocratique où tous ont les mêmes droits inaliénables indépendamment de leur appartenance politique, de leur ethnie, de leurs convictions et de leur sexe.

Nous sommes horrifiés par la manière dont le régime syrien a réagi à leurs demandes légitimes. La violence et la répression, les détentions arbitraires et les massacres, la torture et l'intimidation à l'intérieur comme à l'extérieur de la Syrie, sont intolérables et doivent cesser immédiatement. Des milliers de civils innocents, parmi lesquels plus de 600 enfants, ont été tués, et bien d'autres ont disparu. Nous adressons nos sincères condoléances à toutes les victimes et à leurs familles. Nous n'épargnerons aucun effort pour que les responsables de ces violations massives des droits de l'Homme, qui peuvent être considérées comme des crimes contre l'humanité, rendent des comptes.

Au vu de la poursuite de l'escalade de la violence ces dernière semaines, en particulier dans les régions de Homs et d'Idlib, et de l'augmentation des besoins humanitaires, nous regrettons vivement le blocage au Conseil de sécurité des Nations unies, notamment compte tenu du consensus international croissant, comme l'a confirmé récemment l'adoption d'une résolution concernant la Syrie à l'Assemblée générale des Nations unies, par une majorité écrasante de pays. Nous appelons tous les membres du Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités et à soutenir tous les efforts du Conseil de sécurité pour mettre un terme à la violence et à la crise humanitaire en Syrie et pour appeler instamment à une mise en œuvre concrète de l'initiative de la Ligue des États arabes, de manière à encourager une transition politique pacifique en réponse aux aspirations légitimes du peuple syrien. L'appel en faveur de la liberté doit toujours être plus fort que les tanks et l'artillerie.

Nous demandons instamment aux autorités syriennes de permettre à l'ensemble des populations qui en ont besoin d'accéder immédiatement et sans entrave à l'aide humanitaire.

Nous condamnons également tous les assassinats de civils non armés, notamment ceux des trois journalistes dans la ville de Homs. La presse doit pouvoir circuler sans entrave pour remplir son rôle vital qui consiste à fournir une information indépendante sur les événements en Syrie sans craindre la violence ou la répression. Nous demandons instamment aux autorités syriennes de créer les conditions d'une évacuation rapide et en toute sécurité des journalistes étrangers se trouvant à Homs, en coordination avec le CICR et avec le Croissant-Rouge syrien. Nous demandons une interruption des actes de violence à Homs pour permettre cette opération.

Nous approuvons sans réserve la déclaration du président de la première réunion du Groupe des Amis du peuple syrien, tenue à Tunis le 24 février, qui a exprimé son soutien à l'initiative de la Ligue des États arabes et réaffirmé son objectif de travailler en vue d'une transition politique qui

réponde aux aspirations du peuple syrien à la dignité, à la liberté, à la paix, à la réforme, à la démocratie, à la prospérité et à la stabilité. Nous nous félicitons de la nomination de l'ancien Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, comme Envoyé spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes pour la crise syrienne.

Nous avons la ferme conviction que seul le peuple syrien peut décider de l'avenir de son pays. Nous avons reconnu le Conseil national syrien comme le représentant légitime des Syriens qui souhaitent un changement démocratique pacifique. Nous appelons le Conseil national syrien à œuvrer dans un esprit d'unité avec tous les groupes de l'opposition qui, à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie, ont en commun la vision d'une Syrie libre et prospère, ouverte à tous, qui protège ses citoyens, garantisse les droits des minorités et soit source de stabilité dans la région. Nous encourageons tous les mouvements d'opposition à se réunir autour du Conseil national syrien afin de donner aux militants pacifiques une solide représentation politique.

Nous poursuivrons notre politique, qui consiste à imposer des mesures supplémentaires visant le régime, tant que la répression continuera. Nous nous félicitons de l'engagement des participants au Groupe des Amis du peuple syrien qui prendront des mesures pour appliquer et mettre en œuvre des mesures restrictives et des sanctions à l'encontre du régime syrien et de ceux qui le soutiennent.

Avec nos partenaires européens, nous sommes prêts à offrir à une nouvelle Syrie démocratique un partenariat politique et économique étroit pour permettre au peuple syrien de satisfaire son aspiration à vivre dans la liberté et la dignité.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 2 mars 2012

## **21. Conclusions du Conseil européen sur la stratégie économique et sur la politique étrangère de l'Union européenne, le 2 mars 2012.**

Circonstances : Conseil européen, à Bruxelles (Belgique) le 2 mars 2012

ti : Le Conseil européen a discuté de la mise en œuvre de la stratégie économique de l'Union européenne. Cette stratégie vise à la fois à poursuivre l'assainissement budgétaire et à prendre des mesures déterminées pour stimuler la croissance et l'emploi qui, pour être durables, ne sauraient se fonder sur des déficits et des niveaux d'endettement excessifs. Les mesures prises pour stabiliser la situation dans la zone euro sont en train de porter leurs fruits.

Le Conseil européen a fait siennes les cinq priorités que la Commission a fixées pour 2012 dans l'examen annuel de la croissance. Il a examiné les actions qui doivent être mises en œuvre au niveau national. Les États membres doivent progresser plus vite sur la voie des objectifs de la stratégie Europe 2020 et intensifier les efforts déployés pour concrétiser les réformes énoncées dans les recommandations par pays pour 2011. Ils doivent indiquer les mesures qu'ils comptent prendre à cet effet dans leurs programmes nationaux de réforme (PNR) et leurs programmes de stabilité et de convergence. Le Conseil européen a également discuté des actions à mener à l'échelle de l'Union européenne, et insisté sur le fait qu'il importe d'achever le marché unique dans tous ses aspects, à la fois internes et externes, et de donner une impulsion à l'innovation et à la recherche.

En marge du Conseil européen, les États membres participants ont signé le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'UEM.

Le Conseil européen a fixé les priorités de l'Union européenne pour la prochaine réunion du G20 ainsi que pour la Conférence des Nations unies Rio + 20, en insistant plus particulièrement sur les mesures et les réformes favorisant la croissance. Il a fait le point de la situation concernant le printemps arabe et a donné des orientations pour l'action que l'Union européenne sera amenée à déployer pour soutenir ce processus.

Le Conseil européen a octroyé à la Serbie le statut de pays candidat.

Il a décidé que le Conseil reviendrait sur la question de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'espace Schengen afin de pouvoir adopter sa décision en septembre.

Enfin, le Conseil européen a réélu M. Herman Van Rompuy à sa présidence.

## I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE

1. L'Union européenne prend toutes les mesures nécessaires pour remettre l'Europe sur la voie de la croissance et de l'emploi. Elle doit pour ce faire agir sur deux plans: d'une part des mesures propres à assurer la stabilité financière et l'assainissement budgétaire et d'autre part des actions destinées à stimuler la croissance, la compétitivité et l'emploi.

2. Europe 2020 est la stratégie de l'Europe pour l'emploi et la croissance et sa réponse globale aux défis qu'elle doit relever. En particulier, les cinq objectifs fixés pour 2020 restent parfaitement d'actualité et ils continueront de guider l'action des États membres et de l'Union pour favoriser l'emploi, améliorer les conditions de l'innovation et de la recherche et développement, atteindre nos objectifs dans le domaine du changement climatique et de l'énergie, améliorer les niveaux d'éducation et favoriser l'inclusion sociale, en particulier en réduisant la pauvreté.

3. Toutefois, les efforts entrepris à ce jour restent insuffisants pour que la plupart de ces objectifs puissent être atteints. Il est dès lors urgent de se concentrer sur la mise en œuvre de réformes, en accordant une attention particulière aux mesures ayant un effet à court terme sur l'emploi et la croissance.

4. Pour 2012, le Conseil européen fait siennes les cinq priorités énoncées dans l'examen annuel de la croissance auquel a procédé la Commission en ce qui concerne les actions au niveau de l'Union européenne et des États membres pour:

- assurer un assainissement budgétaire différencié, axé sur la croissance,
- rétablir des conditions normales d'octroi de crédits à l'économie,
- promouvoir la croissance et la compétitivité,
- lutter contre le chômage et les conséquences sociales de la crise, et
- moderniser l'administration publique.

\* Actions à l'échelle nationale

5. Le Conseil européen a examiné les premières conclusions et les meilleures pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2011 et des engagements pris en

application du pacte pour l'euro plus.

6. Même si tous les États membres ont pris des mesures importantes, les réformes dans certains domaines ont pris du retard et il y a des disparités dans la mise en œuvre, comme on peut le lire dans l'examen annuel de la croissance réalisé par la Commission et le rapport de la présidence sur le semestre européen.

7. En outre, dans son récent rapport sur les mécanismes d'alerte, qui constitue la première étape de la nouvelle procédure de prévention et de correction des déséquilibres macroéconomiques, la Commission relève certains problèmes et facteurs de risque qui pourraient résulter des déséquilibres macroéconomiques dans certains États membres. Le Conseil examinera ce rapport attentivement. Le Conseil européen invite le Conseil et la Commission à mettre en œuvre la procédure de manière exhaustive, efficace et rapide et les États membres à agir en conséquence.

8. Si l'on veut retrouver des taux de croissance et d'emploi plus élevés, il est essentiel d'assainir les finances publiques. Cela doit se faire de manière différenciée en fonction de la situation dans chaque État membre. Tous les États membres devraient continuer à respecter les engagements qu'ils ont pris conformément aux règles du pacte de stabilité et de croissance, lesquelles permettent aux stabilisateurs économiques d'intervenir dans la trajectoire d'ajustement budgétaire structurel, tout en veillant à la viabilité à long terme des finances publiques. Les pays bénéficiant d'un programme d'assistance devraient s'en tenir aux objectifs et aux réformes structurelles arrêtés dans le cadre du programme. De la même façon, les États membres soumis aux pressions des marchés devraient se conformer aux objectifs budgétaires fixés et se tenir prêts à mettre en œuvre des mesures d'assainissement supplémentaires, s'il y a lieu. Tout en poursuivant les efforts d'assainissement, les États membres doivent surtout veiller à accorder la priorité aux dépenses qui constituent un investissement dans la croissance future, en particulier l'éducation, la recherche et l'innovation.

9. La politique fiscale peut contribuer à l'assainissement budgétaire et à la croissance. Conformément aux conclusions du Conseil du 21 février et dans le respect de la compétence des États membres dans ce domaine, le Conseil européen invite ces derniers, s'il y a lieu, à réexaminer leurs systèmes fiscaux, pour les rendre plus efficaces, en supprimant les exonérations injustifiées, en élargissant l'assiette fiscale, en allégeant la pression fiscale qui pèse sur le travail, en améliorant l'efficacité de la perception de l'impôt et en luttant contre la fraude fiscale. Le Conseil et la Commission sont invités à concevoir sans tarder des moyens concrets de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, y compris en rapport avec les pays tiers, et à en rendre compte d'ici juin 2012.

10. Des mesures résolues sont nécessaires pour atteindre un taux d'emploi de 75 % d'ici 2020. Les orientations fixées par les chefs d'État ou de gouvernement le 30 janvier dernier fournissent aux États membres des indications spécifiques supplémentaires, notamment en ce qui concerne le chômage des jeunes et l'élaboration des plans nationaux pour l'emploi dans le cadre des PNR. Pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut mettre en œuvre des stratégies d'inclusion actives comprenant des mesures d'activation en matière d'emploi.

Conformément aux conclusions du Conseil du 17 février 2012, et dans le respect du rôle des partenaires sociaux et des systèmes nationaux de formation des salaires, les États membres devraient:

- accroître leurs efforts de manière à ce que l'embauche soit plus facile et présente davantage d'intérêt pour les employeurs, si nécessaire en améliorant les mécanismes de fixation des salaires ;
- éliminer les obstacles à la création de nouveaux emplois; et

- mettre en œuvre des politiques actives de l'emploi, afin notamment de renforcer la participation des jeunes, des femmes et des travailleurs âgés.

11. Le Conseil européen attend avec intérêt le «paquet pour l'emploi» que la Commission doit présenter prochainement et qui portera essentiellement sur les moyens de renforcer la croissance en mobilisant la main-d'œuvre européenne, en favorisant la création d'emplois dans des secteurs clés de l'économie, en améliorant la gestion des besoins en compétences, en favorisant les transitions sur le marché du travail et en améliorant la mobilité géographique. Il souligne qu'il importe de progresser dans la reconnaissance des qualifications professionnelles, la réduction du nombre des professions réglementées et la suppression des barrières réglementaires injustifiées.

12. Il est essentiel que les États membres traduisent pleinement ces priorités et défis en prenant des engagements plus précis, plus opérationnels et plus mesurables dans leurs programmes nationaux de réforme et leurs programmes de stabilité et de convergence. Les États membres qui participent au pacte pour l'euro plus devraient également prendre des engagements supplémentaires axés sur un nombre limité de réformes essentielles et mesurables à mettre en œuvre dans les délais pour réaliser les objectifs du pacte.

13. Les outils de la nouvelle gouvernance économique de l'Union européenne seront pleinement mis en œuvre dans ce processus, dans lequel les partenaires sociaux et les régions ont un rôle important à jouer. Le Conseil européen demande que soient adoptées d'ici juin les deux propositions en suspens qui visent à renforcer encore la surveillance de la zone euro.

\* Actions à l'échelle de l'Union européenne

14. Lors de ses réunions d'octobre et de décembre 2011, le Conseil européen a fixé un cadre clair pour une série de propositions favorisant la croissance. Lors de la réunion informelle du 30 janvier 2012, un certain nombre de mesures particulièrement urgentes ont été examinées, au sujet desquelles le Conseil fera rapport au mois de juin prochain. Il convient de poursuivre les travaux à tous les niveaux pour faire avancer cet ensemble de mesures.

15. En particulier, les efforts se poursuivront afin :

- de faire en sorte que le marché unique atteigne un nouveau stade de développement grâce au renforcement de sa gouvernance ainsi qu'à l'amélioration de sa mise en œuvre et du respect de ses règles; à cet égard, le Conseil européen attend avec intérêt la présentation, en juin prochain, de la communication de la Commission sur le marché unique et de son rapport concernant la directive sur les services, ainsi que de son rapport sur le résultat des contrôles de l'efficacité sectorielle; il se félicite que la Commission ait l'intention de proposer au second semestre de cette année une nouvelle série de mesures destinées à ouvrir de nouveaux domaines de croissance dans le marché unique. À cet égard, le Conseil européen souligne qu'il importe d'achever le marché unique et de supprimer les derniers obstacles;

- d'achever le marché unique numérique d'ici 2015, en particulier en adoptant des mesures stimulant la confiance dans le commerce en ligne et en améliorant la couverture en haut débit, notamment en réduisant les coûts des infrastructures à large bande à haut débit; le Conseil européen attend avec intérêt les prochaines propositions de la Commission sur les droits d'auteur;

- de réduire la charge administrative et réglementaire au niveau de l'Union européenne et à l'échelle nationale; le Conseil européen se félicite que la Commission ait l'intention de présenter une communication sur les prochaines mesures visant à alléger les charges réglementaires, qui portera

notamment sur des mesures en faveur des micro-entreprises.

Il invite la Commission à envisager des objectifs sectoriels ;

- de lever les barrières commerciales et d'améliorer l'accès au marché et les conditions d'investissement, conformément aux conclusions d'octobre 2011 et à la déclaration de janvier 2012; le Conseil européen salue le nouveau rapport de la Commission sur les obstacles au commerce et à l'investissement. Le Conseil européen évaluera en juin prochain les progrès accomplis et discutera de la manière dont l'Union peut approfondir ses relations en matière de commerce et d'investissement avec les principaux partenaires.

16. Le Conseil européen considère qu'en accentuant la «pression des pairs», il sera possible d'augmenter l'adhésion et la responsabilité au niveau des chefs d'État ou de gouvernement en ce qui concerne le rôle du Conseil et des États membres pour ce qui est de développer le marché unique et d'en respecter les règles. À cet effet, le Conseil européen invite :

- la Commission à fournir des tableaux de bord transparents, qui serviront de base à une évaluation comparative appropriée ;

- le président du Conseil européen à faire en sorte que le Conseil européen évalue régulièrement les progrès accomplis sur les propositions essentielles relatives au marché unique au sein des différentes formations du Conseil.

17. Il est essentiel d'œuvrer en faveur d'une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive. Le Conseil européen demande qu'un accord sur la directive relative à l'efficacité énergétique intervienne d'ici le mois de juin. Rappelant ses conclusions de décembre 2011, il demande par ailleurs que l'on progresse rapidement sur la stratégie visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2050 et sur la mise en œuvre de la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources.

18. L'innovation et la recherche sont au cœur de la stratégie Europe 2020. L'Europe possède une base scientifique solide, mais il faut que la recherche puisse déboucher davantage sur des innovations ciblées sur les demandes du marché. Sur la base d'un rapport présenté par la présidence, le Conseil européen a fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses conclusions de février 2011 et est convenu qu'il fallait redoubler d'efforts pour:

- achever l'Espace européen de la recherche d'ici 2014; à cet égard, le Conseil européen s'est félicité de l'intention de la Commission de proposer en juin 2012 un cadre pour l'EER ;

- améliorer la mobilité des chercheurs et leurs perspectives de carrière ;

- établir et mettre en œuvre rapidement l'inventaire des projets de R& D financés par l'Union européenne et l'indicateur unique en matière d'innovation ;

- élaborer un instrument de valorisation des droits de propriété intellectuelle au niveau européen ;

- que les États membres participants parviennent, au plus tard en juin 2012, à un accord final sur la dernière question en suspens du paquet relatif aux brevets ;

- mettre en place le meilleur environnement possible pour les entrepreneurs pour qu'ils commercialisent leurs idées et créent des emplois, et faire de l'innovation axée sur la demande un élément moteur de la politique européenne en matière de recherche et développement; plus

particulièrement, mettre en place, à l'échelle de l'Union européenne, un régime de capital-risque efficace, comprenant un «passeport européen», un régime de financement au service des PME novatrices, envisager un «fonds des fonds» destiné à fournir du capital-risque transfrontière et faire un usage plus efficace des achats publics avant commercialisation afin de soutenir les entreprises novatrices et de haute technologie ;

- renforcer les technologies clés habilitantes qui revêtent une importance systémique pour la capacité d'innovation de l'industrie et de l'ensemble de l'économie ;

19. Dans le domaine de l'énergie, il importe de mettre en œuvre les orientations arrêtées en février et décembre 2011, de tenir l'engagement d'achever, d'ici 2014, le marché intérieur de l'énergie, y compris en mettant pleinement en œuvre le troisième paquet «énergie», dans le respect des délais fixés, et d'interconnecter les réseaux à travers les frontières. Le Conseil européen attend avec intérêt la communication évaluant le degré de libéralisation et d'intégration du marché intérieur de l'énergie, que la Commission devrait présenter en juin prochain.

20. Le Conseil européen insiste sur le rôle important que joue l'industrie dans le cadre de la croissance européenne, de la compétitivité, des exportations et de la création d'emplois et en tant que moteur de la productivité et de l'innovation.

21. Il convient de faire avancer les travaux et les discussions sur les propositions de la Commission sur la fiscalité de l'énergie, l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les transactions financières et la révision de la directive sur la fiscalité de l'épargne. Les directives de négociation en vue de la conclusion d'accords sur la fiscalité de l'épargne avec des pays tiers devraient être adoptées rapidement. Le Conseil et la Commission rendront compte régulièrement, à partir de juin 2012, de l'état d'avancement des travaux dans ce domaine.

22. Dans le même ordre d'idées, il est important de mener rapidement à bien la réforme de la réglementation du secteur financier. Dans le prolongement de l'accord politique récemment intervenu, il convient à présent d'adopter le plus rapidement possible le règlement sur l'infrastructure du marché européen. De plus, il convient d'approuver, d'ici juin et décembre 2012 respectivement, les propositions relatives aux exigences de fonds propres des banques et aux marchés d'instruments financiers, sans perdre de vue l'objectif d'un corpus réglementaire unique et en assurant une mise en œuvre cohérente et en temps utile de Bâle III. Les modifications apportées au règlement sur les agences de notation de crédit devraient être adoptées dès que possible. Le Conseil européen attend avec intérêt les résultats de l'analyse actuellement effectuée par la Commission sur les mentions obligatoires, dans la législation de l'Union européenne, des notations établies par les agences de notation.

23. Il est important de rétablir la confiance des investisseurs dans le secteur bancaire de l'Union européenne et d'assurer le flux du crédit vers l'économie réelle, notamment par le renforcement des fonds propres des banques sans réduction excessive de la taille de leurs bilans et, le cas échéant, par l'adoption de mesures destinées à favoriser l'accès des banques au financement. Le Conseil suivra attentivement la mise en œuvre des décisions prises à cet égard en octobre dernier. La Commission est invitée à examiner les possibilités de renforcer le cadre actuellement applicable aux salaires des dirigeants d'entreprises.

24. Compte tenu de la nécessité d'encourager le financement privé des grands projets d'infrastructure, il convient d'accélérer les travaux sur la phase pilote de l'initiative relative aux emprunts obligataires pour le financement de projets dans le cadre d'Europe 2020, en vue de parvenir à un accord d'ici juin.

## II. SOMMETS INTERNATIONAUX

### G20 et G8

25. Le Conseil européen a estimé que, dans la perspective du sommet du G20, il convenait de viser en priorité à ce que:

- une coordination efficace soit assurée au niveau mondial pour parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée, et que des progrès soient réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action de Cannes ;
- les engagements pris dans le cadre du G20 en ce qui concerne la réforme des marchés financiers soient tenus, y compris une surveillance stricte, afin de garantir des conditions de concurrence égales au niveau mondial ;
- le plan d'action de 2011 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture soit mis en œuvre; que la transparence des marchés des produits de base soit renforcée; que la mise en œuvre du plan d'action de Séoul pour le développement, qui met l'accent sur les infrastructures et la croissance verte, soit poursuivie ;
- la croissance verte et le développement durable soient encouragés; que, plus particulièrement, des mesures soient prises pour lutter contre le changement climatique, et que des sources de financement soient mobilisées à cet effet ;
- le protectionnisme soit combattu et que des efforts soient déployés pour faire adopter un programme de négociations actif à l'OMC, y compris pour les pays les moins développés ;
- la dimension sociale de la mondialisation, en particulier le chômage des jeunes, soit prise en considération.

26. Le Conseil européen a été informé des discussions qui ont eu lieu au niveau du G20 sur l'augmentation sensible des ressources du FMI. Il a rappelé que les États membres de la zone euro s'étaient déjà engagés à apporter 150 milliards d'euros, sous la forme de prêts bilatéraux, au compte des ressources générales du FMI, et que d'autres États membres avaient également indiqué qu'ils souhaitaient participer au processus de renforcement des ressources du FMI. Le Conseil européen a encouragé les ministres des finances du G20 à poursuivre leurs travaux en vue de parvenir à un accord sur une augmentation des ressources du FMI lors de leur prochaine réunion, en avril, afin d'accroître la capacité du FMI à assumer ses responsabilités systémiques à l'égard de ses membres partout dans le monde.

27. Le Conseil européen a été informé de l'état d'avancement des préparatifs du sommet du G8.

\* Conférence des Nations unies sur le développement durable Rio+20

28. Le Conseil européen a souligné qu'il souhaitait vivement que la Conférence des Nations unies sur le développement durable Rio+20 débouche sur un résultat ambitieux. Il a insisté sur la nécessité de veiller à une large participation du secteur privé et de la société civile à cette conférence. Il a énoncé quelques principes essentiels qui orienteront les travaux de l'Union européenne dans cette perspective:



- la conférence devrait faire progresser la transition de la planète vers une économie verte, et ainsi œuvrer en faveur de la protection de l'environnement, contribuer à l'éradication de la pauvreté et stimuler une croissance à faibles émissions de CO2 qui permette une utilisation efficace des ressources ;

-ses travaux devraient viser à définir des objectifs opérationnels clairs et des mesures concrètes aux niveaux national et international, à mettre en œuvre selon un calendrier arrêté d'un commun accord

- elle devrait contribuer à un renforcement du cadre institutionnel mondial en matière de développement durable, qui devrait passer par la transformation du PNUE en une agence spécialisée ;

- elle devrait faire progresser les travaux sur la définition à l'échelle planétaire d'objectifs cohérents pour l'après-2015 en matière de développement durable, en tenant compte notamment du processus de réexamen des objectifs du Millénaire pour le développement.

### III. POLITIQUE ÉTRANGÈRE

29. Un an après le début du Printemps arabe, le Conseil européen s'est penché sur les tendances qui se font jour et sur les enseignements à tirer de l'évolution de la situation dans la région, et il a procédé à une évaluation de la manière dont le soutien de l'Union européenne a été mis en œuvre à ce jour. L'Union européenne encourage et soutient la transformation démocratique dans son voisinage méridional et, plus largement, au Proche-Orient et dans la région du Golfe. Elle reste déterminée à développer avec les pays du voisinage méridional des partenariats fondés sur la différenciation, la responsabilité mutuelle et l'adhésion à des valeurs universelles, notamment la protection des minorités religieuses (y compris des Chrétiens). Conformément aux principes et aux objectifs définis dans ses précédentes déclarations et dans les conclusions du Conseil du 20 juin 2011, le Conseil européen a décidé que les orientations énoncées ci-après guideraient l'Union européenne dans la suite de son action et de sa contribution à ce processus:

- l'Union européenne encourage tous les pays de son voisinage méridional à entreprendre d'importantes réformes politiques destinées à établir et à consolider la démocratie, à mettre en place et renforcer l'État de droit et à assurer le respect des droits de l'Homme et des libertés publiques en accordant une attention particulière aux droits des femmes et des minorités ;

- compte tenu des difficultés économiques et financières auxquelles sont actuellement confrontés de nombreux pays de la région, l'Union européenne continuera de mobiliser ses instruments, en mettant davantage l'accent sur une aide en matière de gouvernance et de création d'emplois, et poursuivra ses efforts dans le cadre des réunions des groupes de travail, en y associant des acteurs du monde économique; le Conseil européen a demandé à cet égard que l'extension du mandat de la BERD soit ratifiée sans délai ;

- dans ce contexte, l'Union européenne est déterminée à adapter son soutien au niveau des réformes démocratiques menées, en soutenant davantage les partenaires qui accomplissent des progrès sur la voie de systèmes démocratiques ouverts à tous, l'aide aux gouvernements pouvant toutefois être reconsidérée en cas d'oppression ou de violations graves ou systématiques des droits de l'Homme ;

- l'Union européenne continuera de renforcer ses relations avec la société civile, notamment par le lancement, dans le cadre de la politique de voisinage, du mécanisme en faveur de la société civile ;

- il faut progresser rapidement dans les négociations commerciales en cours et dans la préparation

de négociations visant à conclure des accords complets et approfondis de libre-échange, qui permettront d'intégrer progressivement les économies des partenaires au marché unique de l'Union européenne et augmenteront les possibilités d'accès au marché ;

- les dialogues sur les migrations, la mobilité et la sécurité seront étendus afin de favoriser les contacts entre les gens, les contacts commerciaux et la compréhension mutuelle; dans ce contexte, des efforts conjoints seront également déployés pour empêcher l'immigration clandestine, conformément à l'approche globale de l'Union européenne sur la question des migrations.

30. Le Conseil européen invite la Commission et la Haute représentante à présenter d'ici la fin de l'année une feuille de route pour définir et encadrer la mise en œuvre de la politique de l'Union européenne vis-à-vis de nos partenaires du Sud de la Méditerranée, qui en énumérera les objectifs, les instruments et les moyens d'action, en mettant l'accent sur les synergies avec l'Union pour la Méditerranée et d'autres initiatives régionales.

31. Le Conseil européen est consterné par la situation en Syrie et fait siennes les conclusions du Conseil du 27 février 2012. Conformément à la résolution du 1er mars du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, il exhorte les autorités syriennes à cesser immédiatement le recours massif à la violence et les violations des droits de l'Homme à l'encontre de la population civile. Le Conseil européen reste déterminé à faire en sorte que ceux qui sont responsables des atrocités commises en Syrie aient à répondre de leurs actes et il travaillera en étroite collaboration avec ceux qui cherchent à rassembler les informations nécessaires sur ces crimes atroces, auxquels il apportera son aide. Le Conseil européen confirme qu'il est déterminé à accroître encore la pression sur le régime syrien tant que se poursuivront la violence et les violations des droits de l'Homme, et il invite le Conseil à préparer de nouvelles mesures restrictives ciblées contre le régime. Il demande au président Assad de quitter le pouvoir pour permettre une transition pacifique dans l'intérêt de son pays. L'Union européenne est prête, dès qu'une transition démocratique s'amorcera, à développer un nouveau partenariat et à apporter son aide au pays.

32. Le Conseil européen redit qu'il importe que les agences humanitaires indépendantes disposent d'un accès libre et sans entraves afin que l'aide puisse parvenir à ceux qui en ont besoin, conformément aux principes humanitaires. L'Union a déjà mobilisé des moyens financiers pour répondre aux besoins humanitaires et est prête à en augmenter le montant dès que les conditions sur le terrain permettront aux organisations humanitaires de donner davantage d'ampleur à leurs opérations de secours.

33. Le Conseil européen réaffirme son soutien aux efforts déployés par la Ligue des États arabes pour mettre un terme à la violence en Syrie et appuie sans réserve les missions entreprises par M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies, en qualité d'envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la crise syrienne. Il salue la création du Groupe des amis du peuple syrien, ainsi que les conclusions de sa première réunion, qui a eu lieu le 24 février 2012.

34. Le Conseil européen exhorte une fois de plus tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier la Russie et la Chine, à coopérer pour tenter de mettre fin à la violence. L'Union européenne soutient l'opposition syrienne dans son combat pour la liberté, la dignité et la démocratie, elle reconnaît le Conseil national syrien en tant que représentant légitime des Syriens et appelle tous les membres de l'opposition syrienne à s'unir dans leur combat pacifique pour une Syrie nouvelle, dans laquelle tous les citoyens auront les mêmes droits. L'Union européenne engage toutes les parties à œuvrer en faveur d'un processus devant permettre de déboucher sur une solution politique.

35. Le Conseil européen souligne qu'il incombe aux autorités syriennes d'assurer la sécurité des

ressortissants étrangers en Syrie, y compris les journalistes, notamment en facilitant l'évacuation de ceux qui en ont besoin.

36. Le Conseil européen se félicite de la tenue de la conférence sur la Somalie à Londres le 23 février 2012. Il rappelle le cadre stratégique de l'Union européenne pour la Corne de l'Afrique, adopté par le Conseil le 14 novembre 2011 et, dans le prolongement des résultats de la conférence de Londres, il invite le Conseil, la Commission et la Haute représentante à poursuivre leur action globale aux côtés de la Somalie. Conformément au cadre stratégique de l'Union européenne, le Conseil Affaires étrangères devrait faire rapport au Conseil européen en octobre sur la mise en œuvre des actions décidées.

37. Le Conseil européen se félicite des progrès accomplis par le Partenariat oriental en matière d'approfondissement de l'association politique et de l'intégration économique avec l'Union européenne. Ce partenariat est fondé sur un attachement à des valeurs communes, et ce sont les partenaires les plus actifs dans la mise en œuvre de réformes qui tireront le plus profit de leurs relations avec l'Union européenne. Le Conseil européen attend avec intérêt la feuille de route du partenariat oriental, en vue du prochain sommet de ce partenariat, qui se tiendra au second semestre de 2013.

38. Le Conseil européen se déclare profondément et de plus en plus préoccupé face à la nouvelle aggravation de la situation en Biélorussie. Il se félicite de la décision prise par le Conseil d'allonger la liste des responsables des graves violations des droits de l'Homme ou de la répression menée contre la société civile et l'opposition démocratique ou qui soutiennent le régime de Loukachenko ou en bénéficient pour qu'ils fassent l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire et d'un gel des avoirs. Le Conseil européen invite le Conseil à continuer de travailler à de nouvelles mesures. Il réaffirme la volonté de l'Union de renforcer son dialogue avec la société civile en Biélorussie et de soutenir les aspirations démocratiques du peuple biélorusse.

#### IV. AUTRES QUESTIONS

39. Le Conseil européenne fait siennes les conclusions sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association que le Conseil a adoptées le 28 février 2012 et convient d'accorder à la Serbie le statut de pays candidat.

40. Le Conseil européen, rappelant les discussions qu'il a eues en 2011, réaffirme que toutes les conditions juridiques sont désormais réunies pour que soit prise la décision concernant l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'espace Schengen.

41. Le Conseil européen prend également note avec satisfaction des efforts que n'ont cessé de déployer la Bulgarie et la Roumanie.

42. Le Conseil européen demande au Conseil, dans l'intervalle, de recenser et de mettre en œuvre les mesures qui contribueront à ce que l'élargissement de l'espace Schengen à la Roumanie et à la Bulgarie se déroule dans de bonnes conditions.

43. Le Conseil européen demande au Conseil de revenir sur cette question afin de pouvoir adopter sa décision lors de la session du Conseil JAI de septembre 2012.

44. Le Conseil européen rappelle ses conclusions de juin 2011 sur le renforcement de la gouvernance de l'espace Schengen et souligne notamment qu'il importe de parvenir rapidement à un accord sur le règlement relatif à la création d'un mécanisme d'évaluation et de suivi destiné à

contrôler l'application de l'acquis de Schengen. Ce mécanisme devrait également aborder la question du bon fonctionnement des institutions qui interviennent dans l'application de cet acquis.

45. Le Conseil européen a réélu M. Herman Van Rompuy à la présidence du Conseil européen pour la période allant du 1er juin 2012 au 30 novembre 2014.

## **22. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 12 avril 2012, sur l'approche commune franco-américaine concernant la situation politique en Syrie et la question du nucléaire iranien.**

Circonstances : Vidéoconférence entre le président de la République et le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, le 12 avril 2012

ti : Le président de la République et le président des Etats-Unis se sont entretenus par vidéoconférence cet après-midi, pour coordonner leur approche sur plusieurs sujets d'importance stratégique.

Sur la Syrie, les deux présidents ont exhorté le régime syrien à respecter scrupuleusement et inconditionnellement ses engagements au titre du plan de l'envoyé spécial des Nations Unies et de la Ligue arabe. Le régime sera jugé sur ses actes. En liaison avec leurs partenaires, notamment arabes, ils sont convenus d'intensifier leurs efforts, y compris au Conseil de sécurité, pour que cesse définitivement la répression brutale contre le peuple syrien, pour qu'une aide humanitaire urgente lui soit apportée, et pour que le peuple syrien puisse choisir librement son destin. Les responsables des exactions auront à répondre de leurs crimes.

S'agissant de l'Iran, les deux présidents ont affiché leur détermination à appliquer les sanctions avec la plus grande fermeté aussi longtemps que Téhéran refusera de se conformer à ses obligations internationales, en particulier aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à son programme nucléaire militaire. Ils ont appelé l'Iran à saisir l'occasion de la reprise du dialogue avec les Six pour s'engager dans une négociation sérieuse et suspendre toutes ses activités nucléaires sensibles.

## **23. Déclaration de M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'adoption de la résolution 2042 au Conseil de sécurité de l'ONU sur le déploiement d'une mission d'observateurs internationaux chargée de vérifier l'application du plan de paix de M. Kofi Annan en Syrie, Paris le 14 avril 2012.**

ti : Je vais vous dire un mot du dossier syrien, puisque nous sommes à un moment tout à fait crucial.

Comme vous le savez, M. Kofi Annan, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies et de la Ligue arabe, a présenté un plan en six points. Le régime de Damas et l'opposition ont accepté en principe ce plan. Je constate que le régime n'a pas tenu ses engagements jusqu'à aujourd'hui : il n'a pas retiré ses forces des sites urbains ; il n'a pas renvoyé ses troupes dans les casernes comme il s'y était engagé ; il continue à bombarder Homs de manière tout à fait disproportionnée avec les actes de résistance qui peuvent s'y dérouler. Des incidents se sont produits à la frontière turque. Vous avez

entendu tout à l'heure un point sur l'augmentation spectaculaire du nombre de réfugiés qui tente de traverser la frontière. En résumé, la situation ne cesse de se dégrader et la date prévue de cessez-le-feu, le 10 avril, n'a pas été respectée.

M. Mouallem, le ministre des Affaires étrangères syrien, vient d'envoyer une lettre à Kofi Annan dans laquelle il annonce que demain à 6 heures heure locale le cessez-le-feu sera effectif. J'ai une confiance extrêmement limitée dans cet engagement. Ce n'est pas la première fois que le régime de Damas ne respecte pas ses engagements.

Nous allons voir demain ce que Kofi Annan dira au Conseil de sécurité. Ce que la France souhaite, si Kofi Annan s'estime en mesure de poursuivre sa mission, c'est que le Conseil de sécurité puisse adopter, le plus rapidement possible, une résolution permettant d'envoyer sur le terrain une mission robuste d'observateurs qui puisse être libre de ses mouvements, sans dépendre du régime de Damas, pour vérifier la réalité des engagements pris par les parties ; essentiellement le régime puisque c'est lui qui porte, pour l'essentiel, la responsabilité de la répression. Voilà où nous en sommes et la journée de demain va être de ce point de vue tout à fait décisive.

Q - Et si Damas ne commence pas à mettre en œuvre le plan de...

R - C'est l'autre hypothèse. Si Kofi Annan estime qu'il n'est plus en mesure de poursuivre sa mission, la France pense que le Conseil de sécurité devra étudier d'autres mesures. Toujours dans l'hypothèse optimiste - entre guillemets - où Kofi Annan nous indiquerait que les choses avancent, je le répète ce mécanisme d'observation sur le terrain nous paraît essentiel. Après un entretien avec Serguei Lavrov, je constate que nous sommes d'accord sur ce point, ce qui est déjà très positif.

Q - Cela signifie que les chances d'adoption d'une résolution au Conseil de sécurité sont plus grandes qu'elles ne l'ont été il y a quelques temps ?

R - Une résolution mettant en place le mécanisme de surveillance du plan de Kofi Annan, et qui traite de la question humanitaire devrait pouvoir être adoptée très rapidement. Il faudrait ensuite que les Nations unies soient capables d'envoyer une mission sur le terrain dans des délais très courts.

Q - Dans le cas où les choses se passeraient mal, quel degré de coercition devra pouvoir...

R - Nous en reparlerons à ce moment là.

Q - Vous avez pu voir Serguei Lavrov en tête à tête ?

R - Oui. J'ai eu un entretien avec lui, essentiellement sur la Syrie. La France estime qu'on ne peut pas mettre sur le même plan un régime et sa politique de répression, qui s'est montré totalement obstiné dans son refus des réformes, et la résistance de gens qui essayent de se défendre. Il ne faut pas oublier que si le régime avait accepté de prendre en compte les aspirations de son peuple à la

liberté et à faire des réformes, on n'en serait pas là. Je vous rappelle par ailleurs que les manifestations en Syrie avaient commencé de manière pacifique. Aujourd'hui, les opposants syriens sont en état de légitime défense.

Je ne crois pas du tout à ces attaques terroristes dont on nous parle ; nous avons là une divergence d'appréciation. En revanche, nous sommes d'accord pour soutenir la mission de Kofi Annan. Nous soutenons son plan en six points qui comporte aussi un processus politique avec des élections libres qui permettent au peuple syrien de choisir son destin. Et nous sommes aussi d'accord pour dire que si le cessez-le-feu est en fait respecté, il faudra être en mesure de le vérifier sur le terrain en envoyant une mission des Nations unies. Peut-être que l'on verra une opportunité ou une fenêtre qui s'ouvrira.

Q - Pensez-vous qu'il pourrait y avoir un communiqué commun du G8 demain assez fort sur la Syrie ?

R - Je n'en suis pas sûr, car le G8 n'est pas le Conseil de sécurité. C'est au Conseil de sécurité que les choses se passeront.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 13 avril 2012